ESTIMATES

Indian and Northern Affairs Canada and Canadian Polar Commission

Performance Report

For the period ending
March 31, 2000

Canada

Improved Reporting to Parliament
Pilot Document

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities.*

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2000

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/6-2000
ISBN 0-660-61374-3

101-03853/

Foreword

On April 24, 1997, the House of Commons passed a motion dividing on a pilot basis the *Part III of the Estimates* document for each department or agency into two separate documents: a *Report on Plans and Priorities* tabled in the spring and a *Departmental Performance Report* tabled in the fall.

This initiative is intended to fulfil the government's commitments to improve the expenditure management information provided to Parliament. This involves sharpening the focus on results, increasing the transparency of information and modernizing its preparation.

The Fall Performance Package is comprised of 83 Departmental Performance Reports and the President's annual report, *Managing for Results 2000.*

This ***Departmental Performance Report,*** covering the period ending March 31, 2000 provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the department's *Report on Plans and Priorities* for 1999-00 tabled in Parliament in the spring of 1999.

Results-based management emphasizes specifying expected program results, developing meaningful indicators to demonstrate performance, perfecting the capacity to generate information and reporting on achievements in a balanced manner. Accounting and managing for results involve sustained work across government.

The government continues to refine its management systems and performance framework. The refinement comes from acquired experience as users make their information needs more precisely known. The performance reports and their use will continue to be monitored to make sure that they respond to Parliament's ongoing and evolving needs.

This report is accessible electronically from the Treasury Board Secretariat Internet site: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to the TBS Internet site or to:

Planning, Performance and Reporting Sector
Treasury Board Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario, Canada
K1A OR5
Tel: (613) 957-7167
Fax (613) 957-7044

Indian and Northern Affairs Canada
and
Canadian Polar Commission

Performance Report

For the period ending March 31, 2000

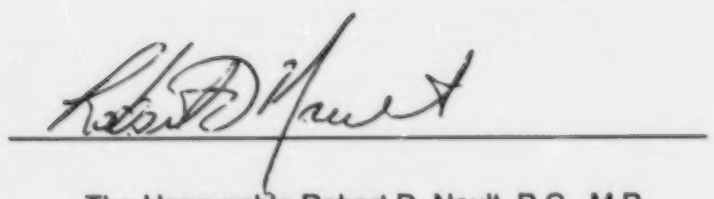

The Honourable Robert D. Nault, P.C., M.P.
Minister of Indian Affairs and Northern Development

Table of Contents

Section I: Messages 1
- Minister's Message 1
- Executive Summary 2

Section II: Departmental Performance 3
- Societal Context 3
- Chart of Key Results Commitments 7
- Performance Accomplishments 8
  - Indian and Inuit Affairs Program 8
  - Northern Affairs Program 25
  - Administration Program 32
  - Canadian Polar Commission 36

Section III: Consolidated Reporting 39
- Sustainable Development 39
- Fuel Storage Tanks 40

Section IV: Financial Performance 41
- Financial Performance Overview 41
- Financial Summary Tables 42

Section V: Departmental Overview 55
- Mandate, Mission and Vision 55
- Organizational Chart 56
- Business Line Descriptions 57

Section VI: Other Information 58
- Contacts for Further Information 58
- Co-delivery Partner Contacts / Federal Department or Agency . 59
- Topical Index 60

Minister's Message

It gives me great pleasure to present the 1999–2000 Performance Report for Indian and Northern Affairs Canada and the Canadian Polar Commission.

I am encouraged by how much we have achieved in the two years since the launch of *Gathering Strength*. The goals that we set for ourselves in 1998 were ambitious and far-reaching: to address the legacy of our past history with Aboriginal people; to build a climate of trust and cooperation; to narrow the gap in the standard of living between Aboriginal and non-Aboriginal people; and to advance political and sustainable development in the North.

Gathering Strength was always envisioned as a long-term plan that would take commitment and patience to achieve results over time. It was designed to produce fundamental, lasting change. Nevertheless, in two short years we are reporting tangible, solid results. Our comprehensive approach involving Aboriginal people, northerners, other governments, institutions and the private sector has started to produce change, and this year has had its share of highlights.

Every school in Canada has now received public education materials that will help teachers introduce Aboriginal issues to children. Fostering mutual respect and understanding continues at the national and provincial levels, with more and more partnerships between governments and Aboriginal organizations.

The Royal Assent of legislation to enact the Nisga'a Final Agreement is a major milestone in our efforts to strengthen Aboriginal governance. The settlement of 19 specific claims and the signing of seven agreements for the transfer of programs and services to Yukon First Nations also contributed to our goal of stable, legitimate governments that are accountable to their people.

Strong partnerships and stable governments need to result in better living conditions for people, and this remains our ultimate goal. In 1999–00, more than 80 First Nations participated in community-based housing initiatives and 398 were involved in income-security reform projects.

These are just a few of the accomplishments detailed in this year's Performance Report, and I encourage you to learn more by visiting our web site for additional information (http://www.inac.gc.ca). I am confident that as you read this report, you will agree that we have every reason to believe that Aboriginal people and northerners will continue to contribute to the fabric of our nation and benefit from all that Canada has to offer.

Executive Summary

First Nations and Inuit communities in partnership with Indian and Northern Affairs Canada (INAC) are endeavoring to improve economic and social conditions in ways that will make a real difference in peoples' lives. First Nations now deliver almost all social and economic programs funded by INAC. About 86 percent of Indian and Inuit Programming funds goes directly to First Nations and their organizations, primarily for basic services such as education, social services, community infrastructure and local government — services that other Canadians receive from their provincial, municipal or territorial governments.

In 1998, the Government of Canada initiated *Gathering Strength — Canada's Aboriginal Action Plan* to provide a bridge between the challenges of the past, the realities of the present and the opportunities for the future. While change is a long-term commitment, we are already seeing encouraging progress in a number of areas that are key to healthy, self-sustaining communities. Concrete results are evident in the areas of education, economic development, community infrastructure and accountability. Furthermore, the department has done considerable work on developing a Performance Framework for *Gathering Strength* with a strong emphasis on outcomes. Future reporting cycles will build on this emphasis on targeted outcomes as part of our commitment to results-based management.

Investments in education have produced concrete results at both an individual and a community level (see page 21). Higher education results in increased workforce participation and higher incomes. The employment-population ratios for Status Indians on reserve are substantially higher for post-secondary graduates (64 percent) than for high school graduates (45 percent). Average employment incomes are $18,751 for post-secondary graduates versus $13,996 for high school graduates. The percentage of Status Indians on reserve with some post-secondary education has risen from 26 percent in 1991 to 31 percent in 1996 compared with 51 percent for Canada in 1996.

Investments in economic development have also produced solid results. For example, 181 business projects received a total of $12.5 million under the Economic Development Opportunity Fund and the Resource Acquisition Initiative. This support resulted in the direct creation of 957 full-time and 494 part-time jobs (see page 23).

Resolution of issues concerning title to land and resources clears the way for investment and economic development. Economic activities have been bolstered by results in the area of claims, with 19 specific claims settled in 1999–00 and some 70 comprehensive land claims under negotiation across the country (see page 15).

With respect to community infrastructure, there have been major improvements over time. Key results include the proportion of houses with water and sewage service, which has reached 98 percent and 94 percent respectively (see page 22). Much progress has also been made in the area of accountability. To this end, 79 percent of First Nations financial audits received a clear (unqualified) opinion from an independent, accredited auditor (see page 18).

In the North, Canada's third territory was created on April 1, 1999. INAC continues to complete the transition to the new government of Nunavut (see pages 26–28). At the same time, INAC led federal efforts to prepare a multi-departmental sustainable development strategy for northern Canada (see page 30).

Although substantial progress has been achieved, tremendous challenges lie ahead. This report highlights some of the key achievements to date; however, *Gathering Strength — A Progress Report* contains additional information, available through our kiosk (at 819-997-0380) or at http://www.inac.gc.ca/gs/pdf/progr_e.html.

Societal Context

Gathering Strength

In 1998, the Government of Canada responded to the 1996 report of the Royal Commission on Aboriginal Peoples with a long-term, broad-based action plan designed to improve the quality of life of Aboriginal people and to promote self-sufficiency.

The vision captured by *Gathering Strength — Canada's Aboriginal Action Plan* is fairly straightforward:

- A new partnership among Aboriginal people and other Canadians that reflects our interdependence and enables us to work together to build a better future.
- Financially viable Aboriginal governments able to generate their own revenues and able to operate with secure, predictable government transfers.
- Aboriginal governments reflective of, and responsive to, their communities' needs and values.
- A quality of life for Aboriginal people comparable to that of other Canadians.

The objectives of *Gathering Strength* are:

Renewing the Partnerships	**Mutual Respect, Mutual Recognition and Mutual Responsibility** Renewing the Partnerships focuses on programs and initiatives that help to deal with the problems of the past and move beyond historic grievances, so that together we can meet the challenges of the present — and create opportunities for the future.
Strengthening Aboriginal Governance	**A Cornerstone for Progress** Stable governments reflective of, and responsive to, their communities' needs and values are key to ensuring community development and self-sufficiency. Programs designed to strengthen Aboriginal governance are dedicated to enabling Aboriginal communities to make the transition to stable and accountable self-government. Initiatives range from settling comprehensive land claims as quickly as possible to encouraging professional development, and are aimed at ensuring Aboriginal communities have the resources, capabilities and regulatory support needed to achieve self-government.
Developing a New Fiscal Relationship	**Transparent, Accountable, Self-Reliant** Work with Aboriginal partners creates and supports more stable, transparent fiscal models and strong accountability processes that will strengthen self-reliant Aboriginal governments and enable them to benefit from revenue-generating opportunities such as taxation. We know that economic development and self-sufficiency go hand in hand; developing a new fiscal relationship is truly investing in the future.

Supporting Strong Communities, People and Economies

Investing in People

Building partnerships and strengthening governance and fiscal relationships supports the core thrust of *Gathering Strength* — making a difference in the lives of individuals and communities. Programs that support strong communities, people and economies are helping Aboriginal people and organizations design and deliver the programs and services that meet their needs, from improving health and public safety to economic development.

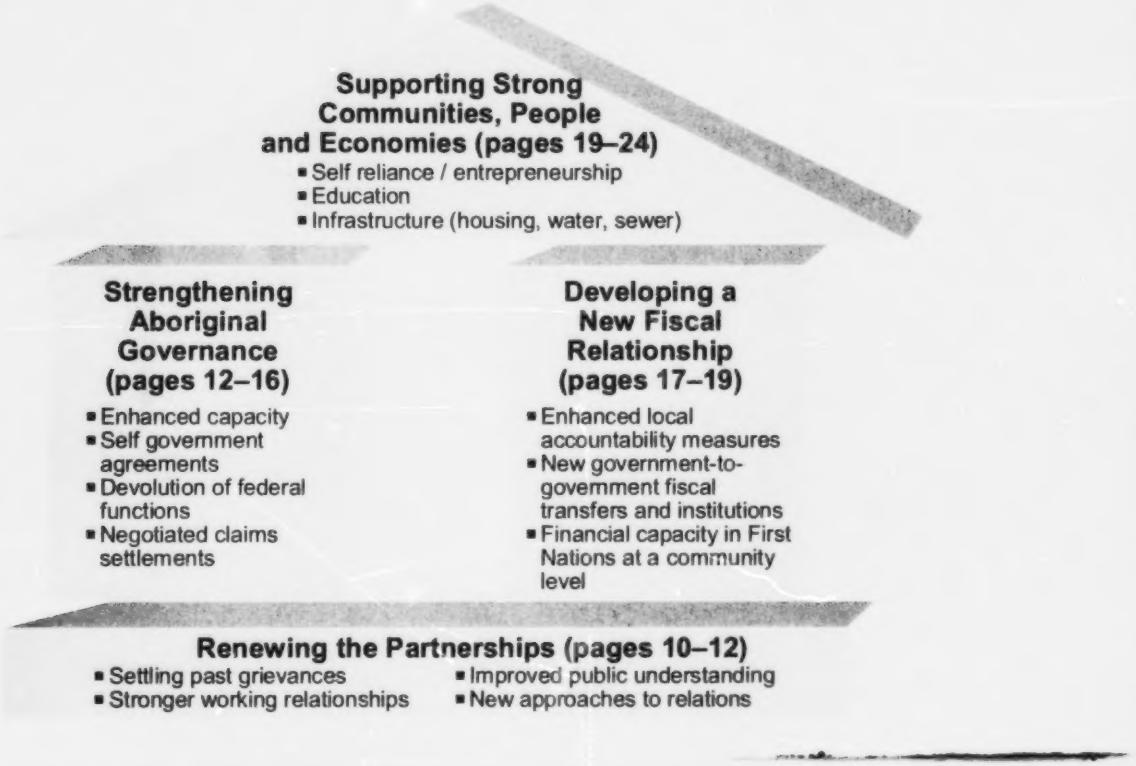

The Northern Agenda

***Gathering Strength* in Canada's North (pages 25–31)**

Canada's North is a diverse, vibrant and forward-looking region that is vital to our national identity and to our economy. The Northern Agenda centres on working in partnership with Aboriginal and non-Aboriginal northerners, as well as the three territorial governments and the private sector, to advance social, political and sustainable development for all northerners.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Key Co-delivery Partners

Working more effectively and horizontally among departments involved in Aboriginal programs is a key thrust of *Gathering Strength — Canada's Aboriginal Action Plan*. Altogether, 12 federal departments and agencies, including INAC, offer programs for Aboriginal people, with total expenditures of approximately $6.6 billion in 1999–00 (see Figure 1). This money enabled Aboriginal people to have access to basic services within their communities comparable to the services other Canadians receive through provincial, territorial and municipal governments. In fact, basic, province-type services accounted for more than 80 percent of total on-reserve funding. For further information on types of programs and policies for each department or agency, see Co-delivery Partner Contacts on page 59.

Figure 1

Federal Programs Directed to Aboriginal People, 1999–00

Total $6,623 Million*

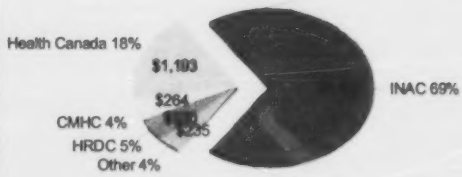

Other consists of:	($M)
Canadian Heritage	60
Solicitor General	58
Fisheries and Oceans	48
Industry	33
Natural Resources	15
Justice	10
Privy Council Office	8
National Defence	3
Total	**235**

INAC $4,602 Million*

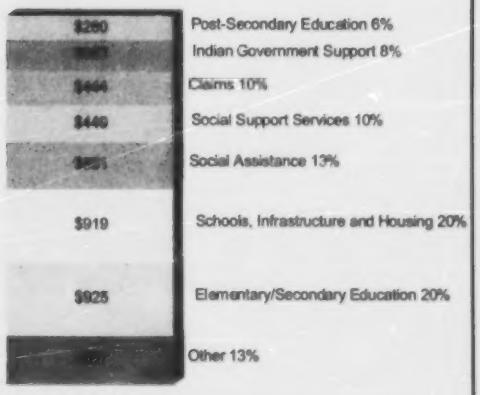

Other consists of:	($M)
Northern Affairs**	121
Lands and Trust Services	99
Economic Development	86
Self-Government	83
Administration/Regional Operations	217
Total	**907**

CMHC = Canada Mortgage and Housing Corporation
HRDC = Human Resources Development Canada

Figures may not add due to rounding.

* Expenditures in Figure 1 are budgetary only.

** Reflects Aboriginal-specific programs and a proportion of non-Aboriginal-specific programs.

Key Co-delivery Partners

Working more effectively and horizontally among departments involved in Aboriginal programs is a key thrust of *Gathering Strength — Canada's Aboriginal Action Plan*. Altogether, 12 federal departments and agencies, including INAC, offer programs for Aboriginal people, with total expenditures of approximately $6.6 billion in 1999–00 (see Figure 1). This money enabled Aboriginal people to have access to basic services within their communities comparable to the services other Canadians receive through provincial, territorial and municipal governments. In fact, basic, province-type services accounted for more than 80 percent of total on-reserve funding. For further information on types of programs and policies for each department or agency, see Co-delivery Partner Contacts on page 59.

Figure 1

Federal Programs Directed to Aboriginal People, 1999–00

Total $6,623 Million*

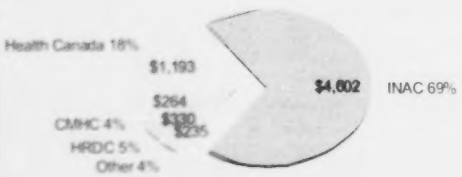

Other consists of:	($M)
Canadian Heritage	60
Solicitor General	58
Fisheries and Oceans	48
Industry	33
Natural Resources	15
Justice	10
Privy Council Office	8
National Defence	3
Total	**235**

CMHC = Canada Mortgage and Housing Corporation
HRDC = Human Resources Development Canada

INAC $4,602 Million*

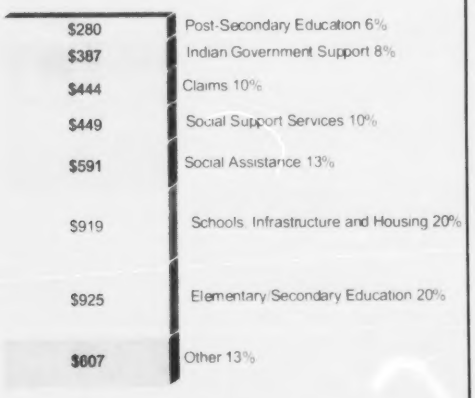

Other consists of:	($M)
Northern Affairs**	121
Lands and Trust Services	99
Economic Development	86
Self-Government	83
Administration/Regional Operations	217
Total	**607**

Figures may not add due to rounding.

* Expenditures in Figure 1 are budgetary only.
** Reflects Aboriginal-specific programs and a proportion of non-Aboriginal-specific programs.

Profile of Canada's Aboriginal Population

The total Aboriginal population in Canada is estimated at 1,399,500 in 2000 (see Figure 2). Aboriginal people are the descendants of the original inhabitants of North America. The Canadian *Constitution Act, 1982* recognizes three groups of Aboriginal people – **Indians, Métis people** and **Inuit**. In addition, the *Indian Act* delineates the legal definitions that apply to **Status Indians** in Canada: a Status Indian is an Indian person who is registered under the *Indian Act* (they are also called Registered Indians). A **Treaty Indian** is a Status Indian who belongs to a First Nation that signed a treaty with the Crown. A **Non-Status Indian** is an Indian person who is not registered as an Indian under the *Indian Act* (perhaps because his or her ancestors were never registered, or because he or she lost Indian status under former provisions of the Act). INAC's responsibilities with respect to Aboriginal people relate primarily to Status Indians living on reserve and Inuit.

Figure 2

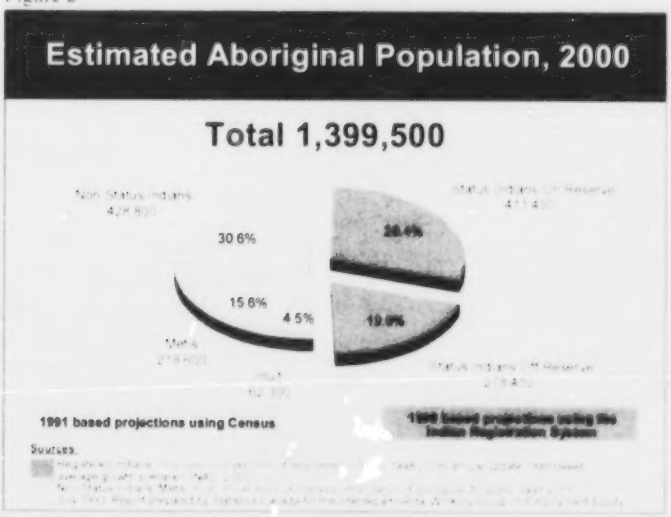

Approximately 4.5 percent of all Canadians have Aboriginal ancestry. There are 611 First Nations, comprising 52 nations or cultural groups and more than 50 languages. Indians on reserve represented about 60 percent of the Status Indian population.

Although Aboriginal people live all across Canada, there is very significant representation in the territories (representing 85 percent of Nunavut, 49 percent of Northwest Territories and 23 percent of Yukon based on the 1996 Census), as well as in the western provinces.

Approximately 63 percent of First Nations communities have fewer than 500 residents – only five percent have more than 2,000. Overall, 36.4 percent of on-reserve Indians live in urban areas, while 44.4 percent live in rural areas, 17.4 percent in special-access areas and 1.7 percent in remote zones. In Canada's three territories (comprising 40 percent of Canada's land mass) there are some 93 communities, most of them home to small populations of First Nations, Métis or Inuit people. Widespread distribution of the Aboriginal population increases the costs of providing services.

Profile of Canada's Aboriginal Population

The total Aboriginal population in Canada is estimated at 1,399,500 in 2000 (see Figure 2). Aboriginal people are the descendants of the original inhabitants of North America. The Canadian *Constitution Act, 1982* recognizes three groups of Aboriginal people — **Indians, Métis people** and **Inuit**. In addition, the *Indian Act* delineates the legal definitions that apply to **Status Indians** in Canada: a Status Indian is an Indian person who is registered under the *Indian Act* (they are also called Registered Indians). A **Treaty Indian** is a Status Indian who belongs to a First Nation that signed a treaty with the Crown. A **Non-Status Indian** is an Indian person who is not registered as an Indian under the *Indian Act* (perhaps because his or her ancestors were never registered, or because he or she lost Indian status under former provisions of the Act). INAC's responsibilities with respect to Aboriginal people relate primarily to Status Indians living on reserve and Inuit.

Figure 2

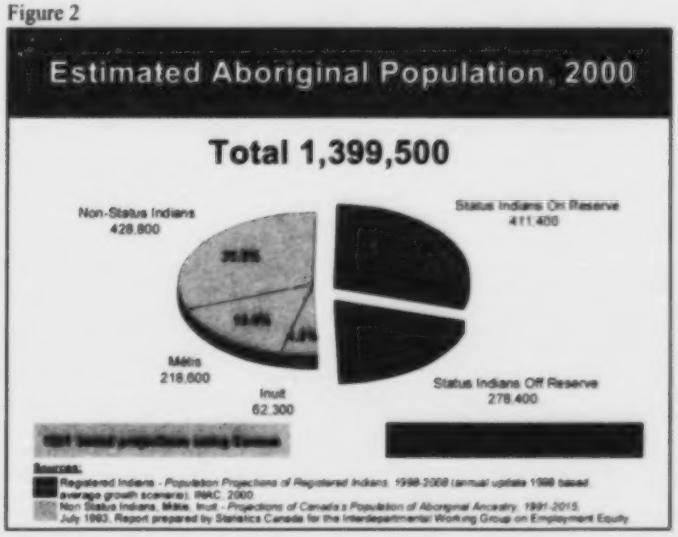

Approximately 4.5 percent of all Canadians have Aboriginal ancestry. There are 611 First Nations, comprising 52 nations or cultural groups and more than 50 languages. Indians on reserve represented about 60 percent of the Status Indian population.

Although Aboriginal people live all across Canada, there is very significant representation in the territories (representing 85 percent of Nunavut, 49 percent of Northwest Territories and 23 percent of Yukon based on the 1996 Census), as well as in the western provinces.

Approximately 63 percent of First Nations communities have fewer than 500 residents – only five percent have more than 2,000. Overall, 36.4 percent of on-reserve Indians live in urban areas, while 44.4 percent live in rural areas, 17.4 percent in special-access areas and 1.7 percent in remote zones. In Canada's three territories (comprising 40 percent of Canada's land mass) there are some 93 communities, most of them home to small populations of First Nations, Métis or Inuit people. Widespread distribution of the Aboriginal population increases the costs of providing services.

Chart of Key Results Commitments

Indian and Northern Affairs Canada and Canadian Polar Commission		
To provide Canadians with:	**To be demonstrated by:**	**Achievements reported in:**
an environment that fosters a more promising future for all First Nations and Inuit people by addressing past grievances and the discrepancies in living standards between First Nations and Inuit and non-Aboriginal people; and promotes enhanced skills and expertise leading to more sustainable and accountable Aboriginal governments, increased self-sufficiency and economic independence	• renewing the partnerships with First Nations and Inuit peoples	pages 10–12
	• strengthening Aboriginal governance	pages 12–16
	• developing a new fiscal relationship with Aboriginal governments	pages 17–19
	• supporting strong communities, people and economies	pages 19–24
management of the federal Northern Agenda to strengthen territorial governance systems that are sensitive to Aboriginal rights and interests while meeting the needs of all northerners; safeguarding the environment and promoting sustainable development in the North	• managing federal interests in the North	pages 26–28
	• promoting northern sustainable development	pages 29–31
an effective national and international presence in relation to polar science and technology that contributes to a broader understanding of polar issues	• developing and disseminating knowledge with respect to the polar regions	pages 36–38

Performance Terminology

The measurement of departmental performance involves short-term, intermediate and long-term outcomes as well as activities and outputs defined below:

Performance Term	Measured by (selected examples)
Long-term or ultimate outcomes involve changes in trends in social, cultural and economic circumstances for Aboriginal people and northerners. These trends are subject to significant outside influences.	school completion rates, health factors, economic indicators (employment, income)
Short-term/intermediate outcomes involve incremental changes that affect the capacity of Aboriginal people and northerners to achieve long-term outcomes.	signing agreements, improved program capacity, increased skills, changes in physical infrastructure, changes in operating practices
Activities and outputs involve processes and the production of tangible products and deliverables.	continue to negotiate, develop a strategy/policy, conduct research

Performance Accomplishments

Indian and Northern Affairs Canada (INAC) consists of three integrated and related programs — Indian and Inuit Affairs, Northern Affairs, and Administration. In addition, the Canadian Polar Commission reports to Parliament through INAC.

Indian and Inuit Affairs Program

Why Are We in the Business?

To provide Canadians with an environment that fosters a more promising future for all First Nations and Inuit people by addressing past grievances and the discrepancies in living standards between First Nations and Inuit and non-Aboriginal people; and promotes enhanced skills and expertise leading to more sustainable and accountable Aboriginal governments, increased self-sufficiency and economic independence.

The Indian and Inuit Affairs Program consists of two business lines: Indian and Inuit Programming, and Claims.

How Much Did It Cost?

	Indian and Inuit Programming	Claims	Total
Planned Spending	$4,002,964,000	$383,569,000	$4,386,533,000
Total Authorities	*$3,991,034,404*	*$444,152,505*	*$4,435,186,909*
1999–00 Actuals	**$3,946,343,444**	**$444,152,078**	**$4,390,495,522**

Explanation of Variance

Indian and Inuit Programming: The variance of approximately $45 million between total authorities and actual spending is primarily attributable to the carry forward to future years of operating resources ($10 million) and resources to fund the payment of guaranteed loans issued out of the Indian Economic Development Account ($33 million).

Claims: The variance of approximately $61 million between planned spending and total authorities is primarily attributable to incremental funding made available for specific claims ($44 million), litigation management ($10 million) and negotiation preparedness ($7 million).

Figure 3 shows how the $4.4 billion in expenditures for First Nations and Inuit was allocated in 1999–00.

Figure 3

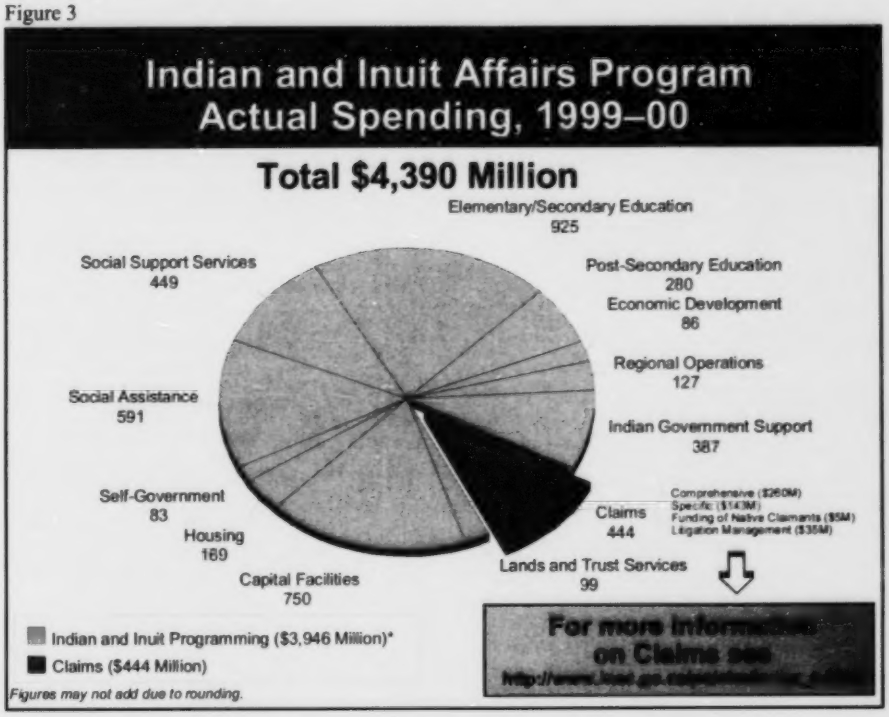

* Year-over-year growth includes approved expenditure growth of two percent and other specific adjustments for items such as *Gathering Strength* and Davis Inlet.

It should be noted that First Nations now deliver almost all programs funded by INAC. About 86 percent of Indian and Inuit Programming funds goes directly to First Nations and their organizations for services such as education, social services, infrastructure and local government (see Figure 4) — services that are provided to other Canadians by provinces, territories and municipalities. As such, First Nations have a dual accountability, to their communities and to the federal government. The department and First Nations have put in place a range of initiatives to ensure strong accountability (see pages 17–19). A further eight percent of program funds are transferred to the provinces for program services to First Nations and Inuit communities. The department directly administers only about six percent of funds.

Figure 4

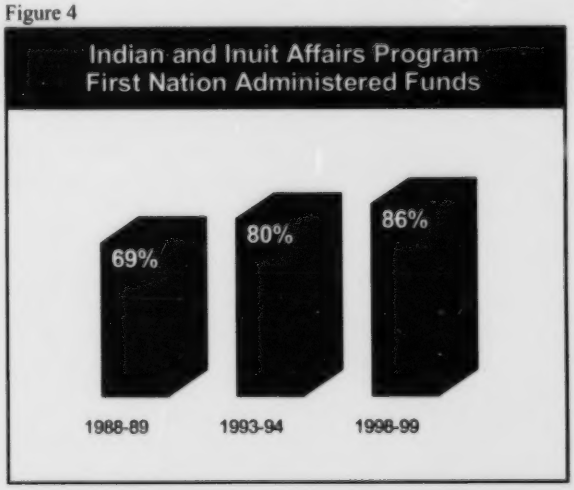

What Are the Strategic Objectives for the Indian and Inuit Affairs Program?

The strategic objectives of this program, consistent with *Gathering Strength* and the department's Sustainable Development Strategy (http://www.inac.gc.ca/sd/index_e.html), are as follows:

- Renewing the partnerships
- Strengthening Aboriginal governance
- Developing a new fiscal relationship
- Supporting strong communities, people and economies

For each of the strategic objectives, the following pages outline demonstrated accomplishments and an assessment of value for money.

Strategic Objective: Renewing the Partnerships

What Did We Promise to Achieve?

The **ultimate outcome** of this strategic objective will be a renewed partnership through helping First Nations and Inuit communities bring closure to inequities and grievances by means of reconciliation and resolution, through increasing public awareness of Aboriginal issues, and through working together to identify priorities and propose practical solutions that meet the needs of Aboriginal people.

Direct/Intermediate Outcomes	Outputs (to be demonstrated by)
• Stronger Working Relationships with Aboriginal Peoples and Organizations	• Initiatives to Strengthen Effective Working Relationships
• Understanding of First Nations and Inuit issues by the Canadian Public	• Initiatives to Increase Public Awareness of First Nations and Inuit Issues
• Reconciliation and Community Healing	• Reconciliation Through Healing and Settling Grievances
• New Approaches to Federal, Provincial and Territorial Relations with First Nations and Inuit	• Federal, Provincial, Territorial, First Nations and Inuit Partnership Initiatives

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

What Did We Deliver in 1999–00?

Key Achievements:

- All schools in Canada have received public education materials.
- Federal, provincial and territorial ministers responsible for Aboriginal affairs and leaders of the five national Aboriginal organizations met for the first time in two years.
- National and regional partnership think tanks were conducted.

Initiatives to Strengthen Effective Working Relationships:

- Continued Aboriginal Workforce Participation Initiative (AWPI) and supported employment initiatives and partnerships with educational institutions.
- The AWPI continued to promote and support initiatives for the recruitment of Aboriginal employees by the private and public sectors. In accordance with its mandate, AWPI is responsible for making more than 10,000 employers aware of the advantages of hiring Aboriginal people.
- Supported the Congress of Aboriginal Peoples in developing a Strategic Directions Paper to facilitate engagement and dialogue between on- and off-reserve Status Indians.
- Continued to work with the Inuit Tapirisat of Canada on the development and implementation of an Inuit Action Plan.
- Established, with the Assembly of First Nations (AFN), the Formal Partnership Development Unit to assist in preparing for the transfer of lands and trust services to First Nations.

Initiatives to Increase Public Awareness of First Nations and Inuit Issues:

- Provided students with interactive learning on First Nations and Inuit issues through school visits pilot project.
- Conducted the largest ever distribution of National Aboriginal Day materials, including new products produced by or in partnership with Aboriginal people.
- Delivered local public education initiatives through Regional Offices.
- Aboriginal educators developed *The Learning Circle* for INAC. A set of three guides to help teachers introduce First Nations issues to children under the age of 14, it meets a pressing need for basic information on First Nations in a classroom-friendly format.

Reconciliation through Healing and Settling Grievances:

- Settled 17 general litigation cases out of court.
- Established nine pilot projects, locally designed by claimants and defendants, to test the potential of alternate dispute resolution approaches to litigation arising from residential schools. Settlements were reached in cases related to 62 individuals.

Federal, Provincial, Territorial, First Nations and Inuit Partnership Initiatives:

- Agreement among national Aboriginal leaders and federal, provincial and territorial ministers responsible for Aboriginal affairs to meet annually and to establish an ongoing process to achieve practical results through cooperative initiatives.
- Initiated regional partnering strategies as part of work under way among federal, provincial and territorial officials to develop more positive bilateral working relationships on Aboriginal issues. These strategies advocate a horizontal approach within the federal government and at national and regional levels, and focus on areas where practical approaches can produce sustainable and measurable results for all parties.

What Did We Deliver in 1999–00?

Key Achievements:

- All schools in Canada have received public education materials.
- Federal, provincial and territorial ministers responsible for Aboriginal affairs and leaders of the five national Aboriginal organizations met for the first time in two years.
- National and regional partnership think tanks were conducted.

Initiatives to Strengthen Effective Working Relationships:

- Continued Aboriginal Workforce Participation Initiative (AWPI) and supported employment initiatives and partnerships with educational institutions.
- The AWPI continued to promote and support initiatives for the recruitment of Aboriginal employees by the private and public sectors. In accordance with its mandate, AWPI is responsible for making more than 10,000 employers aware of the advantages of hiring Aboriginal people.
- Supported the Congress of Aboriginal Peoples in developing a Strategic Directions Paper to facilitate engagement and dialogue between on- and off-reserve Status Indians.
- Continued to work with the Inuit Tapirisat of Canada on the development and implementation of an Inuit Action Plan.
- Established, with the Assembly of First Nations (AFN), the Formal Partnership Development Unit to assist in preparing for the transfer of lands and trust services to First Nations.

Initiatives to Increase Public Awareness of First Nations and Inuit Issues:

- Provided students with interactive learning on First Nations and Inuit issues through school visits pilot project.
- Conducted the largest ever distribution of National Aboriginal Day materials, including new products produced by or in partnership with Aboriginal people.
- Delivered local public education initiatives through Regional Offices.
- Aboriginal educators developed *The Learning Circle* for INAC. A set of three guides to help teachers introduce First Nations issues to children under the age of 14, it meets a pressing need for basic information on First Nations in a classroom-friendly format.

Reconciliation through Healing and Settling Grievances:

- Settled 17 general litigation cases out of court.
- Established nine pilot projects, locally designed by claimants and defendants, to test the potential of alternate dispute resolution approaches to litigation arising from residential schools. Settlements were reached in cases related to 62 individuals.

Federal, Provincial, Territorial, First Nations and Inuit Partnership Initiatives:

- Agreement among national Aboriginal leaders and federal, provincial and territorial ministers responsible for Aboriginal affairs to meet annually and to establish an ongoing process to achieve practical results through cooperative initiatives.
- Initiated regional partnering strategies as part of work under way among federal, provincial and territorial officials to develop more positive bilateral working relationships on Aboriginal issues. These strategies advocate a horizontal approach within the federal government and at national and regional levels, and focus on areas where practical approaches can produce sustainable and measurable results for all parties.

- The Federal-Provincial-Territorial Ministerial Council on Social Policy Renewal, along with national Aboriginal leaders, affirmed that national Aboriginal organizations will be engaged in implementing the Social Union Framework Agreement (SUFA) wherever it has implications for Aboriginal people and agreed to develop a process for the three-year review of SUFA.

What Factors Influenced Performance?

All levels of government must move beyond debates over jurisdictions, work cooperatively and employ new approaches that support partnerships to achieve practical results that improve the quality of life in First Nations and Inuit communities.

The increased volume of litigation presents a significant challenge for renewing partnerships with Aboriginal people. Over the past decade, there has been a six-fold increase in the number of general litigation cases (from 99 cases in 1987 to 666 cases by the end of March 2000). In the past three years, cases arising from residential schools have increased from 88 cases at the beginning of 1997 to 3,348 cases involving 6,188 individuals by the end of March 2000.

The adversarial nature of litigation impairs the achievement of the long-term policy objectives of *Gathering Strength* and frustrates the aspirations of Aboriginal people. Early resolution of litigation through strategies that include alternate dispute resolution, out-of-court settlements and the vigorous defence of cases to judgement are now being used to resolve grievances and inequities.

How Does This Achieve Value for Money?

It will take time to establish new working relationships with Aboriginal people and increase public awareness of Aboriginal issues. However, investments in renewed partnerships will provide a solid basis from which to develop sustainable and accountable First Nations and Inuit governments, leading to healthy and economically viable communities.

Strategic Objective: Strengthening Aboriginal Governance

What Did We Promise to Achieve?

The **ultimate outcome** of this strategic objective will be strengthened Aboriginal governance through the development of stable, legitimate and accountable Aboriginal governments that have the power and resources to solve problems locally and provide programs and services comparable to those received by other Canadians; and through resolution of outstanding grievances and negotiated title to land and resources.

Direct/Intermediate Outcomes	Outputs (to be [illegible])
• Enhanced Aboriginal Governance Capacity	• Governance Capacity-building Initiatives
• Self-government Agreements	• Number of Negotiated Self-government Agreements
• Devolution of Federal Functions	• Devolved Federal Responsibilities
• Negotiated Settlement of Outstanding Grievances *	• Number of Negotiated Claims Settlements • Improved Specific Claims Process • Improved Litigation Management

*Additional information on claims available at http://www.inac.gc.ca/ps/clm/index_e.html.

What Did We Deliver in 1999–00?

Key Achievements:

- Supported Parliamentary consideration of legislation for the Nisga'a Final Agreement.
- 19 specific claims were settled.
- Some 70 comprehensive land claims were under negotiation across the country.
- More than 100 professional development projects were completed for Aboriginal administrators.
- Over 200 professional development projects were funded during 1999–00 in support of First Nations and Inuit governance and capacity-building initiatives.
- The *First Nations Land Management Act* received Royal Assent on June 17, 1999. It provides the framework to enable the 14 signatory First Nations to assume control over their land management regimes and take over the administration and management of their reserve lands.

Governance Capacity-building Initiatives:

- Funded 17 First Nations proposals across the country to address communication needs, governance modelling and capacity-building for the transition to self-government.
- Initiated work with the Federation of Saskatchewan Indian Nations (FSIN) and the AFN to develop a proposal to establish an Aboriginal Governance Transition Centre.
- Continued discussions with the FSIN and the Province of Saskatchewan on issues related to comparability, revenues, accountability, demographic and population data, funding models, and potential governance models for First Nations in Saskatchewan.
- Commenced exploratory discussions with Treaty 8 on treaty and governance.
- Developed foundations for a governance network, including contacts with practitioners from Harvard University, York University and the Institute on Governance.
- Made substantial progress in the comprehensive Canada/Treaty 3 self-government process, moving to active development of governance models, leadership selection, citizen engagement and other elements of governance; supported the nation-rebuilding process to be piloted during fiscal year 2000–01.

Direct/Intermediate Outcomes	Outputs (to be demonstrated by)
• Enhanced Aboriginal Governance Capacity	• Governance Capacity-building Initiatives
• Self-government Agreements	• Number of Negotiated Self-government Agreements
• Devolution of Federal Functions	• Devolved Federal Responsibilities
• Negotiated Settlement of Outstanding Grievances *	• Number of Negotiated Claims Settlements • Improved Specific Claims Process • Improved Litigation Management

*Additional information on claims available at http://www.inac.gc.ca/ps/clm/index_e.html.

What Did We Deliver in 1999–00?

Key Achievements:

- Supported Parliamentary consideration of legislation for the Nisga'a Final Agreement.
- 19 specific claims were settled.
- Some 70 comprehensive land claims were under negotiation across the country.
- More than 100 professional development projects were completed for Aboriginal administrators.
- Over 250 professional development projects were funded during 1999–00 in support of First Nations and Inuit governance and capacity-building initiatives.
- The *First Nations Land Management Act* received Royal Assent in June 1999. The Act provides the framework to enable the 14 signatory First Nations to establish their own land management regimes and take over the administration and management of their reserve lands.

Governance Capacity-building Initiatives:

- Funded 17 First Nations proposals across the country to address communication needs, governance modelling and capacity-building for the transition to self-government.
- Initiated work with the Federation of Saskatchewan Indian Nations (FSIN) and the AFN to develop a proposal to establish an Aboriginal Governance Transition Centre.
- Continued discussions with the FSIN and the Province of Saskatchewan on issues related to comparability, revenues, accountability, demographic and population data, funding models, and potential governance models for First Nations in Saskatchewan.
- Commenced exploratory discussions with Treaty 8 on treaty and governance.
- Developed foundations for a governance network, including contacts with practitioners from Harvard University, York University and the Institute on Governance.
- Made substantial progress in the comprehensive Canada/Treaty 3 self-government process, moving to active development of governance models, leadership selection, citizen engagement and other elements of governance; supported the nation-rebuilding process to be piloted during fiscal year 2000–01.

- Completed comprehensive self-government Agreements-in-Principle (AIPs) for the nine Meadow Lake First Nations in Saskatchewan and the Sioux Valley Dakota Nation in Manitoba. These AIPs demonstrate the viability of the Inherent Right Policy in historic treaty areas and establish a new model for provincial concurrence and governance.
- Professional development projects amounting to $17.9 million were carried out at the local, regional and national levels to assist First Nations and Inuit governments to enhance their governance processes/structures and to develop their capacity for public administration in the areas of land management, environmental protection, resource development and general administration.
- Additional training and opportunities related to lands and trust activities were provided to approximately 1,500 First Nations administrators including more than 65 individuals who participated in INAC's comprehensive nine-module Land Management Training Program.

Number of Negotiated Self-government Agreements:

- Continued progress in self-government negotiations at over 80 tables, involving more than half of all First Nations and Inuit communities in Canada:
  - AIP with Labrador Inuit Association, Canada and Newfoundland initialled;
  - self-government and land claim AIP with Dogrib, Northwest Territories and Canada signed;
  - *Nisga'a Final Agreement Act* received Royal Assent;
  - framework agreement with Blood Tribe for negotiation of a child welfare AIP signed;
  - tripartite framework agreement reached with FSIN to guide formal negotiations on province-wide process for self-government;
  - Meadow Lake Tribal Council and Sioux Valley Dakota Nation AIPs approved for signing;
  - Canada and United Anishnaabeg Councils final agreement negotiations near completion;
  - Kahnawake model self-government recognition instrument approved by Cabinet for consultation; and
  - negotiation for Westbank First Nation self-government agreement nearing completion.
- The Nunavik Political Accord, signed by the Inuit, Quebec and Canada on November 5, 1999, subsequently created the Nunavik Commission, which has the mandate to develop and recommend a form of government for the residents of northern Quebec.

Devolved Federal Responsibilities:

- The AFN/INAC Joint Initiative for Policy Development established a process to implement the operational and policy options identified as priorities by First Nations, with a view to transferring the service delivery to First Nations control in the future.
- Five First Nations participated in the Indian Oil and Gas Management Initiative, a pilot project that is expected, over time, to lead to First Nations management and control of oil and gas resources on reserve.
- A total of 127 First Nations participated in INAC's Regional Lands Administration Program. An additional 15 First Nations managed their reserve land during 1999–00 pursuant to Sections 53/60 of the *Indian Act*, and three of the 14 First Nations signatory to the *First Nations Land Management Act* began operating under that Act.

Number of Negotiated Claims Settlements:

- Negotiators initialed an AIP with the Labrador Inuit Association (LIA) on May 10, 1999. The LIA membership voted 80 percent in favour of ratifying the AIP.
- The Common Approach with the Mamuitun, which was signed on January 19, 2000, represents a major breakthrough in negotiations between the Innu-Montagnais, Quebec and Canada. The approach deals with key issues such as title and treaty rights to lands, the practice of traditional activities, resource-sharing, self-government, the land quantum, taxation and financial matters.
- Development of a policy framework and funding for Treaty-related Measures, a set of negotiation tools designed to facilitate and accelerate the conclusion of treaties, in British Columbia.
- An AIP was signed on January 7, 2000, for a Dogrib Comprehensive Land Claim and Self-Government Agreement. When finalized the Dogrib Agreement will be the first Aboriginal self-government agreement in the Northwest Territories and the first combined land claim and self-government agreement in the N.W.T.
- Canada and the Manitoba Dene signed a framework for an out-of-court settlement of the *Samuel* case. Canada is also discussing a similar framework with the Saskatchewan Denesuline. Negotiations will focus on asserted harvesting rights and related matters north of the 60th parallel.

Improved Specific Claims Process:

- During the 1999–00 fiscal year, the department settled 19 specific claims totalling approximately $149 million.
- In the same period, 91 claims, previously under assessment, entered into negotiations.
- Greater accountability was achieved through the development and implementation of a specific claims database approved by the Auditor General.

Improved Litigation Management:

- The portfolio approach to litigation management continues to be implemented in INAC. This approach establishes a strong foundation for managing groups of cases from receipt to resolution and provides the means to contain spiralling litigation impacts and costs through process improvements and prevention and resolution strategies. In 1999, two new portfolios were added: Historic Treaties and Operational Litigation. In addition, an organizational structure that ensures an appropriate level of focus on the major priorities was designed in the fall of 1999 and is now being implemented.
- *Alternative Dispute Resolutions Processes:* Exploratory Dialogues for resolving Residential Schools cases, held in 1998–99, have led to the development and delivery of community pilot projects that emphasize healing and resolution.
- *Risk Management:* Guidelines for risk assessment (business and legal risk) have been drafted. The Strategic Case Intake process was implemented in January 2000. A committee of INAC and Department of Justice managers review new cases within a few days of receipt to provide an initial assessment. A reporting mechanism is in place to provide senior management with a summary of new cases and give a "heads up" on pending court decisions.
- *Contingency Planning:* A framework for contingency plans has been developed and tested in reference to several key court judgements.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

What Factors Influenced Performance?

The size and isolation of many First Nations communities, combined with the lack of clearly defined relationships with other governments that provide similar services, have a major effect on the ability to carry out operations. Media attention to issues of Aboriginal governance has raised public awareness and expectations for accelerated progress in terms of self-government. An increased focus on accountability and the need to strengthen reporting to the Minister and Parliament has led to an emphasis on initiatives aimed at accountability and professional development, key elements of *Gathering Strength* and the Sustainable Development Strategy.

How Does This Achieve Value for Money?

Settling claims and promoting self-government not only meet legal obligations but also benefit First Nations and all Canadians by providing First Nations communities with the resource and economic base necessary to decrease social dependency and improve socio-economic conditions. Claims settlements remove uncertainty regarding title to land, facilitating business transactions and supporting economic development. Self-government agreements ensure First Nations and Inuit communities have stable, legitimate and accountable governments that have the ability to promote economic well-being by providing the quality of life and standards of service most other Canadians enjoy.

Professional development initiatives focused on capacity-building for public administration by First Nations and on structures/frameworks to enhance First Nations governance and accountability. Creating an environment suitable to long-term, sustainable development will encourage partnerships with other public- and private-sector interests and lead to investment, economic development, employment and greater self-reliance.

An audit of the Claims Research Funding and Negotiation Program concluded that the program is generally well administered. (http://www.ino.gc.ca/pr/pub/ae/fnlsts_e.html)

Initiatives such as the *First Nations Land Management Act* and comprehensive claims negotiations also contribute significantly to increase First Nations involvement in managing natural resources and establishing effective and culturally appropriate environmental regulatory regimes, as envisioned in the Sustainable Development Strategy.

Strategic Objective: Developing a New Fiscal Relationship

What Did We Promise to Achieve?

The **ultimate outcome** of this strategic objective will be a new fiscal relationship through building institutional capacity by means of fiscal arrangement models that provide more stable and predictable financing, and support the generation of own-source revenues and the accountability of Aboriginal governments and institutions to their members.

Direct/Intermediate Outcomes	Outputs (to be demonstrated by)
• New Fiscal Arrangement Models	• New Government-to-Government Fiscal Transfers and Institutions
• Strong Fiscal Accountability	• Enhanced Local Accountability Measures
• Financial Skills and Capacity in First Nations	• Community Capacity-building Initiatives

What Did We Deliver in 1999–00?

Key Achievements:

- By the end of the fiscal year, 93 percent of First Nations communities completed Community Accountability and Management Assessments.
- A national model was completed for the Canada/First Nations Funding Agreement.
- Supported by Gathering Strength funds, the Aboriginal Financial Officers Association awarded its first Certified Aboriginal Financial Managers designations.
- Canada, Saskatchewan and the FSIN completed exploratory discussions in the Canadian Table process related to both fiscal relations and governance.
- A Memorandum of Understanding was signed in December 1999, launching the operations of a National Table on Fiscal Relations.
- AFN/Certified General Accountants (CGA) partners published a guide to improve reporting (http://www.cga-canada.org).

New Government-to-Government Fiscal Transfers and Institutions:

- Canada and the AFN signed a Memorandum of Understanding to establish the National Table on Fiscal Relations.
- Document developed detailing purpose, goals and plans for national fiscal institutions.
- Successful completion of exploratory phase of Canada, Saskatchewan and FSIN Fiscal Relations Table.
- Financial Transfer Agreements renewed with seven self-governing First Nations incorporating the first provisions for offsetting own-source revenues against federal transfers.

What Factors Influenced Performance?

The size and isolation of many First Nations communities, combined with the lack of clearly defined relationships with other governments that provide similar services, have a major effect on the ability to carry out operations. Media attention to issues of Aboriginal governance has raised public awareness and expectations for accelerated progress in terms of self-government. An increased focus on accountability and the need to strengthen reporting to the Minister and Parliament has led to an emphasis on initiatives aimed at accountability and professional development, key elements of *Gathering Strength* and the Sustainable Development Strategy.

How Does This Achieve Value for Money?

Settling claims and promoting self-government not only meet legal obligations but also benefit First Nations and all Canadians by providing First Nations communities with the resource and economic base necessary to decrease social dependency and improve socio-economic conditions. Claims settlements remove uncertainty regarding title to land, facilitating business transactions and supporting economic development. Self-government agreements ensure First Nations and Inuit communities have stable, legitimate and accountable governments that have the ability to promote economic well-being by providing the quality of life and standards of service most other Canadians enjoy.

Professional development initiatives focused on capacity-building for public administration by First Nations and on structures frameworks to enhance First Nations governance and accountability. Creating an environment suitable to long-term, sustainable development will encourage partnerships with other public- and private-sector interests and lead to investment, economic development, employment and greater self-reliance.

An audit of the Claims Research Funding and Negotiation Program concluded that the program is generally well administered. (http://www.inac.gc.ca/pr/pub/ae/index_e.html)

Initiatives such as the *First Nations Land Management Act* and comprehensive claims negotiations also contribute significantly to increase First Nations involvement in managing natural resources and establishing effective and culturally appropriate environmental regulatory regimes, as envisioned in the Sustainable Development Strategy.

Strategic Objective: Developing a New Fiscal Relationship

What Did We Promise to Achieve?

The **ultimate outcome** of this strategic objective will be a new fiscal relationship through building institutional capacity by means of fiscal arrangement models that provide more stable and predictable financing, and support the generation of own-source revenues and the accountability of Aboriginal governments and institutions to their members.

Direct/Intermediate Outcomes	Outputs (to be demonstrated by)
• New Fiscal Arrangement Models	• New Government-to-Government Fiscal Transfers and Institutions
• Strong Fiscal Accountability	• Enhanced Local Accountability Measures
• Financial Skills and Capacity in First Nations	• Community Capacity-building Initiatives

What Did We Deliver in 1999–00?

Key Achievements:

- By the end of the fiscal year, 93 percent of First Nations communities completed Community Accountability and Management Assessments.
- A national model was completed for the Canada/First Nations Funding Agreement.
- Supported by *Gathering Strength* funds, the Aboriginal Financial Officers Association awarded its first Certified Aboriginal Financial Managers designations.
- Canada, Saskatchewan and the FSIN completed exploratory discussions in the Common Table process related to both fiscal relations and governance.
- A Memorandum of Understanding was signed in December 1999, launching the operations of a National Table on Fiscal Relations.
- AFN/Certified General Accountants (CGA) partners published a guide to improve reporting (http://www.cga-canada.org).

New Government-to-Government Fiscal Transfers and Institutions:

- Canada and the AFN signed a Memorandum of Understanding to establish the National Table on Fiscal Relations.
- Document developed detailing purpose, goals and plans for national fiscal institutions.
- Successful completion of exploratory phase of Canada, Saskatchewan and FSIN Fiscal Relations Table.
- Financial Transfer Agreements renewed with seven self-governing First Nations incorporating the first provisions for offsetting own-source revenues against federal transfers.

Enhanced Local Accountability Measures:

- AFN/Certified General Accountants (CGA) partners published a guide to improve reporting (http://www.cga-canada.org).
- Alberta Chiefs completed research and demonstration projects on comparable First Nations Financial Codes.
- First Nations have significantly improved the quality of their annual consolidated financial statements based on standards used by governments in Canada. Since 1984–85, statements that received a clear (unqualified) opinion from an independent and accredited auditor rose from 57 to 79 percent (see Figure 5). Furthermore, these audits are prepared and disclosed to both band members and the federal government on a more timely basis. INAC now receives about 60 percent of First Nations audits within 120 days of fiscal year-end.

Figure 5

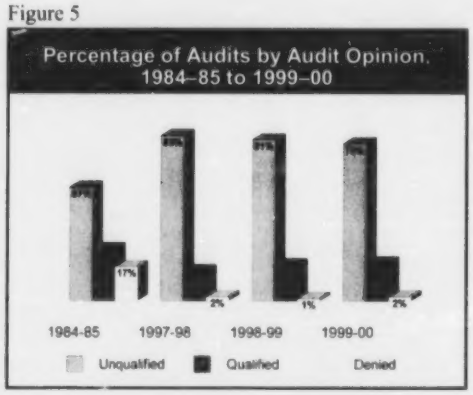

- INAC reviews the audits of First Nations and their organizations in order to assess their financial health and compliance with the financial requirements of funding arrangements. As of March 31, 2000, 75 percent of these audits required no further follow-up (672 of 892 audits). Where an audit indicated a problem such as excess indebtedness (First Nations use debt primarily for housing and economic development purposes), an intervention was required. INAC applies three levels of intervention that progress from recipient-managed plans, to co-managed, to those managed by a third party, based on the severity of the problem (see Figure 6).

Figure 6

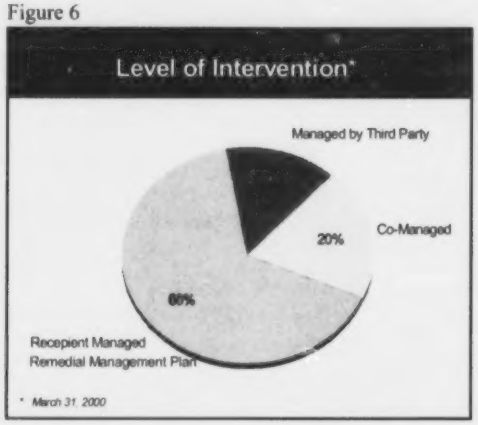

- In 1999–00, INAC took a number of steps to strengthen the process and consistency around handling allegations and complaints involving First Nations, including: appointing a national coordinator; developing clear definitions for allegations (criminal wrongdoing) and complaints (mismanagement or non-criminal activity); and developing and implementing national guidelines for processing and a national database to track allegations and complaints received by the department.

A review of the management of sensitive correspondence found that departmental guidelines pertaining to the management of allegations and correspondence containing allegations involving First Nations have been implemented in every region. (http://www.inac.gc.ca/pr/pub/ae/index_e.html)

Community Capacity-building Initiatives:

- Creation of Aboriginal Financial Officers Association of Canada.
- Creation of Certified Aboriginal Financial Managers (CAFM) designation.
- Launch of training plan leading to CAFM designation.

What Factors Influenced Performance?

Discussions concerning own-source revenues must take into consideration the relatively low level of economic development in First Nations communities and concerns on the part of First Nations about the impact of own-source revenues on federal transfers for programs and services. In addition, capacity for the administration of public funds and programs varies considerably among the more than 600 First Nations. Since First Nations governments began assuming greater control over program management and delivery, progress has been made in strengthening capacity and accountability, but there is still work to do. First Nations are increasingly recognizing the importance of articulating an accountability framework that is responsive to community needs and improves credibility with the Canadian public. The department will continue to work with First Nations to develop practical, sustainable governance arrangements built on legitimacy, authority and accountability.

How Does This Achieve Value for Money?

New fiscal relationships take time to develop, but will lead to more stable and predictable funding sources for First Nations and to increasingly self-reliant First Nations governments. These new relationships will support delivery of programs and services, public confidence in the operation of government, greater stability and more effective use of financial resources. Fostering good government and strong accountability in First Nations communities will increase investor confidence, support economic partnerships and improve living conditions.

Strategic Objective: Supporting Strong Communities, People and Economies

What Did We Promise to Achieve?

The **ultimate outcome** of this strategic objective will be a quality of life for First Nations that is comparable to neighbouring communities, achieved by narrowing the gap in socio-economic conditions and working to improve the standard of living. Support for strong communities, people and economies will be achieved through partnerships with First Nations, other governments and the private sector.

Direct/Intermediate Outcomes	Outputs (to be [illegible])
• Increased Self-sufficiency Through Improved Education and Active Social Programming	• Initiatives to Increase Self-reliance • Enhanced Support for Children and Youth • Improved Education Programming and Achievement
• Improved Health and Safety Through Improved Housing and Community Infrastructure *	• Improved Housing On Reserve • Improved Water and Sewer Services On Reserve • Environmental Remediation

* Additional information is available at http://www.inac.gc.ca/ps/hsg/cih.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Strategic/Medium Outcomes	Outputs (to be demonstrated by)
• Strengthened Economic Development Through Improved Access to Economic Opportunity On and Off Reserves	• Economic Partnerships • Business Activity • Resource Access Negotiations (RAN) • Increased Access to Capital • Access to Markets • Labour Force Participation

What Did We Deliver in 1999–00?

Key Achievements:

- As of March 2000, 148 income security reform demonstration projects involving 398 First Nations communities were under way.
- More than 80 First Nations participated in community-based housing initiatives.
- Water and sewer systems were provided to 27 communities.
- A total of $12.5 million supported 181 business projects under the Economic Development Opportunity Fund and the Resource Acquisition Initiative, resulting in the creation of 957 full-time and 494 part-time jobs.
- The number of houses with water and sewage service has reached 98 percent and 94 percent respectively.
- Enrolment of First Nations students in post-secondary education has risen from 250 in 1958–59, to 24,482 in 1994–95, and to approximately 27,200 in 1999–00.
- During 1999–00, INAC conducted a further 142 site investigations at a cost of $1.8 million. In addition, site remediation was carried out on an additional 173 contaminated sites at a cost of $16.5 million.

Initiatives to Increase Self-reliance:

- 398 First Nations communities are participating in 148 income security reform demonstration projects focused on shifting the emphasis of the social assistance system from passive to active measures.

Enhanced Support for Children and Youth:

- INAC is working with First Nations to implement the National Child Benefit system.
- Consistent with the broad objectives of the National Child Benefit system, First Nations are developing community-based initiatives that promote the employability of parents and the health and well-being of First Nations children.

Improved Education Programming and Achievement:

- INAC is supporting 325 education reform projects through criteria developed with the AFN.
- In 1999–00, the number of First Nations students on reserve attending elementary and secondary schools rose to 119,370 (see Figure 7). This represents a participation rate of 86 percent of the relevant population. Sixty percent of students attended band-managed schools on reserve (see Figure 8).

Figure 7

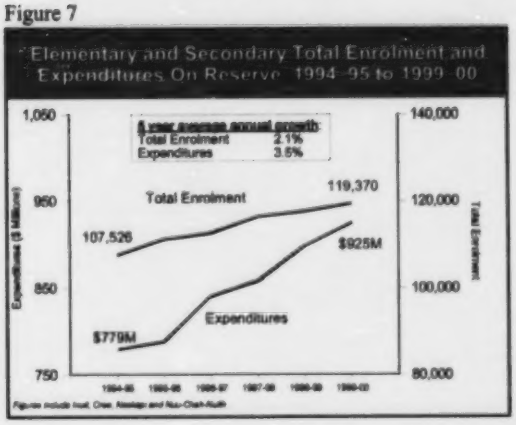

Figure 8

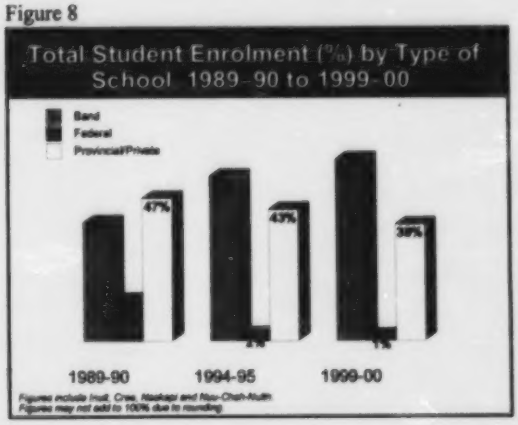

- Progress was maintained in the funding of additional on-reserve school space, which increased from 709,310 m^2 in 1994–95 to 876,997 m^2 in 1999–00 (for a five-year average annual growth rate of 4.3 percent).
- Since 1994–95, investments in the post-secondary education budget have increased from $247 million to $280 million (see Figure 9). Enrolment of First Nations students has risen from 250 in 1968–69, to 24,482 in 1994–95, and to approximately 27,200 in 1999–00. Employment-population ratios for on-reserve Status Indians are substantially higher for post-secondary graduates (64 percent) than for high school graduates (45 percent).

Figure 9

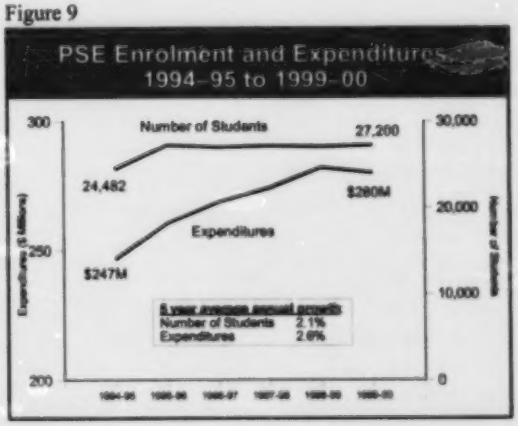

- Average employment incomes are also higher for post-secondary graduates ($18,751 versus $13,996 for high school graduates). The benefits of education are not limited to immediate employment opportunities, because graduates with new skills, trades and abilities are valued assets in supporting a sustainable human resource base in their communities.
- The percentage of on-reserve Status Indians with some post-secondary education has risen from 26 percent in 1991 to 31 percent in 1996, compared to 51 percent for Canada in 1996. During the same period, the proportion of those with less than high school decreased from 69 percent to 63 percent.

(Continued)

Direct/Intermediate Outcomes	Outputs (to be demonstrated by)
• Strengthened Economic Development Through Improved Access to Economic Opportunity On and Off Reserves	• Economic Partnerships • Business Activity • Resource Access Negotiations (RAN) • Increased Access to Capital • Access to Markets • Labour Force Participation

What Did We Deliver in 1999–00?

Key Achievements:

- As of March 2000, 148 income security reform demonstration projects involving 398 First Nations communities were under way.
- More than 80 First Nations participated in community-based housing initiatives.
- Water and sewer systems were provided to 27 communities.
- A total of $12.5 million supported 181 business projects under the Economic Development Opportunity Fund and the Resource Acquisition Initiative, resulting in the creation of 957 full-time and 494 part-time jobs.
- The number of houses with water and sewage service has reached 98 percent and 94 percent respectively.
- Enrolment of First Nations students in post-secondary education has risen from 250 in 1968–69, to 24,482 in 1994–95, and to approximately 27,200 in 1999–00.
- During 1999–00, INAC conducted a further 142 site investigations at a cost of $1.8 million. In addition, site remediation was carried out on an additional 173 contaminated sites at a cost of $16.5 million.

Initiatives to Increase Self-reliance:

- 398 First Nations communities are participating in 148 income security reform demonstration projects focused on shifting the emphasis of the social assistance system from passive to active measures.

Enhanced Support for Children and Youth:

- INAC is working with First Nations to implement the National Child Benefit system.
- Consistent with the broad objectives of the National Child Benefit system, First Nations are developing community-based initiatives that promote the employability of parents and the health and well-being of First Nations children.

Improved Education Programming and Achievement:

- INAC is supporting 325 education reform projects through criteria developed with the AFN.
- In 1999–00, the number of First Nations students on reserve attending elementary and secondary schools rose to 119,370 (see Figure 7). This represents a participation rate of 86 percent of the relevant population. Sixty percent of students attended band-managed schools on reserve (see Figure 8).

Figure 7

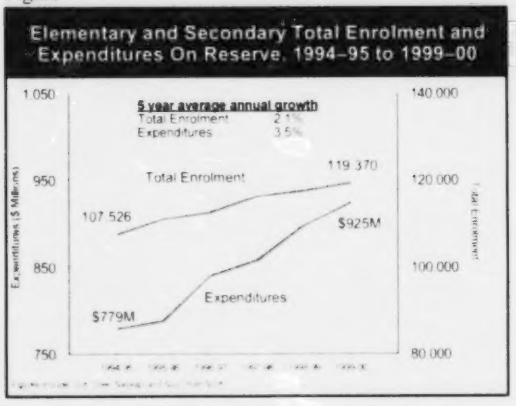

Figure 8

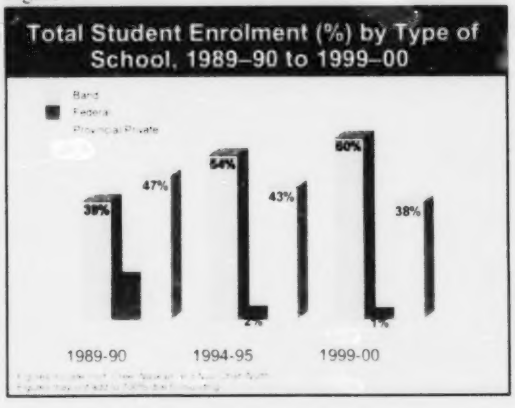

- Progress was maintained in the funding of additional on-reserve school space, which increased from 709,310 m^2 in 1994–95 to 876,997 m^2 in 1999–00 (for a five-year average annual growth rate of 4.3 percent).
- Since 1994–95, investments in the post-secondary education budget have increased from $247 million to $280 million (see Figure 9). Enrolment of First Nations students has risen from 250 in 1968–69, to 24,482 in 1994–95, and to approximately 27,200 in 1999–00. Employment-population ratios for on-reserve Status Indians are substantially higher for post-secondary graduates (64 percent) than for high school graduates (45 percent).

Figure 9

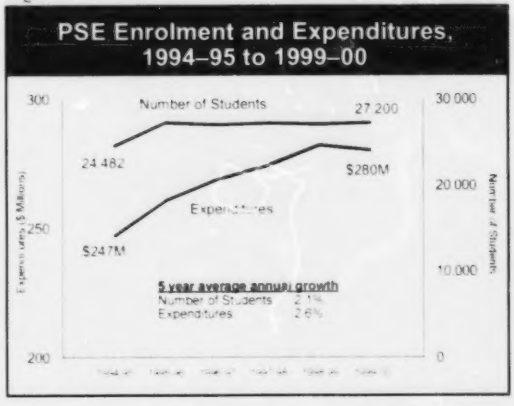

- Average employment incomes are also higher for post-secondary graduates ($18,751 versus $13,996 for high school graduates). The benefits of education are not limited to immediate employment opportunities, because graduates with new skills, trades and abilities are valued assets in supporting a sustainable human resource base in their communities.
- The percentage of on-reserve Status Indians with some post-secondary education has risen from 26 percent in 1991 to 31 percent in 1996, compared to 51 percent for Canada in 1996. During the same period, the proportion of those with less than high school decreased from 69 percent to 63 percent.

Improved Housing On Reserve:

- A new Housing Innovation Fund is promoting development and innovation in housing. To date, more than 40 projects have been funded and are currently under way. Several of these projects incorporate sustainable development objectives such as reduced water, sewer and energy consumption.
- An evaluation study of five pilot projects undertaken as part of the 1995 First Nations Innovative Housing Initiative found that the use of local construction materials and labour was effective in contributing to First Nations housing.
- The percentage of adequate houses on reserve (housing units that do not require any minor or major renovations or replacement) increased from 46 percent in 1994–95 to 57 percent in 1999–00 (see Figure 10). In 1999–00, 2,313 housing units were completed and 3,243 were renovated.

Figure 10

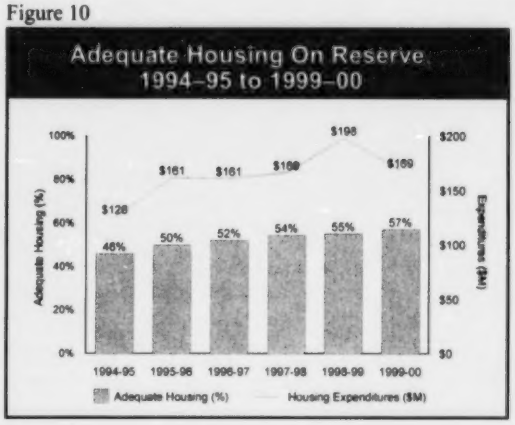

Improved Water and Sewer Services On Reserve:

- The department has placed a priority on increasing the number of homes with basic infrastructure by funding water and sewage projects on reserve. In 1999–00, 98 percent of houses had water delivery and 94 percent had sewage disposal systems, up from 94 percent and 88 percent respectively in 1994–95 (see Figure 11).

Figure 11

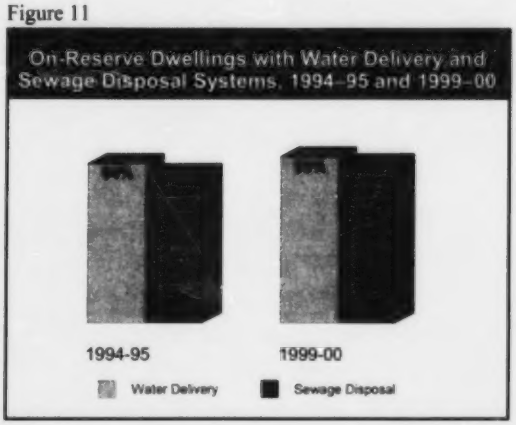

Environmental Remediation:

- The department has been working diligently to meet its objectives to identify, assess and remediate contaminated sites. Approximately 2,400 environmental issues have been identified to date. During 1999–00, INAC conducted a further 142 site investigations at a cost of $1.8 million. In addition, site remediation was carried out on an additional 173 contaminated sites at a cost of $16.5 million. This brings the total number of sites that have been, or are in the process of being remediated to 592.

Economic Partnerships:

- Under the Federal/Provincial/Territorial Partnership Fund, a total of 13 projects valued at $18.85 million were approved. INAC contributed $1.7 million to these efforts. In addition, $1.6 million was provided to regions to support tripartite regional economic fora to allow for joint planning and early identification of major resource partnering opportunities.

Business Activity:

- A total of $12.5 million supported 181 business projects under the Economic Development Opportunity Fund and the Resource Acquisition Initiative, resulting in the creation of 957 full-time and 494 part-time direct jobs.
- More than 12,500 reserve land leases, permits and licences were processed and registered during the fiscal year, the majority of which directly support First Nations economic development activities.

Resource Access Negotiations (RAN):

- Through RAN program funding, 213 resource-related negotiations were carried out or commenced, with a view to improving First Nations opportunities connected to development of on- and off-reserve natural resources and to major economic projects that offered potential financial/employment benefits to First Nations communities.

Increased Access to Capital:

- The Aboriginal Business Development Initiative has resulted in six Aboriginal financial institutions using the interest-rate buy-down program to make more than $9 million in new development loans available to small businesses.

Access to Markets:

- In 1998, the total number of contracts awarded to Aboriginal firms through the federal Procurement Strategy for Aboriginal Business was 8,741, amounting to $85.3 million in the value of contracts awarded to Aboriginal businesses. This amount reflects an increase of almost 10 percent from $76.5 million in 1997.

Labour Force Participation:

- The Aboriginal Workforce Participation Initiative continued to promote and support initiatives for the recruitment of Aboriginal people by the private and public sectors.

What Factors Influenced Performance?

The challenges inherent in reducing discrepancies in living standards between Aboriginal and non-Aboriginal people are compounded by the fact that the Registered Indian population is growing about twice as fast as the overall Canadian population. Moreover, 57.5 percent of the Registered Indian population is under 30, with about 32.4 percent under the age of 15, further increasing the demand for school space, housing, public infrastructure, social services and jobs.

How Does This Achieve Value for Money?

Results have been mixed. Some First Nations and Inuit communities have achieved significant improvements. However, too many communities remain far behind in terms of most indicators of a healthy community. Investments that create strong communities, people and economies result in a corresponding reduction in health and other social costs. They contribute not only to the health and well-being of on-reserve populations but also to the broader Canadian economy. INAC's efforts to ensure sustainable community development are in keeping with the Sustainable Development Strategy principle of an integrated approach to social, economic and environmental aspects of development.

These investments also demonstrate INAC's commitment to the principles of the Social Union — comparability of service delivery and mobility. Economic development projects benefit neighbouring communities indirectly through job creation and regional economic stability and growth.

Northern Affairs Program

Why Are We in the Business?

To manage the federal Northern Agenda to strengthen territorial governance systems that are sensitive to Aboriginal rights and interests while meeting the needs of all northerners, safeguarding the environment, and promoting sustainable development in the North.

How Much Did It Cost?	
Planned Spending	$165,793,900
Total Authorities	*$221,786,362*
1999–00 Actuals	**$216,799,125**

Explanation of Variance

The variance of approximately $56 million between planned spending and total authorities is primarily attributable to the following major items: forest fire suppression in Yukon ($15 million); community infrastructure for Nunavut ($6 million); contributions for environmental initiatives/waste management and contaminants program ($13 million); and operating costs for major initiatives such as Nunavut implementation and Yukon devolution, as well as increased personnel costs in support of program activities ($21 million).

The variance of approximately $5 million between total authorities and actual spending is primarily attributable to the carry forward to future years of funding for operating resources.

What are the Strategic Objectives for the Northern Affairs Program?

Supporting the Northern Agenda by:

- Managing federal interests — $102.0 million; and
- Promoting northern sustainable development — $114.8 million.

For each of the strategic objectives, the following pages outline the objectives, expected results and an assessment of value for money.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Strategic Objective: Managing Federal Interests

What Did We Promise to Achieve?

The **ultimate outcome** of this strategic objective will be to manage federal interests by strengthening northern political systems and integrating relationships through management of ongoing federal responsibilities and through a variety of initiatives, including devolution of provincial-type responsibilities for land and resource management to territorial and Aboriginal governments. Until devolution is completed, the primary responsibilities are to continue to manage the North's resources effectively and to promote development in a sustainable manner.

Direct/Intermediate Outcomes	Outputs (to be demonstrated by)
• Continued Political Development, including the Devolution of Provincial-type Powers and Programs in a Manner Consistent with the Implementation of Aboriginal Inherent Right of Self-government	• Establishing New Intergovernmental Processes in Nunavut and the N.W.T. • Completing the Transition to the New Government of Nunavut • Completion of a Comprehensive Devolution Transfer Agreement with the Yukon Government • Completion of Claims-related Resource Management Legislation • Promoting Strong International Arctic Relationships • Managing the Northern Air Stage (Food Mail) Program

What Did We Deliver in 1999–00?

Key Achievements

- Completed transition activities related to the new Government of Nunavut, including supporting a major program to upgrade municipal infrastructure in 11 communities.
- Progress on negotiating the devolution of provincial-type powers, jurisdiction and responsibilities to the Yukon government.
- Proclaimed Part 4 of the *Mackenzie Valley Resource Management Act.*
- Introduced Bill C–62: *Nunavut Water and Surface Rights Tribunal Act.*
- Completed Program and Service Transfer Agreements pertaining to Northern Affairs Program's functions with seven Yukon First Nations.

Establishing New Intergovernmental Processes in Nunavut and the N.W.T.:

Nunavut

- Established a regional office in Nunavut, a Nunavut senior officials working group and a regional Inuit organization/INAC working group, and initiated discussions to establish a Nunavut Federal Council.

N.W.T

- Launched the Intergovernmental Forum to build consensus among federal, territorial and Aboriginal partners on a common agenda for political development in the N.W.T.

Completed the Transition to the New Government of Nunavut:

- Worked with the Government of Nunavut, Nunavut Tunngavik Incorporated and other partners to complete two key initiatives: the Nunavut Incremental Infrastructure Program (the Government of Nunavut's 11 office buildings and 250 employee housing units were built a year ahead of schedule and within budget by the 100 percent Inuit-owned Nunavut Construction Corporation); and the Nunavut Human Resources Development Strategy.

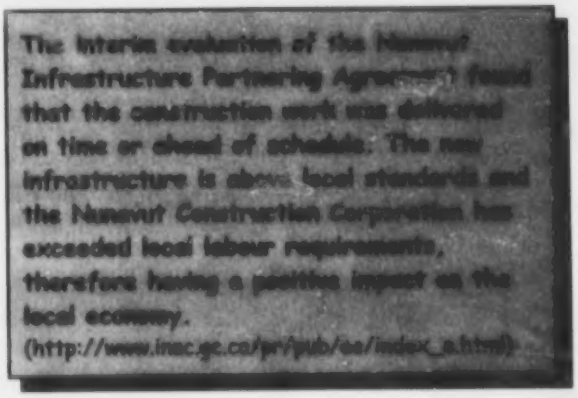

Completion of a Comprehensive Devolution Transfer Agreement with the Yukon Government:

- Multi-party negotiations to finalize a Devolution Transfer Agreement are ongoing.
- Completion of Program and Service Transfer Agreements with seven First Nations pertaining to land and resource management functions on settlement lands.

Completion of Claims-related Resource Management Legislation:

- Proclaimed Part 4 of the *Mackenzie Valley Resource Management Act.*
- Introduced Bill C–62: *Nunavut Water and Surface Rights Tribunal Act.*

Promoting Strong International Arctic Relationships:

- Assisted the Department of Foreign Affairs and International Trade in the development of the new policy framework entitled the Northern Dimension of Canada's Foreign Policy (http://www.dfait-maeci.gc.ca/arctic).
- Continued to support the work of the Arctic Council, including implementation of the initiative on the Future of Children and Youth in the Arctic and introduction of a new capacity-building focus. Supported two new applications for permanent participant status in the Arctic Council from the Gwich'in Tribal Council and the Arctic Athabascan Council (http://arctic-council.usgs.gov).

Strategic Objective: Managing Federal Interests

What Did We Promise to Achieve?

The **ultimate outcome** of this strategic objective will be to manage federal interests by strengthening northern political systems and integrating relationships through management of ongoing federal responsibilities and through a variety of initiatives, including devolution of provincial-type responsibilities for land and resource management to territorial and Aboriginal governments. Until devolution is completed, the primary responsibilities are to continue to manage the North's resources effectively and to promote development in a sustainable manner.

Direct/Intermediate Outcomes	Outputs (to be demonstrated by)
• Continued Political Development, including the Devolution of Provincial-type Powers and Programs in a Manner Consistent with the Implementation of Aboriginal Inherent Right of Self-government	• Establishing New Intergovernmental Processes in Nunavut and the N.W.T. • Completing the Transition to the New Government of Nunavut • Completion of a Comprehensive Devolution Transfer Agreement with the Yukon Government • Completion of Claims-related Resource Management Legislation • Promoting Strong International Arctic Relationships • Managing the Northern Air Stage (Food Mail) Program

What Did We Deliver in 1999–00?

Key Achievements

- Completed transition activities related to the new Government of Nunavut, including supporting a major program to upgrade municipal infrastructure in 11 communities.
- Progress on negotiating the devolution of provincial-type powers, jurisdiction and responsibilities to the Yukon government.
- Proclaimed Part 4 of the *Mackenzie Valley Resource Management Act*.
- Introduced Bill C–62: *Nunavut Water and Surface Rights Tribunal Act*.
- Completed Program and Service Transfer Agreements pertaining to Northern Affairs Program's functions with seven Yukon First Nations.

Establishing New Intergovernmental Processes in Nunavut and the N.W.T.:

Nunavut

- Established a regional office in Nunavut, a Nunavut senior officials working group and a regional Inuit organization INAC working group, and initiated discussions to establish a Nunavut Federal Council.

N.W.T.

- Launched the Intergovernmental Forum to build consensus among federal, territorial and Aboriginal partners on a common agenda for political development in the N.W.T.

Completed the Transition to the New Government of Nunavut:

- Worked with the Government of Nunavut, Nunavut Tunngavik Incorporated and other partners to complete two key initiatives: the Nunavut Incremental Infrastructure Program (the Government of Nunavut's 11 office buildings and 250 employee housing units were built a year ahead of schedule and within budget by the 100 percent Inuit-owned Nunavut Construction Corporation); and the Nunavut Human Resources Development Strategy.

The interim evaluation of the Nunavut Infrastructure Partnering Agreement found that the construction work was delivered on time or ahead of schedule. The new infrastructure is above local standards and the Nunavut Construction Corporation has exceeded local labour requirements, therefore having a positive impact on the local economy.
(http://www.inac.gc.ca/pr/pub/ae/index_e.html)

Completion of a Comprehensive Devolution Transfer Agreement with the Yukon Government:

- Multi-party negotiations to finalize a Devolution Transfer Agreement are ongoing.
- Completion of Program and Service Transfer Agreements with seven First Nations pertaining to land and resource management functions on settlement lands.

Completion of Claims-related Resource Management Legislation:

- Proclaimed Part 4 of the *Mackenzie Valley Resource Management Act*.
- Introduced Bill C-62: *Nunavut Water and Surface Rights Tribunal Act*.

Promoting Strong International Arctic Relationships:

- Assisted the Department of Foreign Affairs and International Trade in the development of the new policy framework entitled the Northern Dimension of Canada's Foreign Policy (http://www.dfait-maeci.gc.ca/arctic).
- Continued to support the work of the Arctic Council, including implementation of the initiative on the Future of Children and Youth in the Arctic and introduction of a new capacity-building focus. Supported two new applications for permanent participant status in the Arctic Council from the Gwich'in Tribal Council and the Arctic Athabascan Council (http://arctic-council.usgs.gov).

- Continued work related to the critical socio-economic and environmental situation in the Russian North, including implementing a newly signed Memorandum of Understanding between INAC and its Russian counterpart, through the development of businesses for northern Aboriginal women, and facilitating relations between oil and gas development companies and Aboriginal communities in the Russian North.
- Finalized, with Environment Canada, the Arctic chapter and the national chapters of Canada's National Programme of Action on land-based sources of marine pollution and participated in the ongoing Arctic Regional Programme of Action.

Managing the Northern Air Stage (Food Mail) Program:

- Accommodated a 10 percent increase in the volume of Food Mail shipments without increasing postage rates.

What Factors Influenced Performance?

Completion of a devolution transfer agreement with the Yukon government is closely linked to the finalization of land claims and implementation of self-government agreements. Progress on devolution in the N.W.T. is similarly tied to land claims and self-government agreements and to building consensus among federal, territorial and Aboriginal partners on a common agenda for devolution. Moving forward on devolution in Nunavut will depend on the strategic objectives and capacity of the newly established territorial government. In all three territories, issues around resources, timing and the complexity of issues that need to be dealt with pose challenges for federal, territorial and Aboriginal partners alike. The series of legislative initiatives required to deal with the complex issues of integrated resource management in the territories must be dealt with as part of the broader legislative agenda.

How Does This Achieve Value for Money?

The North is still undergoing major political change. Canada's third territory, Nunavut, became a reality on April 1, 1999. Agreement was reached with the Yukon government and Yukon First Nations on several major elements of a devolution package, laying the groundwork for the Yukon government to assume responsibility for provincial-type responsibilities in managing land, water, mineral and forestry resources. Devolution will result in stronger, more self-reliant territories. In addition, progress continued on enabling northern Aboriginal people to become full partners in the management of the North's natural resources through their involvement in the development and implementation of resource management boards and agencies. In Yukon, seven First Nations with signed self-government agreements entered into agreements with Canada to assume responsibility for funds and program delivery on settlement lands. In the N.W.T., initiatives are getting under way to assess and, where necessary, enhance the capacity of regulatory processes to ensure responsible resource development. Stronger governance institutions and relationships will facilitate the achievement of northern objectives, including a more favorable climate for economic development and consequent opportunities for jobs and growth throughout the North. Subsidizing the shipment of nutritious perishable foods and other essential items to isolated northern communities encourages healthier eating practices and reduces the cost of a nutritious diet.

Strategic Objective: Promoting Northern Sustainable Development

What Did We Promise to Achieve?

The **ultimate outcome** of this strategic objective will be stronger communities with sustainable economies in the North, achieved through northern sustainable development, including management of natural resources and protection of the environment.

Direct/Intermediate Outcomes	Outputs (to be demonstrated by)
• Sustainable Resource Development and Stronger Northern Communities and Economies	• Effective Natural Resource Legislation, Regulations and Policies • Continued Protection of the Arctic Environment and Renewable Resources • Facilitating Resource Development Activity • Development of a Federal Northern Sustainable Development Strategy

What Did We Deliver in 1999–00?

Key Achievement

- Began to prepare the first horizontal federal sustainable development strategy for Northern Canada, by hosting a series of multi-departmental and northern consultations.
- The opening of the Ekati diamond mine created 400 jobs in the N.W.T.

Effective Natural Resource Legislation, Regulations and Policies:

- Developed amendments to the *Canadian Environmental Assessment Act* Law List and Inclusion List, which incorporate the new Yukon mining land use regulations to be in force in July 2000.
- Pursuant to the establishment of the Mackenzie Valley Land and Water Board, designed a revised water licensing regime in the Inuvialuit Settlement region and amended the *N.W.T. Waters Act*.
- Developed policy to support the strategic business plans for water monitoring in the N.W.T. and Nunavut over the period 1998 to 2003.
- Developed policies on the decommissioning and remediation of hydrometric stations, and began development of policies on mine abandonment and restoration, security deposits and impact benefit agreements.
- Prepared (Nunavut) and updated (N.W.T.) guide to regulatory requirements and procedures for exploration development and mining in Nunavut and the N.W.T.

Strategic Objective: **Promoting Northern Sustainable Development**

What Did We Promise to Achieve?

The **ultimate outcome** of this strategic objective will be stronger communities with sustainable economies in the North, achieved through northern sustainable development, including management of natural resources and protection of the environment.

Direct/Intermediate Outcomes	Outputs (to be demonstrated by)
• Sustainable Resource Development and Stronger Northern Communities and Economies	• Effective Natural Resource Legislation, Regulations and Policies • Continued Protection of the Arctic Environment and Renewable Resources • Facilitating Resource Development Activity • Development of a Federal Northern Sustainable Development Strategy

What Did We Deliver in 1999–00?

Key Achievement

- **Began to prepare the first horizontal federal sustainable development strategy for Northern Canada, by hosting a series of multi-departmental and northern consultations.**
- **The opening of the Ekati diamond mine created 400 jobs in the N.W.T.**

Effective Natural Resource Legislation, Regulations and Policies:

- Developed amendments to the *Canadian Environmental Assessment Act* Law List and Inclusion List, which incorporate the new Yukon mining land use regulations to be in force in July 2000.
- Pursuant to the establishment of the Mackenzie Valley Land and Water Board, designed a revised water licensing regime in the Inuvialuit Settlement region and amended the *N.W.T. Waters Act*.
- Developed policy to support the strategic business plans for water monitoring in the N.W.T. and Nunavut over the period 1998 to 2003.
- Developed policies on the decommissioning and remediation of hydrometric stations, and began development of policies on mine abandonment and restoration, security deposits and impact benefit agreements.
- Prepared (Nunavut) and updated (N.W.T.) guide to regulatory requirements and procedures for exploration development and mining in Nunavut and the N.W.T.

Continued Protection of the Arctic Environment and Renewable Resources:

- Participated in the implementation of the United Nations Economic Commission of Europe/Persistent Organic Pollutants (POPs) Protocol and in the United Nations Environment Programme negotiations leading to a global agreement on POPs by 2001.
- Participated in the committee discussions for the North American Free Trade Agreement/Commission for Environmental Cooperation Sound Management of Chemicals/North America Regional Action Plan.
- Supported work of the Yukon Placer Committee to manage placer mining and fish habitat, and completed the Blue Book Review of environmental assessment processes in Yukon.
- Established the Nunavut Environmental Contaminants Committee and the Northern Contaminants Program Web site (http://www.inac.gc.ca/ncp/index_e.html).
- Achieved a Protected Areas Strategy in the N.W.T.

Facilitating Resource Development Activity:

- Established land withdrawals for Tombstone Territorial Park and Fishing Branch Wilderness Preserve in Yukon.
- Opening of the Ekati diamond mine created 400 jobs in the N.W.T.
- Received first royalties from the Ekati diamond mine and completed the Diavik diamonds environmental assessment with the approval of the comprehensive report.
- Completed the Ranger *et al.* pipeline and well project environmental assessment; approved benefits plans and obtained federal Governor in Council consent for the National Energy Board's approval of development plans for three new gas field developments in the N.W.T.; and issued new exploration rights in the Mackenzie Delta for the first time in eight years.
- Negotiated an agreement for the transfer of ownership of the Giant Mine to Miramar.
- Supported, in partnership with the Government of Nunavut and the federal Department of Natural Resources, the Canada Nunavut Geoscience Office in Iqaluit.

Development of a Federal Northern Sustainable Development Strategy:

- Began to prepare a federal sustainable development strategy for the North for 2001 to 2003, by hosting multi-departmental consultations and workshops in northern communities prior to development.

A review of the implementation of INAC's Sustainable Development Strategy (SDS) in the North found that the department has worked with First Nations and northerners in the delivery of many programs that supported the achievement of its SDS goals, objectives and actions. It also found that progress on the SDS actions is tracked and updated on a regular basis.
(http://www.inac.gc.ca/pr/pub/ae/index_e.html)

What Factors Influenced Performance?

Mineral and petroleum development continues to influence workloads in the areas of inspections, permits, claims registration, rights administration, royalty collection, mineral assessment verification, project reviews, benefits plan review and approval, and environmental assessment, all of which are departmental responsibilities. Expanded workloads and new areas of development (e.g., diamonds) continue to challenge the ability of INAC to provide an effective regulatory environment within existing resource levels. Large new gas discoveries in the N.W.T. and renewed interest in developing the huge natural gas potential in the Mackenzie Delta are creating challenges (workload and preparedness) as well as opportunities (wealth creation) for federal and territorial governments and northerners in general.

Positioning Canada and the North to take advantage of these opportunities will require collaboration among a broad range of stakeholders and a number of strategic investments. The decline in mineral prices and the resulting mine closures in the N.W.T. and Yukon since 1997–98 continue to require new strategic management approaches. For example, the financial difficulties at the Giant Mine (N.W.T.) and the Faro Mine (Yukon) have left INAC and the federal government with large environmental liabilities to manage. However, concerted efforts to work in partnership with the private sector to find solutions for continuing operations at the mines have met with some success as exemplified in the transfer of ownership of the Giant Mine to Miramar. Initiatives to find private-sector solutions will, in the longer term, reduce potential Crown liabilities, take advantage of improved markets and provide future employment and government revenues.

Implementation of planned legislative and regulatory obligations will pose other challenges for the department. All stakeholders, including Aboriginal groups, environmental groups and industry, recognize the advantages of establishing a stable legislative and regulatory regime for resource management. Newly established resource management boards, in combination with the department's extensive legislative mandate, will present challenges for staff and northern partners alike; they will, for instance, affect time lines for completion of environmental reviews.

How Does This Achieve Value for Money?

Departmental efforts to create an efficient and stable regulatory regime and to work with northerners, territorial governments and the private sector to take advantage of economic opportunities are having a direct impact on jobs and growth throughout the North. Ensuring that development in the North proceeds in a manner that does not compromise the ability of future generations to meet their own needs is at the core of INAC's sustainable development efforts in the North.

Administration Program

Why Are We in the Business?

The Administration Program provides policy direction and supports sound management of the department for efficient and effective planning, accounting, personnel, communications, information management, information technology and other administrative support.

How Much Did It Cost?	
Planned Spending	$74,526,900
Total Authorities	*$92,141,708*
1999–00 Actuals	**$89,874,248**

Explanation of Variance

The variance of approximately $18 million between planned spending and total authorities is primarily attributable to incremental funding required to support systems enhancements and maintenance, departmental restructuring, and associated personnel costs.

The variance of approximately $2 million between total authorities and actual spending is primarily attributable to the carry forward to future years of operating resources.

What are the Strategic Objectives of the Administration Program?

- Supporting *Gathering Strength* by finding innovative ways of doing business — $89.9 million.

Strategic Objective: Supporting *Gathering Strength* by Finding Innovative Ways of Doing Business

What Did We Promise to Achieve?

The **ultimate outcome** of this strategic objective will be an efficient and effective departmental program that provides a high level of quality services in support of First Nations, Inuit and northerners and implementation of the key initiatives contained in *Gathering Strength — Canada's Aboriginal Action Plan*. Providing this support requires innovative ways of doing business, considerable effort and interagency cooperation.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Direct/Intermediate Outcomes	Outputs (to be demonstrated by)
• An Environment that Promotes Aboriginal Representation; Fosters Sound Management Practices, Leadership, Innovation, Values and Ethics; and Pursues Opportunities Available through Change	• Increased Aboriginal Representation within a Dynamic and Skilled Workforce • Leadership in Sound Management Practices • Leadership in Sustainable Development

What Did We Deliver in 1999–00?

Key Achievements

- Completed a capacity check of the department's modern management practices and developed an Action Plan to address opportunities for further development, as part of the government's Modern Comptrollership initiative (http://www.inac.gc.ca/pr/pub/fn/mmpa_e.html).
- Implemented sustainable development commitments, including a best practices manual for real property management and a review of water and energy usage in departmental facilities in the North.

Increased Aboriginal Representation within a Dynamic and Skilled Workforce:

- The number of Aboriginal employees in the department rose to 1,061, representing 28 percent of the departmental workforce. During the year, 37 percent of all positions staffed from the outside were filled by Aboriginal people.
- INAC again played a significant role in the 1999 National Aboriginal Career Symposium (NACS), which attracted more than 1,000 Aboriginal students to Ottawa in November. NACS 1999 featured the Youth Town Hall Forum, which brought Minister Nault and National Chief Phil Fontaine together in an interactive dialogue with Aboriginal youth.

Leadership in Sound Management Practices:

- Increased use and application of INAC's leadership competencies, values and risk-management principles.
- Completed a capacity check of the department's modern management practices (http://www.inac.gc.ca/pr/pub/fn/mmpa_e.html).
- Developed an action plan to address opportunities for further developments identified in the assessment of the department's modern management practices.
- Developed a consistent understanding of risk management at the departmental level.
- Developed an action plan to support front-line operations.

Direct/Intermediate Outcomes	Outputs (to be demonstrated by)
• An Environment that Promotes Aboriginal Representation; Fosters Sound Management Practices, Leadership, Innovation, Values and Ethics; and Pursues Opportunities Available through Change	• Increased Aboriginal Representation within a Dynamic and Skilled Workforce • Leadership in Sound Management Practices • Leadership in Sustainable Development

What Did We Deliver in 1999–00?

Key Achievements

- Completed a capacity check of the department's modern management practices and developed an Action Plan to address opportunities for further development, as part of the government's Modern Comptrollership initiative (http://www.inac.gc.ca/pr/pub/fn/mmpa_e.html).
- Implemented sustainable development commitments, including a best practices manual for real property management and a review of water and energy usage in departmental facilities in the North.

Increased Aboriginal Representation within a Dynamic and Skilled Workforce:

- The number of Aboriginal employees in the department rose to 1,061, representing 28 percent of the departmental workforce. During the year, 37 percent of all positions staffed from the outside were filled by Aboriginal people.
- INAC again played a significant role in the 1999 National Aboriginal Career Symposium (NACS), which attracted more than 1,000 Aboriginal students to Ottawa in November. NACS 1999 featured the Youth Town Hall Forum, which brought Minister Nault and National Chief Phil Fontaine together in an interactive dialogue with Aboriginal youth.

Leadership in Sound Management Practices:

- Increased use and application of INAC's leadership competencies, values and risk-management principles.
- Completed a capacity check of the department's modern management practices (http: www.inac.gc.ca pr pub fn mmpa e.html).
- Developed an action plan to address opportunities for further developments identified in the assessment of the department's modern management practices.
- Developed a consistent understanding of risk management at the departmental level.
- Developed an action plan to support front-line operations.

Leadership in Sustainable Development:

- Continued implementation of commitments made under Part 3 of INAC's Sustainable Development Strategy, including a best practices manual for real property management and a review of water and energy usage in department-owned and -operated facilities in the North.
- Completed an audit of the implementation of INAC's strategy under Greening of Government Operations based on the ISO 14001 standard.
- Implemented several of the audit recommendations such as staffing a position to act as a focal point for issues surrounding the Greening of Government Operations and raising staff awareness of relevant policies, activities and responsibilities.
- Signed on to the principles contained in *Sustainable Development in Government Operations: A Coordinated Approach* (Public Works and Government Services Canada).

An audit of the implementation of INAC's sustainable development strategy under Greening of Government Operations found that there has been a significant amount of effort to develop elements of the department's environmental management control framework. However, these efforts have tended to remain within the bounds of headquarters and some regions, and have not led to the systematic implementation of significant environmental stewardship or "greening" initiatives throughout the department.
(http://www.inac.gc.ca/pr/pub/ae/index_e.html).

What Factors Influenced Performance?

Gathering Strength calls for a new government-to-government relationship. The Administration Program has a key role to play in assisting First Nations and Inuit to develop capacity and policy for strong, sustainable communities and governance structures.

How Does This Achieve Value for Money?

The Aboriginal Workforce Participation Initiative increased and strengthened partnerships with Aboriginal organizations, private-sector corporations, educational institutions and governments.

The Aboriginal Masters Program and the Aboriginal Management Executive Development Program have recruited and/or appointed Aboriginal people to leadership roles in the department.

Throughout the period of this report, Human Resources Learning and Planning Advisors have been promoting leadership, risk management, partnerships and human resource competencies in support of sound management practices. The department is currently finalizing a review of its management practices as part of the comptrollership initiative. A work plan will be developed to address any gaps following the review.

The department is one of the original pilot departments participating in the Modern Comptrollership initiative. INAC has also been in the vanguard in terms of developing a sound Risk Management Framework. Ensuring sound management practices consistent with the goals of modern comptrollership maximizes the effective use of resources and achievement of concrete results. A new initiative, Supporting Front Line Operations, is focused on the ongoing development and support of front-line service providers in a manner that is reflective of *Gathering Strength* and the department's approach to leadership.

In addition, the implementation of "green" initiatives throughout the department and participation in federal government initiatives to improve the environment will result in long-term savings. Short-term savings have been demonstrated through the downsizing of the departmental fleet and the replacement of vehicles with more fuel-efficient models.

By signing on to *Sustainable Development in Government Operations: A Coordinated Approach*, INAC will be in a better position to identify best practices in seven priority areas of operations (Procurement, Waste Management, Water Conservation and Wastewater Management, Energy Efficiency, Vehicle Fleet Management, Land Use Management, and Human Resources Management). The document proposes a toolbox of common performance measures and concrete targets in each area, allowing measurability and reporting capability across departments. With this document as the foundation, INAC will be able to actively measure progress and identify gaps that exist in its operations. Hence, INAC will be in a better position to ensure compliance with federal legislation, avoid unnecessary risks and ultimately limit potential liabilities to the department in the future.

Canadian Polar Commission

Why Are We in the Business?

The Canadian Polar Commission (CPC) was established by Parliament in 1991 as the lead agency in the area of polar science. The CPC provides Canadians with an effective national and international presence in relation to polar science and technology that contributes to a broader understanding of polar issues. It reports to Parliament through the Minister of Indian Affairs and Northern Development.

How Much Did It Cost?	
Planned Spending	$969,000
Total Authorities	*$1,036,687*
1999–00 Actuals	**$1,020,325**

Explanation of Variance

The variance of $67,687 between planned spending and total authorities is primarily attributable to the carry forward from 1998–99 of funding for operating resources. The variance of $16,362 between actual spending and total authorities is mainly attributable to the carry forward to future years of funding for operating resources.

What are the Strategic Objectives of the Canadian Polar Commission?

- Developing and disseminating knowledge of polar regions — $1.0 million.

Strategic Objective: Developing and Disseminating Knowledge of Polar Regions

What Did We Promise to Achieve?

The **ultimate outcome** of this strategic objective will be public awareness of the importance of polar science to Canada's social and economic development and an enhanced international profile for Canada as a circumpolar nation. The Canadian Polar Commission will support this outcome by monitoring, promoting, developing and disseminating knowledge of the polar regions, and by recommending polar science and research policy direction to government.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Direct/Intermediate Outcomes	Outputs (is to be demonstrated by)
• A Broader Understanding of Polar Issues and an Effective National and International Presence in Polar Regions and in the Field of Polar Science and Technology	• Enhanced Polar Knowledge • Public Awareness of Polar Science and Research • International Profile as a Circumpolar Nation • Science and Technology in Polar Regions

What Did We Deliver in 1999–00?

Key Achievements

- **Established the Canadian Polar Information Network.**
- **Participated in the Scientific Committee on Antarctic Research and the International Arctic Science Council.**

Enhanced Polar Knowledge:

- Established the Canadian Polar Information Network.
- Continued compiling detailed polar information.
- Updated directory of polar researchers.

Public Awareness of Polar Science and Research (http://www.polarcom.gc.ca)*:*

- Publication of newsletters.
- Report on state of polar knowledge.
- Publication of conference proceedings and reports.

International Profile as a Circumpolar Nation:

- Participation in the Scientific Committee on Antarctic Research.
- Participation in the International Arctic Science Committee.
- Participation in the Arctic Council Advisory Committee for Canada and work with the Department of Foreign Affairs and International Trade on the implementation of the Northern Dimension of Canada's Foreign Policy.

Science and Technology in Polar Regions:

- Worked with public- and private-sector research institutes to improve coordination and dissemination of information.
- Tracked appropriate polar science indicators.

Direct/Intermediate Outcomes	Outputs (to be demonstrated by)
• A Broader Understanding of Polar Issues and an Effective National and International Presence in Polar Regions and in the Field of Polar Science and Technology	• Enhanced Polar Knowledge • Public Awareness of Polar Science and Research • International Profile as a Circumpolar Nation • Science and Technology in Polar Regions

What Did We Deliver in 1999–00?

Key Achievements

- Established the Canadian Polar Information Network.
- Participated in the Scientific Committee on Antarctic Research and the International Arctic Science Council.

Enhanced Polar Knowledge:

- Established the Canadian Polar Information Network.
- Continued compiling detailed polar information.
- Updated directory of polar researchers.

Public Awareness of Polar Science and Research (http://www.polarcom.gc.ca)**:**

- Publication of newsletters.
- Report on state of polar knowledge.
- Publication of conference proceedings and reports.

International Profile as a Circumpolar Nation:

- Participation in the Scientific Committee on Antarctic Research.
- Participation in the International Arctic Science Committee.
- Participation in the Arctic Council Advisory Committee for Canada and work with the Department of Foreign Affairs and International Trade on the implementation of the Northern Dimension of Canada's Foreign Policy.

Science and Technology in Polar Regions:

- Worked with public- and private-sector research institutes to improve coordination and dissemination of information.
- Tracked appropriate polar science indicators.

What Factors Influenced Performance?

Success will depend on the priority assigned polar research by federal departments and agencies and on support from the polar research community. Availability of funding and resources will determine the extent to which strategic objectives can be completed.

How Does This Achieve Value for Money?

The Commission has provided valuable input into the state of Canadian polar knowledge and has helped focus national attention on the need for world-class research and information infrastructure. The Commission serves as an important source of information on polar research and as a link between the research sector, Aboriginal communities, industry, academia, governments and Canadians (http://www.polarcom.gc.ca). It serves as Canada's primary point of contact with the polar research community. Such activities not only complement the Commission's work with respect to domestic research activities but also provide a means of input into multilateral scientific projects of relevance to Canadian interests.

Sustainable Development

Progress towards Sustainable Development

The principles of Sustainable Development (SD), as outline in the departmental Sustainable Development Strategy (SDS), complement the spirit and intent of *Gathering Strength*. Achieving sustainable development for Aboriginal communities is the ultimate goal and *Gathering Strength*, if implemented according to the principles of SD, represents an excellent vehicle for moving towards this ultimate goal.

The department is committed to reviewing its operations through the SD lens. The department has embarked on a process to ensure that all departmental programs and policies reflect the principles stated above. The ultimate goal is that all departmental activities will reflect and be compatible with these principles. To date, the eligibility criteria of several key programs, including the Resource Access Negotiations Program and the First Nations Forestry Program have been modified to make reference to the principles of SD. More programs and policies will be analysed and altered to reflect the principles in the upcoming years.

There are positive results on the northern SD front, as INAC began to prepare for the first federal SDS for northern Canada. The following goals were adopted from themes found acceptable by northerners and all departments participating in the development of a SDS for the North:

- Healthy human and natural environments;
- New governance systems and political restructuring in the North;
- Sustainable utilization of northern natural resources;
- Sustainable communities; and,
- Sustainable development integrated in INAC's international activities.

Indian and Northern Affairs Canada (INAC) relies on Public Works and Government Services Canada (PWGSC) to provide office accommodations across the country. Currently, approximately 80 percent of INAC offices are in facilities that are leased through PWGSC. A Memorandum of Understanding between the two departments is being developed to provide clarity to the role that PWGSC provides in the provision of services and valuable environmental data to Administration Services Directorate (ASD) from those facilities. With regard to the greening of government operations, this clarity is necessary to enable ASD to identify precisely the actions, targets and performance measures it will pursue through its next SDS which will be tabled in the House of Commons in December 2000.

Status of Fuel Storage Tanks on Land Owned by Indian and Northern Affairs Canada (INAC)

Annual Report for April 30, 2000.

As required under the CEPA, Part IV, *Registration of Storage Tank Systems for Petroleum Products and Allied Petroleum Products on Federal Lands Regulations,* this report provides the information set out in Schedule II of the aforementioned regulation, updated to December 31, 1999.

1. The following number of <u>aboveground</u> storage tank systems:

Are registered with Indian and Northern Affairs Canada: 926.

Comply with the *Federal Aboveground Storage Tank Technical Guidelines:* 50.

Do not comply with the *Federal Aboveground Storage Tank Technical Guidelines:* 876.

Should be upgraded in accordance with Schedule I of the *Federal Aboveground Storage Tank Technical Guidelines:*

a) 4 in 2000.
b) N/A in 2001.

2. The following number of <u>underground</u> storage tank systems:

Are registered with Indian and Northern Affairs Canada: 286.

Comply with the *Federal Underground Storage Tank Technical Guidelines:* 105.

Do not comply with the *Federal Underground Storage Tank Technical Guidelines:* 181.

Should be upgraded in accordance with Schedule II of the *Federal Underground Storage Tank Technical Guidelines:*

a) 101 in 2000.
b) N/A in 2001.

Financial Performance Overview

How Much Did It Cost?	
Indian and Northern Affairs Canada	
Planned Spending	$4,626,853,800
Total Authorities	$4,749,114,979
1999–00 Actuals	**$4,697,168,895**
Canadian Polar Commission	
Planned Spending	$969,000
Total Authorities	$1,036,687
1999–00 Actuals	**$1,020,325**

INAC and the Canadian Polar Commission's financial resources were spent on the delivery of the strategic objectives outlined in this document. Explanations of significant variances and the details on how First Nations, Inuit, Northerners, and other Canadians are receiving value for this spending are elaborated throughout the report by business line, as follows:

Business Lines	Explanation of Significant Variances Reported On:	How Does This Achieve Value for Money Reported On:
Indian and Inuit Programming/Claims	page 8	pages 12, 16, 19, 24
Northern Affairs	page 25	pages 28, 31
Administration	page 32	pages 34, 35
Canadian Polar Commission	page 36	page 38

The following financial summary tables (Tables 1–10) provide additional details with respect to the department's utilization of financial resources.

Financial Summary Tables

Table 1 – Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority (millions of dollars)

Vote		1999–00 Planned Spending	Total Authorities	Actual
	Administration Program			
1	Program expenditures	67.0	83.6	**81.3**
(S)	Statutory payments	7.5	8.5	**8.5**
	Total Program	74.5	92.1	**89.9**
	Indian and Inuit Affairs Program			
5	Operating expenditures	227.6	265.4	**255.1**
7	To write-off from the Accounts of Canada certain debts and obligations due to Her Majesty in right of Canada	-	1.1	**1.1**
10	Capital expenditures	13.8	3.1	**3.1**
15	Grants and contributions	3,994.0	3,979.2	**3,977.7**
(S)	Statutory payments	151.1	186.3	**153.6**
	Total budgetary	4,386.5	4,435.2	**4,390.5**
L15	Loans for the construction of houses through the Indian Housing Assistance Account	-	20.0	-
L20	Loans and guarantees of loans through the Indian Economic Development Account	-	46.8	**(1.2)**
L20	Loans to native claimants	28.1	28.1	**28.2**
L25	Loans to First Nations in British Columbia for the purpose of supporting their participation in the British Columbia Treaty Commission process	22.8	22.8	**22.8**
L30	Loans to the Council of Yukon Indians for interim benefits to the Yukon Elders	0.4	0.4	**0.4**
	Total non-budgetary	51.3	118.1	**50.2**
	Total Program	4,437.8	4,553.3	**4,440.7**
	Northern Affairs Program			
35	Operating expenditures	84.8	118.3	**113.6**
40	Grants and contributions	57.1	77.5	**77.1**
45	Payments to Canada Post Corporation	15.6	15.7	**15.7**
(S)	Statutory payments	8.3	10.3	**10.3**
	Total budgetary	165.8	221.8	**216.8**
L40	Loans to the Government of the Yukon Territory for making second mortgage loans to territory residents	-	0.3	-
L55	Provision of Inuit Loan Fund for loans to Inuit to promote commercial activities	-	6.5	-
L81	Loans for the establishment or expansion of small businesses in the Yukon Territory through the Yukon Territory small business loans account	-	5.0	-
	Total non-budgetary	-	11.9	-
	Total Program	165.8	233.6	**216.8**
	Total Department	4,678.1	4,879.1	**4,747.4**
	Canadian Polar Commission			
50	Program expenditures	0.9	0.9	**0.9**
(S)	Statutory payments	0.1	0.1	**0.1**
	Total Agency	1.0	1.0	**1.0**

Total authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.
Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Table 2 – Comparison of Total Planned to Actual Spending

Departmental Planned versus Actual Spending by Business Line (millions of dollars)

Business Line	FTEs	Operating	Capital	Grants and Contributions	Total Gross Expenditures	Less: Respendble Revenue	Total Net Expenditures
Claims							
(planned spending)	270	56.2	-	327.4	383.6	-	383.6
(total authorities)	*375*	*72.8*	*3.1*	*368.3*	*444.2*	-	*444.2*
(actuals)	**375**	**72.8**	**3.1**	**368.3**	**444.2**	-	**444.2**
Indian and Inuit Programming							
(planned spending)	1,718	193.4	13.8	3,795.8	4,003.0	-	4,003.0
(total authorities)	*1,689*	*233.3*	*17.2*	*3,740.5*	*3,991.0*	-	*3,991.0*
(actuals)	**1,689**	**190.2**	**17.2**	**3,738.9**	**3,946.3**	-	**3,946.3**
Northern Affairs							
(planned spending)	584	108.7	-	57.1	165.8	-	165.8
(total authorities)	*617*	*137.5*	*6.8*	*77.5*	*221.8*	-	*221.8*
(actuals)	**617**	**132.8**	**6.8**	**77.1**	**216.8**	-	**216.8**
Administration							
(planned spending)	695	74.1	-	0.5	74.5	-	74.5
(total authorities)	*784*	*87.0*	*4.7*	*0.5*	*92.1*	-	*92.1*
(actuals)	**784**	**84.7**	**4.7**	**0.5**	**89.9**	-	**89.9**
Total							
(planned spending)	3,267	432.3	13.8	4,180.8	4,626.9	-	4,626.9
(total authorities)	3,465	530.5	31.8	4,186.8	4,749.1	-	4,749.1
(actuals)	*3,465*	*480.5*	*31.8*	*4,184.8*	*4,697.2*	-	*4,697.2*
Other Revenues and Expenditures							
Non-Respendable Revenues							
(planned revenues)							(60.6)
(total authorities)							*(117.5)*
(actuals)							**(117.5)**
Cost of services provided by other departments							
(planned spending)							32.0
(total authorities)							*44.8*
(actuals)							**44.8**
Net Cost of the Department							
(planned spending)							4,598.2
(total authorities)							*4,676.4*
(actuals)							**4,624.5**
Canadian Polar Commission							
(planned spending)	6	1.0	-	-	1.0	-	1.0
(total authorities)	*6*	*1.0*	-	-	*1.0*	-	*1.0*
(actuals)	**6**	**1.0**	-	-	**1.0**	-	**1.0**

Total authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.
Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Table 3 – Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Historical Comparison of Departmental Planned Spending versus Actual Spending by Business Line (millions of dollars)

			1999–00		
Business Lines	**Actual 1997–98**	**Actual 1998–99**	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
Budgetary					
Claims	615.7	445.4	383.6	444.2	**444.2**
Indian and Inuit	3,675.9	4,141.7	4,003.0	3,991.0	**3,946.3**
Northern Affairs	178.9	256.4	165.8	221.8	**216.8**
Administration	84.4	81.6	74.5	92.1	**89.9**
Total Budgetary	**4,554.9**	**4,925.1**	**4,626.9**	**4,749.1**	**4,697.2**
Non-Budgetary					
Claims	51.1	53.9	51.3	51.3	**51.4**
Indian and Inuit	-	(0.1)	-	66.8	**(1.2)**
Northern Affairs	-	-	-	11.9	-
Administration	-	-	-	-	-
Total Non-Budgetary	**51.1**	**53.8**	**51.3**	**130.0**	**50.2**
Total					
Claims	666.8	499.3	434.9	495.4	**495.5**
Indian and Inuit	3,675.9	4,141.6	4,003.0	4,057.9	**3,945.2**
Northern Affairs	178.9	256.4	165.8	233.6	**216.8**
Administration	84.4	81.6	74.5	92.1	**89.9**
Total Department	**4,606.0**	**4,978.9**	**4,678.2**	**4,879.1**	**4,747.4**
Canadian Polar	**1.0**	**1.0**	**1.0**	**1.0**	**1.0**

Total authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.
Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Table 4 – Non-Respendable Revenues*

Non-Respendable Revenues by Business Line (millions of dollars)

Business Lines	Actual 1997–98	Actual 1998–99	1999–00 Planned Revenues	1999–00 Total Authorities	1999–00 Actual
Claims					
Return on investments:					
• Native claimants	5.8	3.3	5.8	6.2	6.2
Other non-tax revenue	9.5	9.5	9.5	5.5	5.5
Sub-total (Claims)	**15.3**	**12.8**	**15.3**	**11.7**	**11.7**
Indian and Inuit Programming					
Goods and services tax	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Return on investments:					
• Indian economic development fund	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
Recovery from guaranteed loans	0.4	0.1	0.4	0.1	0.1
Refunds of previous years' expenditures	16.3	13.0	9.5	14.3	14.3
Adjustment of prior year's payables at year end	1.1	19.7	3.3	0.3	0.3
Privileges, licences and permits	0.2	0.1	0.2	0.1	0.1
Services and service fees	-	-	-	-	-
Proceeds from:					
• Sales	0.2	-	0.2	0.3	0.3
• Disposal of surplus Crown assets	0.1	0.1	0.1	-	-
Other non-tax revenue	-	0.1	0.2	-	-
Sub-total (Indian and Inuit Programming)	**19.4**	**34.3**	**14.9**	**16.4**	**16.4**
Northern Affairs					
Goods and Services Tax	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Return on investments:					
• Norman Wells Project profits	7.0	11.7	7.0	61.3	61.3
• Other	2.3	0.9	2.3	-	-
Refunds of previous years' expenditures	1.0	0.8	1.9	1.1	1.1
Adjustments of prior year's payables at year end	0.1	1.3	0.8	0.2	0.2
Canada mining	6.2	8.2	5.1	10.8	10.8
Yukon quartz mining	1.3	0.8	1.0	0.6	0.6
Placer mining fees	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3
Quarrying royalties	0.2	0.2	0.2	1.0	1.0
Coal leases	-	-	-	-	-
Metallic and non-metallic	0.1	-	-	-	-
Oil and gas royalties	8.6	6.0	7.8	9.1	9.1
Oil and gas forfeitures	0.8	1.5	0.8	1.9	1.9
Forestry	3.7	0.9	2.3	1.3	1.3
Land, building and machinery rentals	0.8	0.7	0.3	0.8	0.8
Land use fees	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2
Other fees, rentals, licences	-	0.1	0.3	0.1	0.1
Living accommodation and services	0.1	0.2	-	0.2	0.2
Proceeds from:					
• Sales	0.3	0.2	0.1	0.2	0.2
• Disposal of surplus Crown assets	-	-	-	-	-

Business Lines	Actual 1997–98	Actual 1998–99	1999–00 Planned Revenues	1999–00 Total Authorities	1999–00 Actual
Other non-tax revenues	-	0.7	-	-	-
Sub-total (Northern Affairs)	**32.9**	**34.6**	**30.3**	**89.2**	**89.2**
Administration					
Refunds of previous years' expenditures	0.1	0.3	0.1	0.1	0.1
Adjustments of prior year's payables at year end	0.1	0.1	-	0.1	0.1
Living accommodation and services	-	-	-	-	-
Service and service fees	-	-	-	-	-
Proceeds from disposal of surplus Crown assets	-	-	-	-	-
Other non-tax revenues	-	-	-	-	-
Sub-total (Administration)	**0.2**	**0.3**	**0.1**	**0.2**	**0.2**
Total Non-Respendable Revenues (Department)	**67.8**	**82.0**	**60.6**	**117.5**	**117.5**
Canadian Polar Commission	-	-	-	-	-

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

* These revenues were formerly called "Revenues credited to the Consolidated Revenue Fund".

Table 5 – Statutory Payments

Statutory Payments by Business Line (millions of dollars)

Business Lines	Actual 1997–98	Actual 1998–99	1999–00 Planned Spending	1999–00 Total Authorities	1999–00 Actuals
Claims					
Grant to the Inuvialuit Regional Corporation under the *Western Arctic (Inuvialuit) Claims Settlement Act*	32.0	-	-	-	-
Grants to Aboriginal organizations designated to receive claim settlement payments pursuant to Comprehensive Land Claim Settlement Acts	124.6	127.9	127.8	127.8	**127.8**
Grassy Narrows and Islington Bands Mercury Disability Board	-	-	-	-	-
Payment pursuant to Section 30 of the *Crown Liabilities and Proceedings Act* in respect of judgement in favour of the Blueberry and Doig River Bands	147.0	-	-	-	-
Court awards	3.2	0.1	-	0.3	**0.3**
Contributions to employee benefit plans	2.2	3.1	3.2	6.0	**6.0**
Sub-total (Claims)	**309.0**	**131.1**	**131.0**	**134.2**	**134.2**
Indian and Inuit Programming					
Forgiveness of loans issued from Indian housing assistance account	-	-	-	-	-
Liabilities in respect of loan guarantees made to Indians for housing and economic development *(Indian Act)*	1.5	0.1	2.0	0.3	**0.3**
Indian annuities *(Indian Act)*	1.5	1.7	1.4	1.8	**1.8**
Payment from the Consolidated Revenue Fund of guaranteed loans issued out of the Indian economic development account	0.3	-	-	32.8	-
Contributions to employee benefit plans	13.2	18.6	16.7	16.9	**16.9**
Refunds of amounts credited to revenues in previous years	-	-	-	0.3	**0.3**
Spending of proceeds from the disposal of surplus Crown assets	0.1	0.1	-	0.1	**0.1**
Sub-total (Indian and Inuit Programming)	**16.6**	**20.4**	**20.1**	**52.1**	**19.4**

Business Lines	Actual 1997–98	Actual 1998–99	1999–00 Planned Spending	1999–00 Total Authorities	1999–00 Actuals
Northern Affairs					
Payments to comprehensive claim beneficiaries in compensation for resource royalties	1.2	1.6	1.5	1.8	**1.8**
Contributions to employee benefit plans	5.4	7.5	6.8	7.9	**7.9**
Refunds of amounts credited to revenues in previous years	0.4	0.7	-	0.6	**0.6**
Spending of proceeds from the disposal of surplus Crown assets	-	-	-	-	**-**
Sub-total (Northern Affairs)	**7.0**	**9.8**	**8.3**	**10.3**	**10.3**
Administration					
Minister of Indian Affairs and Northern Development - Salary and motor car allowance	-	-	-	0.1	**0.1**
Contributions to employee benefit plans	5.6	7.9	7.5	8.5	**8.5**
Refunds of amounts credited to revenues in previous years	-	-	-	-	**-**
Spending of proceeds from the disposal of surplus Crown assets	-	-	-	-	**-**
Sub-total (Administration)	**5.6**	**8.0**	**7.5**	**8.5**	**8.5**
Total Statutory Payments (Department)	**338.3**	**169.3**	**166.9**	**205.1**	**172.4**
Canadian Polar Commission					
Contributions to employee benefit plans	**0.1**	**0.1**	**0.1**	**0.1**	**0.1**

Total authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.
Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Table 6 – Transfer Payments

Transfer Payments by Business Lines (millions of dollars)

Business Lines	Actual 1997–98	Actual 1998–99	1999–00 Planned Spending	1999–00 Total Authorities	1999–00 Actual
Grants					
Claims	327.8	301.3	250.3	314.5	**314.5**
Indian and Inuit Programming	165.7	529.9	243.9	208.0	**206.5**
Northern Affairs	0.7	0.7	0.7	0.7	**0.7**
Administration	-	-	-	-	-
Total Grants	**494.3**	**832.0**	**494.9**	**523.3**	**521.7**
Contributions					
Claims	47.3	55.7	77.1	53.8	**53.8**
Indian and Inuit Programming	3,351.7	3,440.0	3,551.9	3,532.5	**3,532.5**
Northern Affairs	83.9	122.4	56.4	76.8	**76.4**
Administration	0.5	0.5	0.5	0.5	**0.5**
Total Contributions	**3,483.5**	**3,618.6**	**3,685.9**	**3,663.5**	**3,663.2**
Total					
Claims	375.1	357.1	327.4	368.3	**368.3**
Indian and Inuit Programming	3,517.5	3,970.0	3,795.8	3,740.5	**3,738.9**
Northern Affairs	84.6	123.2	57.1	77.5	**77.1**
Administration	0.5	0.5	0.5	0.5	**0.5**
Total Transfer Payments (Department)	**3,977.7**	**4,450.6**	**4,180.8**	**4,186.8**	**4,184.8**
Canadian Polar Commission	-	-	-	-	-

Total authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.
Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Table 7 – Capital Spending

Capital Spending by Business Line (millions of dollars)

Business Lines	Actual 1997–98	Actual 1998–99	1999–00 Planned Spending	1999–00 Total Authorities	1999–00 Actual
Claims	1.2	0.6	-	3.1	**3.1**
Indian and Inuit Programming	594.5	494.2	507.1	484.0	**484.0**
Northern Affairs	3.4	3.3	1.0	6.8	**6.8**
Administration	2.8	2.2	0.2	4.7	**4.7**
Total Capital Spending (Department)	**602.0**	**500.3**	**508.3**	**498.6**	**498.6**
Canadian Polar Commission	-	-	-	-	-

Total authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.
Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Table 8 – Capital Projects (Projects valued at $15 million or more)

Capital Spending by Business Line (millions of dollars)

Business Lines	Current Estimated Total Cost	Actual 1997–98	Actual 1998–99	1999–00 Planned Spending	1999–00 Total Authorities	1999–00 Actual
Indian and Inuit Programming						
Infrastructure						
Atlantic						
Davis Inlet Relocation	112.5	6.9	21.0	45.4	18.0	**18.0**
Quebec						
Northern Quebec Marine Transportation Infrastructure Program – Docking Facilities	34.9	3.0	3.0	3.0	7.6	**7.6**
Manitoba						
Sandy Bay – Water and Sewer	17.1	0.2	0.4	0.3	-	-
Red Sucker Lake – Water and Sewer	23.6	-	0.4	-	1.4	**1.4**
God's Lake – Water and Sewer	36.1	2.7	2.8	-	2.5	**2.5**
Oxford House – Water and Sewer	20.4	2.1	-	-	-	-
St. Theresa Point – Water and Sewer	37.0	6.3	4.1	0.5	0.3	**0.3**
Wasagamack – Water and Sewer	32.0	2.9	-	-	-	-
Sayisi – Water and Sewer	15.9	2.3	-	-	0.1	**0.1**
Mathias Colomb – Water and Sewer	21.8	8.8	5.1	0.7	1.0	**1.0**
Sub-total (Infrastructure)		**35.2**	**36.8**	**49.9**	**30.9**	**30.9**
Education Facilities						
Manitoba						
Chemawawin School	22.9	-	-	0.3	-	-
Garden Hill School Phase II	31.2	-	-	1.5	12.8	**12.8**
Peguis School Phase II	23.2	-	-	4.4	-	-
Mathias Colomb School	17.1	-	8.8	6.1	5.6	**5.6**
St. Theresa Point School Phase I	22.2	8.7	11.5	6.2	2.0	**2.0**
Sub-total (Education Facilities)		**8.7**	**20.3**	**18.5**	**20.4**	**20.4**

Business Lines	Current Estimated Total Cost	Actual 1997–98	Actual 1998–99	1999–00 Planned Spending	1999–00 Total Authorities	1999–00 Actual
Land Acquisition						
Quebec						
Kanesatake Land Unification	37.4	0.8	0.2	8.7	0.4	**0.4**
Sub-total Indian and Inuit Programming (projects valued at $15 million or more)		**44.7**	**57.3**	**77.1**	**51.7**	**51.7**
Other Capital Expenditures		557.3	459.3	431.2	446.9	**446.9**
Total Capital Spending		**602.0**	**516.6**	**508.3**	**498.6**	**498.6**

Total authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.
Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Table 9 – Loans

Loans by Business Line (millions of dollars)

Business Lines	Actual 1997–98	Actual 1998–99	1999–00 Planned Spending	1999–00 Total Authorities	1999–00 Actual
Claims					
Loans to native claimants	28.0	30.1	28.1	28.1	**28.2**
Loans to the Council of Yukon Indians for interim benefits to the Yukon Elders	0.7	0.2	0.4	0.4	**0.4**
Loans to First Nations in British Columbia for the purpose of supporting their participation in the British Columbia Treaty Commission process	22.6	23.6	22.8	22.8	**22.8**
Sub-total (Claims)	**51.3**	**53.9**	**51.3**	**51.3**	**51.4**
Indian and Inuit Programming					
Loans - construction of houses (net)	(0.1)	-	-	20.0	-
Loans and loan guarantees through the Indian economic development account (net)	-	(0.1)	-	46.8	**(1.2)**
Sub-total (Indian and Inuit Programming)	**(0.2)**	**(0.1)**	**-**	**66.8**	**(1.2)**
Northern Affairs					
Loans to the Government of the Yukon Territory for making second mortgage loans to territory residents	-	-	-	0.3	-
Provision of Inuit loan fund for loans to Inuit to promote commercial activities (net)	-	-	-	6.5	-
Loans for the establishment or expansion of small businesses in the Yukon Territory through the Yukon Territory small business loans account (net)	-	-	-	5.0	-
Sub-total (Northern Affairs)	-	-	-	**11.9**	-
Administration	-	-	-	-	-
Total (Department)	**51.1**	**53.8**	**51.3**	**130.0**	**50.2**
Canadian Polar Commission	-	-	-	-	-

Total authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.
Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Table 10 – Contingent Liabilities

Contingent Liabilities (millions of dollars)

List of Contingent Liabilities	Amount of Contingent Liability March 31, 1998	March 31, 1999	Current as of March 31, 2000
Loans			
On-reserve Housing:			
• CMHC and other approved lenders	1,014.7	1,158.1	1,215.0
• Farm Credit Corporation	0.2	0.1	0.1
Indian Economic Development Guarantee Fund	2.2	2.5	2.7
Claims and Pending and Threatened Litigation			
Litigation	2,185.5	8,382.9	8,446.3
Non-litigation	173.0	174.5	43.4
Specific Claims	1,436.9	1,361.3	1,652.4
Comprehensive Native Land Claims	771.2	741.6	583.1
Total (Department)	**5,583.6**	**11,821.1**	**11,943.0**

Sick Leave
Employees are permitted to accumulate unused sick leave. However, such leave entitlements do not vest and can be used only in the event of illness. The amount of accumulated sick leave entitlements which will become payable in future years cannot reasonably be determined and accordingly has not been recorded in the information provided. Payments of sick leave benefits are included in current operations as incurred.

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Mandate, Mission and Vision

The broad mandate of Indian and Northern Affairs Canada (INAC) is carried out under an extensive legislative base and longstanding policy that includes the *Indian Act*, the *Department of Indian Affairs and Northern Development Act* and legislation pertaining to the territories. For a complete listing of legislation and regulations administered by INAC and Planned Regulatory Initiatives for 2000–2001 please refer to http://www.inac.gc.ca/pr/leg/index_e./html. You may also obtain this information by contacting the departmental information kiosk at (819) 997-0380.

Indian and Northern Affairs Canada

Mission

Working together to make Canada a better place for First Nations, Inuit and other northern peoples.

Vision

An environment that fosters a more promising future for all First Nations, Inuit and other northern peoples and promotes self-sufficiency, economic independence, and a level of accountability similar to other governments in Canada.

INAC has primary but not exclusive responsibility to meet the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and northerners. The department's role includes providing funding to enable Status Indians living on reserve to have access to basic services comparable to those available to other Canadian residents from provincial, territorial and municipal governments. These services include education, housing, community infrastructure, social assistance and social support services. In addition, INAC negotiates and oversees implementation of comprehensive and specific land claim settlements and self-government agreements on behalf of the federal government; it also promotes economic development.

In Canada's North, the department promotes political evolution and sustainable development through: supporting with northern partners the development of territorial governance structures; finalizing and implementing land claims and self-government agreements; encouraging economic development while protecting the environment and maximizing social and cultural benefits; and fostering leadership in northern sustainable development and environmental stewardship, both domestically and among circumpolar nations.

In keeping with directives set out in the *Canadian Polar Commission Act,* the Canadian Polar Commission (CPC) operates as an independent agency (http://www.polarcom.gc.ca) and reports to Parliament through the Minister of Indian Affairs and Northern Development. Established in 1991 as the lead agency in the area of polar research, the CPC has responsibility for monitoring, promoting and disseminating knowledge of the polar regions; contributing to public awareness of the importance of polar science to Canada; enhancing Canada's international profile as a circumpolar nation; and recommending polar science policy direction to government.

Canadian Polar Commission

Mission

To be an effective national and international presence in relation to polar science and technology that contributes to a broader understanding of polar issues.

Vision

The CPC will be central to the development and dissemination of polar knowledge, through consultation, communication, and partnership, for the benefit of all Canadians and their responsibilities in the circumpolar world.

Section V — Departmental Overview

Mandate, Mission and Vision

The broad mandate of Indian and Northern Affairs Canada (INAC) is carried out under an extensive legislative base and longstanding policy that includes the *Indian Act*, the *Department of Indian Affairs and Northern Development Act* and legislation pertaining to the territories. For a complete listing of legislation and regulations administered by INAC and Planned Regulatory Initiatives for 2000–2001 please refer to http://www.inac.gc.ca/pr/leg/index_e.html. You may also obtain this information by contacting the departmental information kiosk at (819) 997-0380.

Indian and Northern Affairs Canada

Mission

Working together to make Canada a better place for First Nations, Inuit and other northern peoples.

Vision

An environment that fosters a more promising future for all First Nations, Inuit and other northern peoples and promotes self-sufficiency, economic independence, and a level of accountability similar to other governments in Canada.

INAC has primary but not exclusive responsibility to meet the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and northerners. The department's role includes providing funding to enable Status Indians living on reserve to have access to basic services comparable to those available to other Canadian residents from provincial, territorial and municipal governments. These services include education, housing, community infrastructure, social assistance and social support services. In addition, INAC negotiates and oversees implementation of comprehensive and specific land claim settlements and self-government agreements on behalf of the federal government; it also promotes economic development.

In Canada's North, the department promotes political evolution and sustainable development through: supporting with northern partners the development of territorial governance structures; finalizing and implementing land claims and self-government agreements; encouraging economic development while protecting the environment and maximizing social and cultural benefits; and fostering leadership in northern sustainable development and environmental stewardship, both domestically and among circumpolar nations.

In keeping with directives set out in the *Canadian Polar Commission Act*, the Canadian Polar Commission (CPC) operates as an independent agency (http://www.polarcom.gc.ca) and reports to Parliament through the Minister of Indian Affairs and Northern Development. Established in 1991 as the lead agency in the area of polar research, the CPC has responsibility for monitoring, promoting and disseminating knowledge of the polar regions; contributing to public awareness of the importance of polar science to Canada; enhancing Canada's international profile as a circumpolar nation; and recommending polar science policy direction to government.

Canadian Polar Commission

Mission

To be an effective national and international presence in relation to polar science and technology that contributes to a broader understanding of polar issues.

Vision

The CPC will be central to the development and dissemination of polar knowledge, through consultation, communication, and partnership, for the benefit of all Canadians and their responsibilities in the circumpolar world.

Organizational Chart

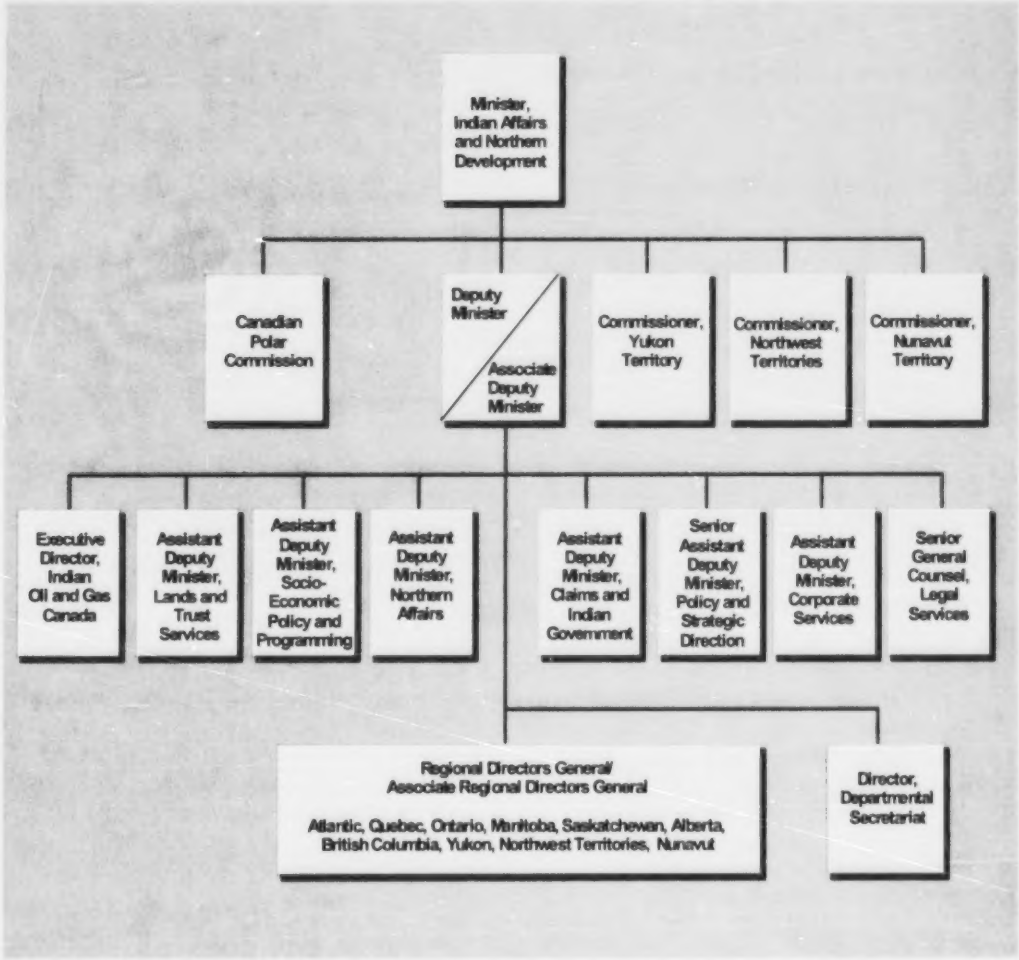

Business Line Descriptions

Indian and Inuit Affairs Program

Claims
Settles accepted comprehensive claims; ensures the government meets its legal obligations as set out in the Indian Act and Treaties by settling specific claims and monitoring implementation agreements; provides research funding to native claimants; and supports the Department of Justice in relation to litigation focusing on First Nations.

Indian and Inuit Programming
Supports Indians and Inuit in achieving their self-government, economic, educational, cultural, social, and community development needs and aspirations; and to fulfil Canada's constitutional and statutory obligations and responsibilities to Indian and Inuit people.

Northern Affairs Program

Northern Affairs Programming
This business line provides for the development and implementation of policies and programs related to the political, economic, social and sustainable development of Canada's North. It manages the constitutional relationship between the department and the territorial governments, negotiates and implements resource transfers to northern governments, and provides continuing co-ordination and direction to the management of ongoing federal interests in the North. This business line provides for the management of the North's natural resources and the protection and enhancement of the Arctic environment, both nationally and internationally. It co-ordinates the implementation of northern land claims and enhances Aboriginal interests in the development of the North, as well as in the fur industry throughout Canada. The development and implementation of science and technology-related programs are promoted nationally and internationally.

Administration Program

Corporate Support
Provides policy direction and administrative support to the Indian and Inuit Affairs and Northern Affairs programs through executive direction, policy and strategic direction, and corporate support.

Section VI — Other Information

Contacts for Further Information

Indian and Northern Affairs Canada

Terrasses de la Chaudière
10 Wellington St., North Tower
Hull, Quebec
Postal Address:
Ottawa, Ontario K1A 0H4

Internet
http://www.inac.gc.ca

General Enquiries and Public Distribution

- Contact: (819) 997-0380
  E-mail: InfoPubs@inac.gc.ca

Departmental Library

- Research Librarians (819) 997-0811
  E-mail: Reference@inac.gc.ca
- Inter-Library Loans (819) 994-1347
  E-mail: illpeb@inac.gc.ca

Media Relations — Communications

- Contact: (819) 997-8404 or (819) 994-2044

Statistical Enquiries (socio-demographic)

- Contact: (819) 953-9999
  E-mail: INSTAT@inac.gc.ca
  Socio-Demographic Statistical publications available at: http://www.inac.gc.ca/pr/sts/index_e.html.

Canadian Polar Commission

Suite 1710
Constitution Square
360 Albert Street
Ottawa, Ontario
K1R 7X7
(613) 943-8605 or 1-888-POLAR01
E-mail: mail@polarcom.gc.ca

Internet
http://www.polarcom.gc.ca

Media Relations — Communications

- Contact: (613) 943-0716

Co-delivery Partner Contacts / Federal Department or Agency

Health Canada – Call (613) 954-8815 or see Web site at http://www.hc-sc.gc.ca.

- Non-Insured Health Benefits. Community Health Services, Environmental Health and Surveillance, and Hospital Services. National Native Alcohol and Drug Abuse Program. Brighter Futures Program – Community Mental Health and Child Development and Aboriginal Head Start. National Children's Agenda. Aboriginal Diabetes Strategy. Aboriginal Health Institute. First Nations Home and Community Program.

Human Resources Development Canada – Call (819) 953-1812 or see Web site at http://www.hrdc-drhc.gc.ca.

- Aboriginal Human Resources Development Strategy, First Nations/Inuit Child Care, Urban Aboriginal People Initiative and Youth Employment Strategy.

Canada Mortgage and Housing Corporation – Call (613) 748-2586 or see Web site at http://www.cmhc-schl.gc.ca.

- On Reserve – Non-Profit Housing and Residential Rehabilitation Assistance Programs. Off Reserve – Rurai and Native Housing, Urban Native Non-Profit Housing, Residential Rehabilitation Assistance and Emergency Repair Programs.

Solicitor General of Canada – Call (613) 991-3283 or see Web site at http://www.sgc.gc.ca.

- First Nations Policing Policy – On-Reserve First Nations Policing. Solicitor General Canada and Correctional Service Canada – develop innovative ways to deal with Aboriginal offenders within communities and develop appropriate programs within institutions.

Canadian Heritage – Contact Citizens Participation Directorate at (819) 994-3835.

- Aboriginal Friendship Centres, Northern Native Broadcast Access, Aboriginal Representative Organizations, Aboriginal Women's Program, Aboriginal Languages Initiative, Territorial Aboriginal Language Accords and Urban Multi-purpose Aboriginal Youth Centres.

Industry Canada – Call (613) 992-6033 or see Web site at http://www.abc.gc.ca.

- Aboriginal Business Canada – to promote the development, competitiveness and success of Aboriginal business in Canadian and world markets.

Fisheries and Oceans – Contact Aboriginal Affairs Directorate at (613) 993-9161.

- Aboriginal Fisheries Strategy and the Fisheries Access Program – to increase Aboriginal involvement in all aspects of fisheries, fish habitat management and commercial fishing opportunities.

Natural Resources – Contact the Financial Management Branch at (613) 996-6865.

- Canada Lands Surveys, First Nations Forestry Program and capacity building initiatives in resource management.

Justice Canada – Contact the Programs Branch/Aboriginal Justice at (613) 957-3180.

- Native Courtworker Program, Legal Studies for Aboriginal People Program and Aboriginal Justice Strategy Fund.

Privy Council Office – Contact the Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians at (613) 947-1848 (Privy Council Office); or contact the Indian Specific Claims Commission at (613) 943-1515 or see Web site at http://www.indianclaims.ca.

- Aboriginal Self-Government Negotiations and Aboriginal communities and associations representing off-reserve Aboriginal peoples.

National Defence – Contact Corporate Services at (613) 992-6033.

- Canadian Rangers, Bold Eagle, Canadian Forces Aboriginal Entry Program, Headstart (student employment) – these programs hire and train qualified personnel for full and part-time employment in the Canadian Forces.

Topical Index

A

Aboriginal 1-13, 15-18, 23, 25-28, 31-34, 38, 39, 47, 57, 59

Alternate dispute resolution 11, 12

C

Children 1, 11,19, 20, 27, 59

D

Devolution 13, 25-28

E

Economic development 2-4, 8, 16, 18-20, 23, 24, 28, 36, 42, 45, 47, 53-55
Education 1, 2, 9, 11, 19-21, 34, 51,55, 57
Employment 2, 7, 11, 16, 21, 23, 31, 59
Environment 7, 8, 14, 16, 19, 22, 24, 25, 28-31, 33-35, 39, 55, 57, 59

F

First Nations 1, 2, 6-24, 26-28, 30, 32, 34, 39, 41, 42, 53, 55, 57, 59

G

Governance 1, 3, 4, 7, 10, 12-17, 19, 25, 28, 34, 39, 55

H

Health 2, 4, 7, 12, 18-20, 24, 28, 39, 59

I

Infrastructure 2, 7, 9, 19, 22-27, 38, 51, 55
Inuit 2, 6-16, 24, 27, 32, 34, 41-45, 47, 49-53, 55, 57, 59

L

Litigation 8, 11-13, 15, 54, 57

M

Métis 6, 59
Mining 29, 30, 45

O

Oil and gas resources 14

P

Partnership(s) 1-4, 7, 10-12, 16, 19, 20, 22, 30, 31, 34
Polar science 7, 36, 37, 55

R

Resource development 14, 28-30

S

Self-government 3, 13-15, 28, 55, 57, 59
Social Union 12, 24
Sustainable Development 1, 2, 4, 7 10, 16, 22, 24, 25, 29-31, 33-35, 39, 55, 57

W

Women 28, 59

Y

Youth 19, 20, 23, 27, 33, 59

BUDGET DES DÉPENSES

Affaires indiennes et du Nord Canada et Commission canadienne des affaires polaires

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2000

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement
Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités.*

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/6-2000
ISBN 0-660-61374-3

Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* déposé au printemps et le *Rapport ministériel sur le rendement* déposé à l'automne.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, la série de rapports sur le rendement d'automne comprend 83 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport annuel du Président intitulé *Une gestion axée sur les résultats* – 2000.

Ce ***Rapport ministériel sur le rendement***, qui couvre la période se terminant le 31 mars 2000, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le *Rapport sur les plans et priorités* pour 1999-00 déposé au Parlement au printemps de 1999.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner les systèmes de gestion ainsi que le cadre de gestion sur le rendement. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada K1A OR5
Téléphone : (613) 957-7167
Télécopieur : (613) 957-7044

Affaires indiennes et du Nord Canada
et
Commission canadienne des affaires polaires

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant le 31 mars 2000

L'honorable Robert D. Nault, c.p.,député
Ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada

Table des matières

Section I : Les messages 1
- Le message du Ministre 1
- Résumé 2

Section II : Le rendement du Ministère 4
- Le contexte sociétal 4
- Tableau des principaux engagements axés sur les résultats ... 8
- Les réalisations en matière de rendement 9
  - Le Programme des affaires indiennes et inuites 9
  - Le Programme des affaires du Nord 27
  - Le Programme de l'administration 35
  - La Commission canadienne des affaires polaires 39

Section III : Les rapports consolidés 42
- Le développement durable 42
- Les réservoirs de stockage de combustible 43

Section IV : Le rendement financier 44
- Un aperçu du rendement financier 44
- Tableaux financiers récapitulatifs 45

Section V : Un aperçu du Ministère 58
- Le mandat, la mission et la vision 58
- L'organigramme 59
- Une description des secteurs d'activité 60

Section VI : Autres renseignements 61
- Sources d'information additionnelle 61
- Partenaires dans la prestation conjointe 62
- Index par sujet 63

Le message du Ministre

J'ai le grand plaisir de présenter le *Rapport sur le rendement* de 1999–2000 d'Affaires indiennes et du Nord Canada et de la Commission canadienne des affaires polaires.

Je suis encouragé de constater l'ampleur des progrès réalisés durant les deux années qui ont suivi le lancement de *Rassembler nos forces*. Les buts que nous nous étions fixés en 1998 étaient ambitieux et de grande envergure : régler les problèmes découlant de notre histoire antérieure avec les Autochtones; établir un climat de confiance et de coopération; réduire l'écart entre la qualité de vie chez les Autochtones et les non-Autochtones; faire progresser le développement politique et durable dans le Nord.

Rassembler nos forces a toujours été perçu comme un plan à long terme dont la réalisation exigerait temps et patience. Il a été conçu pour apporter des changements fondamentaux et durables. Néanmoins, en seulement deux ans, nous signalons des résultats intéressants et bien tangibles. Notre approche globale, qui rallie les efforts des Autochtones, des gens du Nord, des autres gouvernements et institutions et du secteur privé, a commencé à porter fruit. Cette année a été marquée de faits saillants remarquables.

Chaque école au Canada a reçu des outils d'éducation du public qui aideront les enseignants à initier les enfants aux questions autochtones. Nous continuons à favoriser le respect et la compréhension réciproques sur le plan national et provincial et un plus grand nombre de partenariats entre les gouvernements et les organisations autochtones.

La sanction royale accordée à la loi permettant de donner force exécutoire à l'Accord final des Nisga'as représente une étape importante dans nos efforts pour renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones. Le règlement de 19 revendications particulières et la signature de sept ententes sur le transfert des pouvoirs et des services aux Premières nations du Yukon nous ont également rapprochés de notre objectif de mettre en place des gouvernements stables et légitimes, chargés de rendre des comptes à leurs commettants.

Il importe que les partenariats durables et les gouvernements stables engendrent de meilleures conditions de vie pour les personnes et nous en faisons notre but ultime. En 1999–2000, plus de 80 Premières nations ont participé à des initiatives communautaires dans le domaine du logement et 398 étaient engagées dans des projets de réforme de la sécurité du revenu.

Il ne s'agit là que de quelques-unes des réalisations dont fait état le *Rapport sur le rendement* et je vous invite à en apprendre davantage en consultant notre site Web à l'adresse suivante : http://www.inac.gc.ca. Je suis certain qu'en poursuivant la lecture du rapport, vous conviendrez que nous avons toutes les raisons de croire que les Autochtones et les gens du Nord continueront à contribuer à l'édification de notre nation et à bénéficier de tout ce que le Canada peut offrir.

Résumé

En partenariat avec Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), les collectivités des Premières nations et des Inuits s'emploient à améliorer leurs conditions économiques et sociales de manière à ce que la vie des gens en soit véritablement et favorablement changée. Les Premières nations assurent la prestation de presque tous les programmes sociaux et économiques financés par AINC. Environ 85 % des fonds alloués aux programmes offerts aux Indiens et aux Inuits sont versés directement aux Premières nations et à leurs organisations, principalement pour la prestation de services comme l'éducation, les services sociaux, l'infrastructure communautaire et l'administration des affaires locales. De tels services sont fournis aux autres Canadiens par leurs gouvernements provinciaux, territoriaux ou municipaux.

En 1998, le gouvernement du Canada lançait *Rassembler nos forces — le plan d'action du Canada pour les questions autochtones* en vue de faire le pont entre les problèmes du passé, les réalités du présent et les possibilités de l'avenir. Même si nous reconnaissons que le changement exige un engagement à long terme, nous pouvons déjà constater des progrès encourageants dans un certain nombre de secteurs essentiels à la santé et à l'autosuffisance des collectivités. Des résultats concrets se manifestent dans le domaine de l'éducation, du développement économique, de l'infrastructure communautaire et de la reddition de comptes. De plus, le Ministère a déployé des efforts considérables dans l'élaboration d'un cadre de rendement pour *Rassembler nos forces,* qui mettra l'accent sur les résultats de cette initiative. Les prochains rapports tiendront compte de cette insistance à obtenir des résultats ciblés, conformément à notre engagement d'exercer une gestion axée sur les résultats.

Les investissements dans l'éducation ont produit des résultats concrets tant sur le plan individuel que collectif (voir pages 23 et 24). Un niveau de scolarité plus élevé se traduit par une plus grande participation au marché de l'emploi et des revenus plus substantiels. Les ratios de l'emploi chez les Indiens inscrits vivant dans les réserves sont considérablement plus élevés pour les diplômés du niveau postsecondaire (64 %) que pour les diplômés du niveau secondaire (45 %). Dans les réserves, la proportion d'Indiens inscrits ayant acquis une certaine formation postsecondaire s'est accrue, passant de 26 % en 1991 à 31 % en 1996, par rapport à 51 % pour l'ensemble du Canada en 1996.

Les investissements dans le développement économique ont donné d'heureux résultats. Par exemple, 181 projets d'entreprises ont reçu au total 12,5 millions de dollars provenant du Fonds pour la création de possibilités économiques et de l'Initiative d'acquisition des ressources. L'appui accordé s'est traduit par la création de 957 emplois à temps plein et de 494 emplois à temps partiel (voir page 25).

La résolution des problèmes concernant les titres fonciers et la possession des ressources ouvre la voie à l'investissement et au développement économique. Les activités économiques ont été stimulées par les résultats obtenus dans le domaine des revendications, notamment 19 règlements de revendications particulières en 1999–2000 et les progrès accomplis dans les négociations relatives à 70 revendications territoriales globales visant diverses régions à l'échelle du pays (voir page 16).

En ce qui a trait à l'infrastructure communautaire, des améliorations majeures ont été apportées avec le temps. Au nombre des résultats notoires figurent les proportions de foyers pourvus de services d'approvisionnement en eau et de services d'égout, qui ont atteint respectivement 98 % et 94 % (voir page 25). La reddition de comptes a également fait l'objet d'améliorations considérables. À cet égard, 79 % des états financiers des Premières nations ont reçu une opinion favorable (état approuvé sans réserve) de vérificateurs agréés indépendants (voir page 20).

Dans le Nord, on a assisté le 1er avril 1999 à la création du troisième territoire du Canada. AINC poursuit ses activités liées au transfert des responsabilités au gouvernement du Nunavut (voir page 27 à 31). Parallèlement, AINC a dirigé les efforts du gouvernement fédéral dans la préparation d'une stratégie multi-ministérielle de développement durable du Nord canadien (voir page 33).

Si des progrès substantiels ont été réalisés, il reste des défis immenses à relever. Le présent rapport fait valoir les principales réussites obtenues jusqu'à maintenant, mais pour en savoir davantage à ce chapitre, veuillez consulter *Rassembler nos forces — Rapport d'étape.* Vous pouvez obtenir cette publication en téléphonant au Kiosque au (819) 997-0380 ou en vous rendant à l'adresse http://www.inac.gc.ca/gs/pdf/progr_f.html.

Le contexte sociétal

Rassembler nos forces

En 1998, le gouvernement du Canada répondait au rapport de 1996 de la Commission royale sur les peuples autochtones par l'adoption d'un plan d'action à long terme de grande envergure, conçu pour améliorer la qualité de vie des Autochtones et favoriser leur autosuffisance.

La perspective envisagée dans *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones* est clairement articulée :

- Un nouveau partenariat entre les Autochtones et les autres Canadiens qui reflète notre interdépendance et nous habilite à travailler ensemble à l'édification d'un avenir meilleur.
- Des gouvernements viables sur le plan financier, capables de générer leurs propres recettes et de mener leurs activités grâce à des paiements de transfert sûrs et prévisibles.
- Des gouvernements autochtones qui se soucient des besoins et des valeurs de leurs collectivités et qui y sont réceptifs.
- Une qualité de vie pour les Autochtones qui puisse se comparer à celle des autres Canadiens.

Les objectifs de *Rassembler nos forces* sont les suivants :

Renouveler les partenariats	**Respect mutuel, reconnaissance mutuelle et responsabilité mutuelle** Le renouvellement des partenariats repose sur les programmes et les initiatives qui nous aideront à régler les problèmes du passé en nous permettant d'aller au-delà des griefs historiques, de manière à ce qu'ensemble, nous puissions relever les défis du présent et profiter des possibilités de l'avenir.
Renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones	**Une solide assise pour le progrès** Des gouvernements stables, qui se soucient des besoins et des valeurs de leurs collectivités et qui y sont réceptifs, sont essentiels pour assurer le développement et l'autosuffisance de ces dernières. Les programmes conçus pour renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones ont pour but d'habiliter les collectivités autochtones à faire la transition vers une autonomie gouvernementale stable et responsable. Les initiatives vont du prompt règlement des revendications territoriales globales à l'appui du perfectionnement professionnel. Elles visent à assurer que les collectivités autochtones ont les ressources, les capacités et le soutien réglementaire voulus pour réaliser l'autonomie gouvernementale.

Établir une nouvelle relation financière

La transparence, la reddition de comptes et l'autosuffisance

En travaillant avec des partenaires autochtones, on peut créer et appuyer des modèles de gestion financière plus stables et transparents, ainsi que de solides processus de reddition des comptes qui renforcent l'autosuffisance des gouvernements autochtones et leur permettent de générer des recettes par différents moyens comme l'imposition. Nous savons que le développement économique et l'autosuffisance sont étroitement liés et que l'investissement dans une nouvelle relation financière est un véritable investissement dans l'avenir.

Renforcer les collectivités et les économies et appuyer les gens

Investir dans le capital humain

L'édification des partenariats, le renforcement de l'exercice des pouvoirs et l'établissement d'une nouvelle relation financière étayent l'orientation fondamentale de *Rassembler nos forces* : faire une différence dans la vie des personnes et des collectivités. Les programmes visant à renforcer les collectivités et les économies et à appuyer les gens assistent les Autochtones et leurs organisations dans la conception et la prestation des programmes et des services qui répondent à leurs besoins.

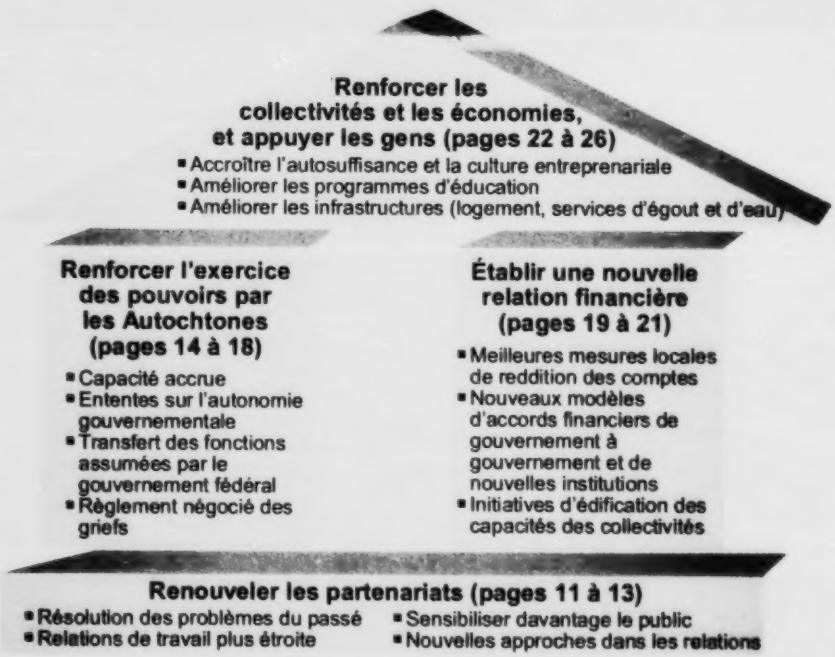

Le Plan d'action pour le Nord

***Rassembler nos forces* dans le Nord canadien (pages 27 à 34)**

Le Nord canadien est une région diversifiée, dynamique et prospective qui se révèle essentielle à notre identité nationale et à notre économie. Le Plan d'action pour le Nord est axé sur le travail effectué en partenariat avec les Autochtones et les non-Autochtones du Nord, ainsi qu'avec les trois gouvernements territoriaux et le secteur privé afin de faire progresser le développement social, politique et durable au profit de tous les gens du Nord.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Les partenaires de la prestation conjointe des programmes

Un travail plus efficace et mieux concerté sur le plan horizontal entre les ministères qui participent à la prestation des programmes pour les Autochtones est l'un des principes moteurs de *Rassembler nos forces — le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*. Dans l'ensemble, 12 institutions fédérales, notamment AINC, offrent des programmes à l'intention des peuples autochtones; les dépenses totales à ce chapitre se sont chiffrées à environ 6,6 milliards de dollars en 1999–2000 (voir le graphique 1). Ces sommes ont permis aux Autochtones d'avoir accès à des services semblables à ceux qui sont fournis aux autres Canadiens par les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux. De fait, plus de 80 % du financement total dans les réserves est consacré à ces services essentiels de type provincial. Pour plus de renseignements sur les genres de programmes et de politiques pour chaque ministère et organisme, veuillez consulter la rubrique des partenaires-ressources de la prestation conjointe à la page 62.

Graphique 1

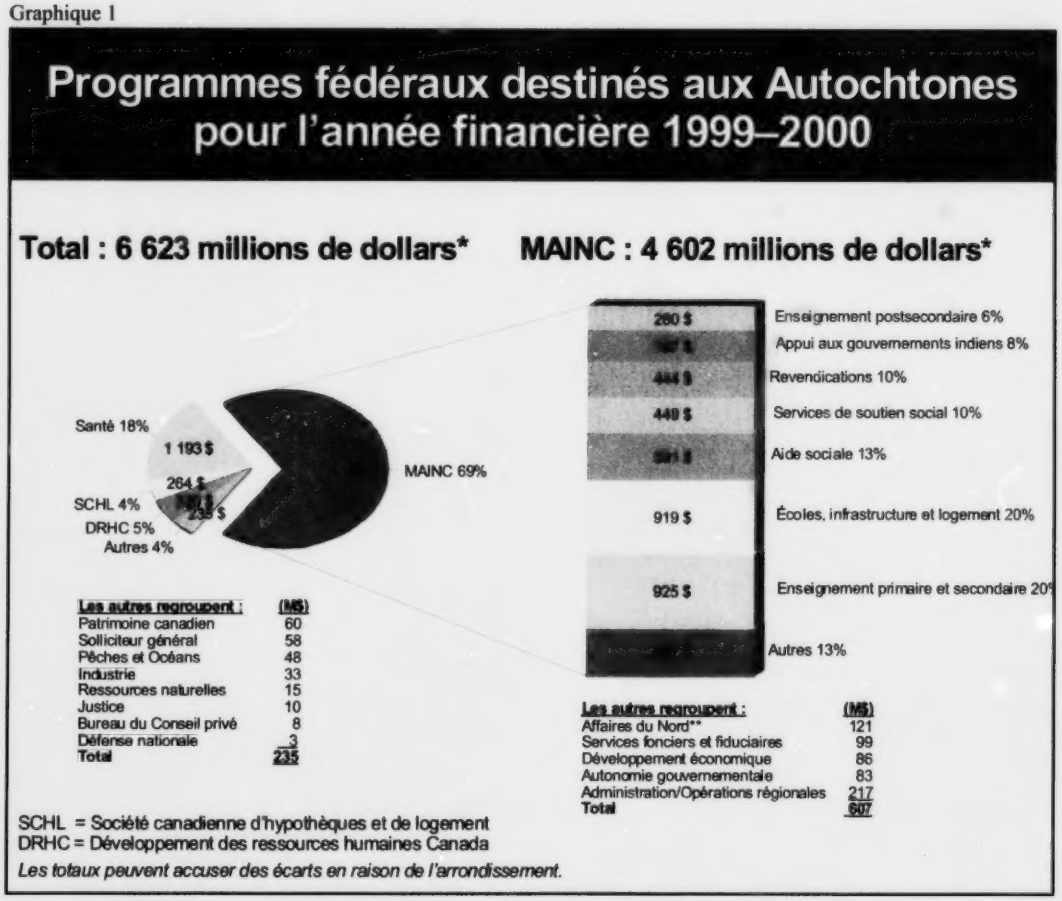

* Les dépenses illustrées dans le graphique 1 sont de nature budgétaire seulement.

** Illustre les programmes précisément à l'intention des Autochtones et une part de ceux qui ne sont pas exclusivement à leur intention.

Un profil de la population autochtone au Canada

La population autochtone du Canada est estimée à 1 399 500 personnes en l'an 2000 (voir le graphique 2). Les Autochtones sont les descendants des premiers habitants de l'Amérique du Nord. La *Loi constitutionnelle de 1982* du Canada reconnaît trois groupes d'Autochtones – les **Indiens**, les **Métis** et les **Inuits**. De plus, la *Loi sur les Indiens* comporte des définitions juridiques qui s'appliquent aux **Indiens inscrits** du Canada; un Indien inscrit est une personne indienne qui est inscrite en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Un **Indien visé par un traité** est un Indien inscrit qui appartient à une Première nation ayant signé un traité avec la Couronne. Un **Indien non inscrit** est une personne indienne qui n'est pas inscrite à ce titre en vertu de la *Loi sur les Indiens* (peut-être que ses ancêtres ne se sont jamais inscrits ou que la personne a perdu son statut d'Indien en vertu d'anciennes dispositions de la *Loi*). Les responsabilités d'AINC à l'endroit des Autochtones concernent principalement les Indiens inscrits vivant dans les réserves et les Inuits.

Graphique 2

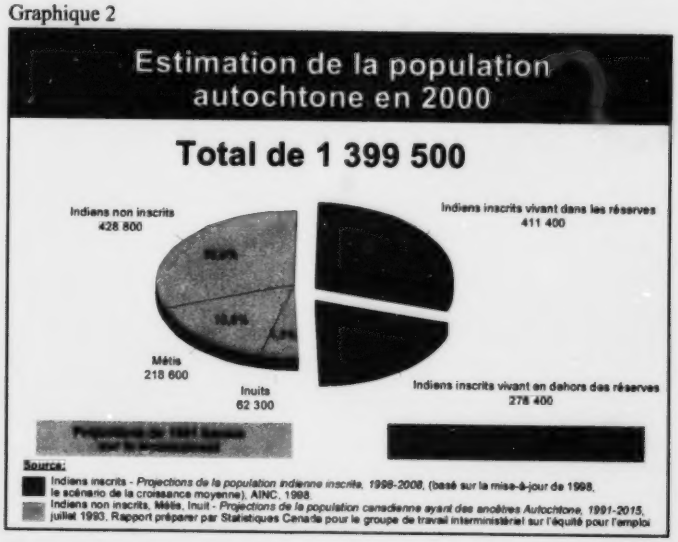

Environ 4,5 % de tous les Canadiens sont d'ascendance autochtone. On dénombre 611 Premières nations qui se regroupent en 52 nations ou groupes culturels et parlent plus de 50 langues. Les Indiens vivant dans les réserves représentaient environ 60,0 % de la population.

Bien qu'on trouve des Autochtones dans tous les coins du Canada, il existe de fortes concentrations dans les territoires (85 % de la population au Nunavut, 49 % dans les Territoires du Nord-Ouest et 23 % au Yukon, selon le Recensement de 1996) ainsi que dans les provinces de l'Ouest.

Environ 63 % des collectivités des Premières nations comptent moins de 500 résidants – seulement 5 % en comptent plus de 2 000. Dans l'ensemble, 36,4 % des Indiens inscrits vivant dans les réserves habitent en milieu urbain tandis que 44,4 % vivent en milieu rural, 17,4 % dans des zones d'accès particulier et 1,7 % en région éloignée. Dans les trois territoires du Canada (qui représentent 40 % des terres émergées du pays), on compte quelque 93 collectivités dont la majorité regroupe une population peu nombreuse de membres des Premières nations, d'Indiens ou d'Inuits. Cette large répartition des populations autochtones rend la prestation des services plus onéreuse.

Les partenaires de la prestation conjointe des programmes

Un travail plus efficace et mieux concerté sur le plan horizontal entre les ministères qui participent à la prestation des programmes pour les Autochtones est l'un des principes moteurs de *Rassembler nos forces — le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*. Dans l'ensemble, 12 institutions fédérales, notamment AINC, offrent des programmes à l'intention des peuples autochtones; les dépenses totales à ce chapitre se sont chiffrées à environ 6,6 milliards de dollars en 1999–2000 (voir le graphique 1). Ces sommes ont permis aux Autochtones d'avoir accès à des services semblables à ceux qui sont fournis aux autres Canadiens par les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux. De fait, plus de 80 % du financement total dans les réserves est consacré à ces services essentiels de type provincial. Pour plus de renseignements sur les genres de programmes et de politiques pour chaque ministère et organisme, veuillez consulter la rubrique des partenaires-ressources de la prestation conjointe à la page 62.

Graphique 1

Programmes fédéraux destinés aux Autochtones pour l'année financière 1999–2000

Total : 6 623 millions de dollars*

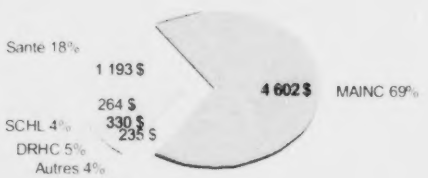

Les autres regroupent :	(M$)
Patrimoine canadien	60
Solliciteur général	58
Pêches et Océans	48
Industrie	33
Ressources naturelles	15
Justice	10
Bureau du Conseil privé	8
Défense nationale	3
Total	**235**

MAINC : 4 602 millions de dollars*

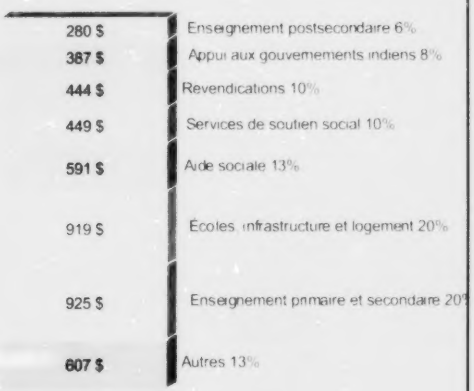

Les autres regroupent :	(M$)
Affaires du Nord**	121
Services fonciers et fiduciaires	99
Développement économique	86
Autonomie gouvernementale	83
Administration/Opérations régionales	217
Total	**607**

SCHL = Société canadienne d'hypothèques et de logement
DRHC = Développement des ressources humaines Canada

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

* Les dépenses illustrées dans le graphique 1 sont de nature budgétaire seulement.

** Illustre les programmes précisément à l'intention des Autochtones et une part de ceux qui ne sont pas exclusivement à leur intention.

Un profil de la population autochtone au Canada

La population autochtone du Canada est estimée à 1 399 500 personnes en l'an 2000 (voir le graphique 2). Les Autochtones sont les descendants des premiers habitants de l'Amérique du Nord. La *Loi constitutionnelle de 1982* du Canada reconnaît trois groupes d'Autochtones – les **Indiens**, les **Métis** et les **Inuits**. De plus, la *Loi sur les Indiens* comporte des définitions juridiques qui s'appliquent aux **Indiens inscrits** du Canada: un Indien inscrit est une personne indienne qui est inscrite en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Un **Indien visé par un traité** est un Indien inscrit qui appartient à une Première nation ayant signé un traité avec la Couronne. Un **Indien non inscrit** est une personne indienne qui n'est pas inscrite à ce titre en vertu de la *Loi sur les Indiens* (peut-être que ses ancêtres ne se sont jamais inscrits ou que la personne a perdu son statut d'Indien en vertu d'anciennes dispositions de la *Loi*). Les responsabilités d'AINC à l'endroit des Autochtones concernent principalement les Indiens inscrits vivant dans les réserves et les Inuits.

Graphique 2

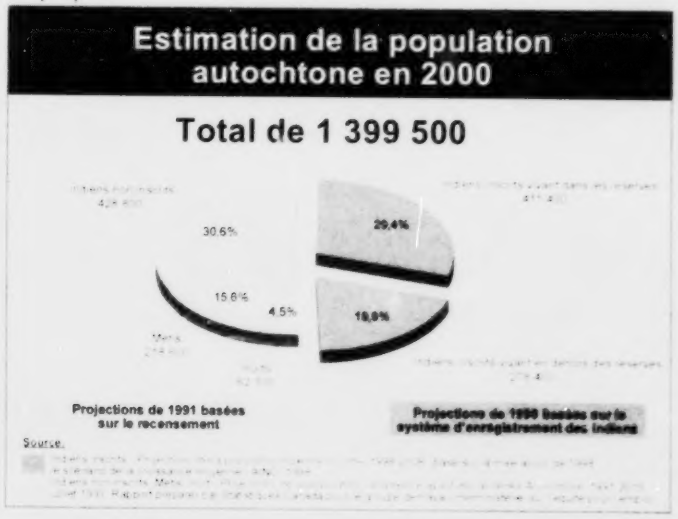

Environ 4,5 % de tous les Canadiens sont d'ascendance autochtone. On dénombre 611 Premières nations qui se regroupent en 52 nations ou groupes culturels et parlent plus de 50 langues. Les Indiens vivant dans les réserves représentaient environ 60,0 % de la population.

Bien qu'on trouve des Autochtones dans tous les coins du Canada, il existe de fortes concentrations dans les territoires (85 % de la population au Nunavut, 49 % dans les Territoires du Nord-Ouest et 23 % au Yukon, selon le Recensement de 1996) ainsi que dans les provinces de l'Ouest.

Environ 63 % des collectivités des Premières nations comptent moins de 500 résidants – seulement 5 % en comptent plus de 2 000. Dans l'ensemble, 36,4 % des Indiens inscrits vivant dans les réserves habitent en milieu urbain tandis que 44,4 % vivent en milieu rural, 17,4 % dans des zones d'accès particulier et 1,7 % en région éloignée. Dans les trois territoires du Canada (qui représentent 40 % des terres émergées du pays), on compte quelque 93 collectivités dont la majorité regroupe une population peu nombreuse de membres des Premières nations, d'Indiens ou d'Inuits. Cette large répartition des populations autochtones rend la prestation des services plus onéreuse.

Tableau des principaux engagements axés sur les résultats

Affaires indiennes et du Nord Canada et Commission canadienne des affaires polaires		
Procurer aux Canadiens :	**Devant se manifester par :**	**Réalisations présentées aux :**
un environnement propice à un avenir plus prometteur pour tous les membres des Premières nations et tous les Inuits en réglant les griefs antérieurs et en éliminant les écarts dans le niveau de vie des Premières nations et des Inuits par rapport aux non-Autochtones; le perfectionnement des habiletés et des compétences favorisant l'instauration de gouvernements plus autosuffisants et responsables ainsi que l'autonomie sur le plan économique.	• des partenariats renouvelés avec les Premières nations et les Inuits	pages 11 à 13
	• le renforcement de l'exercice des pouvoirs par les Autochtones	pages 14 à 18
	• une nouvelle relation financière avec les gouvernements autochtones	pages 19 à 21
	• des collectivités, des économies et des gens forts	pages 22 à 26
l'administration du Plan d'action fédéral pour le Nord en vue de renforcer des régimes territoriaux d'exercice des pouvoirs qui sont réceptifs aux droits et aux intérêts des Autochtones tout en répondant aux besoins de tous les gens du Nord, de protéger l'environnement et de favoriser le développement durable dans le Nord	• la gestion des intérêts fédéraux dans le Nord	pages 28 à 31
	• la promotion du développement durable dans le Nord	pages 31 à 34
une présence nationale et internationale active dans le domaine des sciences et de la technologie polaires, contribuant à une meilleure compréhension des questions polaires	• le perfectionnement et la diffusion du savoir concernant les régions polaires	pages 39 à 41

La terminologie servant à décrire le rendement

Le rendement du Ministère se mesure à partir de résultats à court, à moyen et à long termes ainsi que par des activités et des extrants définis comme suit :

Expressions décrivant le rendement	Mesuré par (quelques exemples)
Les résultats à long terme ou définitifs sont des changements dans les tendances sur le plan des conditions sociales, culturelles et économiques des Autochtones et des gens du Nord. Ces tendances subissent d'importantes influences de l'extérieur.	l'achèvement des études, les facteurs de la santé, les indices économiques (revenus d'emploi)
Les résultats à court et à moyen termes sont les changements progressifs qui influencent la capacité des Autochtones et des gens du Nord d'obtenir des résultats à long terme.	la signature d'ententes, l'amélioration des capacités en matière de programmes, des compétences accrues, des modifications à l'infrastructure matérielle, des changements aux pratiques opérationnelles
Les activités et les extrants concernent des processus et l'obtention de résultats et de produits concrets.	la poursuite des négociations, l'élaboration d'une stratégie ou d'une politique, la réalisation de recherches

Les réalisations en matière de rendement

Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) gère trois programmes intégrés et étroitement liés — le Programme des affaires indiennes et inuites, le Programme des affaires du Nord et le Programme de l'administration. De plus, la Commission canadienne des affaires polaires rend compte de ses activités au Parlement par l'entremise d'AINC.

Le Programme des affaires indiennes et inuites

Quelle est la raison d'être de nos activités?

Procurer aux Canadiens un environnement propice à un avenir plus prometteur pour tous les membres des Premières nations et tous les Inuits en réglant les griefs antérieurs et en éliminant les écarts entre le niveau de vie des Premières nations et des Inuits et celui des non-Autochtones; favoriser le perfectionnement des habiletés et des compétences visant l'établissement de gouvernements plus autosuffisants et responsables, ainsi que l'autonomie sur le plan économique.

Le Programme des affaires indiennes et inuites comporte deux secteurs d'activités : les Services aux Indiens et aux Inuits et les Revendications.

Ce qu'il en a coûté?

	Services aux Indiens et aux Inuits	Revendications	Total
Dépenses prévues	4 002 964 000 $	383 569 000 $	4 386 533 000 $
Dépenses totales autorisées	*3 991 034 404 $*	*444 152 505 $*	*4 435 186 909 $*
Dépenses réelles en 1999–2000	**3 946 343 444 $**	**444 152 078 $**	**4 390 495 522 $**

L'explication des écarts

Les Services aux Indiens et aux Inuits : L'écart d'environ 45 millions de dollars entre les dépenses autorisées et les dépenses réelles est principalement attribuable au report à des années ultérieures des frais d'exploitation (10 millions de dollars) et des ressources pour financer les garanties de prêts consenties à même le Compte pour l'expansion économique chez les Indiens (33 millions de dollars).

Les Revendications : L'écart de quelque 61 millions de dollars entre les dépenses prévues et les dépenses totales autorisées s'explique principalement par les fonds supplémentaires alloués aux revendications particulières (44 millions de dollars), à la gestion des litiges (10 millions de dollars) et à la préparation des négociations (7 millions).

Le graphique 3 montre comment les dépenses de 4,4 milliards de dollars effectuées pour les Premières nations et les Inuits ont été réparties en 1999–2000.

Graphique 3

- La hausse par rapport à l'année précédente s'explique par l'augmentation approuvée des dépenses de 2 % et d'autres ajustements particuliers pour des initiatives comme *Rassembler nos forces* et la relocalisation de la collectivité de Davis Inlet.

Il convient de souligner qu'à l'heure actuelle, les Premières nations assument elles-mêmes la prestation de la majorité des programmes financés par AINC. Environ 86 % des fonds alloués aux Services aux Indiens et aux Inuits sont versés directement aux Premières nations et à leurs organisations pour des services comme l'éducation, les services sociaux, l'infrastructure et l'administration des affaires locales (voir le graphique 4) – des services qui sont dispensés aux autres Canadiens par les provinces, les territoires et les municipalités. En conséquence, les Premières nations sont obligées de rendre des comptes tant à leurs collectivités qu'au gouvernement fédéral. Le Ministère et les Premières nations ont mis en place une série d'initiatives ayant pour but de garantir une meilleure reddition des comptes (voir les pages 19 et 21). Les provinces reçoivent une autre tranche de 8 % des fonds pour la prestation des programmes communautaires à l'intention des collectivités des Premières nations et des Inuits. Le Ministère n'administre directement qu'environ 6 % des fonds.

Graphique 4

Quels sont les objectifs stratégiques du Programme des affaires indiennes et inuites?

Dans la foulée de *Rassembler nos forces* et de la stratégie *Vers le développement durable* du Ministère (http://www.inac.gc.ca/sd/index_f.html), on a fixé pour le Programme les objectifs suivants :

- Renouveler les partenariats
- Renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones
- Établir une nouvelle relation financière
- Renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens.

Les pages suivantes présentent, pour chacun des objectifs stratégiques, les réalisations accomplies et la rentabilité des investissements.

Objectif stratégique : Renouveler les partenariats

Quels étaient nos engagements?

En définitive, le résultat envisagé par cet objectif stratégique est un partenariat renouvelé que nous établirons en aidant les collectivités des Premières nations et des Inuits à mettre un terme aux inégalités et aux griefs grâce à la réconciliation et à la résolution des problèmes, en sensibilisant davantage le public aux questions autochtones, en travaillant avec ces collectivités à la détermination des priorités et en leur proposant des solutions pratiques qui répondent à leurs besoins.

Résultats directs/intermédiaires	Extrants (devant être démontrés par)
• Des relations de travail plus étroites avec les peuples autochtones et leurs organisations	• Des initiatives pour rendre les relations de travail plus productives
• Une meilleure compréhension des affaires concernant les Premières nations et les Inuits relevée chez le public canadien	• Des initiatives pour sensibiliser davantage le public aux questions liées aux Premières nations et aux Inuits
• La réconciliation et la guérison des collectivités	• La réconciliation grâce à la guérison et au règlement des griefs
• De nouvelles approches dans les relations fédérales, provinciales et territoriales avec les Premières nations et les Inuits	• La formation de partenariat entre les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, les Premières nations et les Inuits

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Qu'avons-nous accompli en 1999–2000?

Les principales réalisations :

- **Toutes les écoles au Canada ont reçu du matériel d'éducation du public.**
- **Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des affaires autochtones ont rencontré les dirigeants de cinq organisations nationales autochtones pour la première fois en deux ans.**
- **Des séances de réflexion sur le partenariat se sont déroulées sur le plan national et régional.**

Les initiatives visant à rendre les relations de travail plus productives :

- La poursuite de l'initiative Participation des Autochtones au marché du travail et l'appui aux initiatives et aux partenariats dans le domaine de l'emploi avec les établissements d'enseignement.
- L'initiative Participation des Autochtones au marché du travail a continué à favoriser et à appuyer les initiatives visant le recrutement d'employés autochtones par les secteurs public et privé. Conformément à leur mandat, les responsables de l'initiative sont chargés de sensibiliser plus de 10 000 employeurs aux avantages que représente l'embauche d'Autochtones.
- L'appui au Congrès des Peuples Autochtones dans l'élaboration d'un exposé d'orientations stratégiques visant à faciliter les rapports et le dialogue entre les Indiens inscrits vivant dans les réserves et en dehors des réserves.
- La poursuite, avec Inuit Tapirisat du Canada, de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'action pour les Inuits.
- L'établissement, de concert avec l'Assemblée des Premières Nations (APN), d'une unité d'élaboration de partenariats officiels qui collaborera à la préparation du transfert des services fonciers et fiduciaires aux Premières nations.

Les initiatives de sensibilisation aux affaires concernant les Premières nations et les Inuits :

- Pour les élèves, la possibilité de se renseigner de façon interactive sur les affaires concernant les Premières nations et les Inuits dans le cadre d'un projet pilote de visites dans les écoles.
- La plus importante distribution de matériel de promotion de la Journée nationale des Autochtones, notamment de nouveaux produits réalisés par les Autochtones ou en partenariat avec eux.
- Le lancement d'initiatives locales d'éducation du public par l'entremise des bureaux régionaux.
- L'élaboration, par des éducateurs autochtones, de la trousse « Le Cercle d'apprentissage » pour AINC. Cette série de trois guides a été conçue pour aider les enseignants à initier les jeunes de moins de 14 ans aux affaires concernant les Premières nations, et répond à un besoin urgent de leur fournir à ce sujet des renseignements présentés de manière conviviale.

La réconciliation par la guérison et le règlement des griefs :

- Le règlement extrajudiciaire de 17 poursuites de nature générale.
- L'établissement de neuf projets pilotes, conçus localement par les demandeurs et la défense, pour mettre à l'essai des approches permettant de procéder au règlement extrajudiciaire des différends associés aux pensionnats. Un règlement a été conclu dans un certain nombre de causes impliquant au total 62 personnes.

Qu'avons-nous accompli en 1999–2000?

Les principales réalisations :

- Toutes les écoles au Canada ont reçu du matériel d'éducation du public.
- Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des affaires autochtones ont rencontré les dirigeants de cinq organisations nationales autochtones pour la première fois en deux ans.
- Des séances de réflexion sur le partenariat se sont déroulées sur le plan national et régional.

Les initiatives visant à rendre les relations de travail plus productives :

- La poursuite de l'initiative Participation des Autochtones au marché du travail et l'appui aux initiatives et aux partenariats dans le domaine de l'emploi avec les établissements d'enseignement.
- L'initiative Participation des Autochtones au marché du travail a continué à favoriser et à appuyer les initiatives visant le recrutement d'employés autochtones par les secteurs public et privé. Conformément à leur mandat, les responsables de l'initiative sont chargés de sensibiliser plus de 10 000 employeurs aux avantages que représente l'embauche d'Autochtones.
- L'appui au Congrès des Peuples Autochtones dans l'élaboration d'un exposé d'orientations stratégiques visant à faciliter les rapports et le dialogue entre les Indiens inscrits vivant dans les réserves et en dehors des réserves.
- La poursuite, avec Inuit Tapirisat du Canada, de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'action pour les Inuits.
- L'établissement, de concert avec l'Assemblée des Premières Nations (APN), d'une unité d'élaboration de partenariats officiels qui collaborera à la préparation du transfert des services fonciers et fiduciaires aux Premières nations.

Les initiatives de sensibilisation aux affaires concernant les Premières nations et les Inuits :

- Pour les élèves, la possibilité de se renseigner de façon interactive sur les affaires concernant les Premières nations et les Inuits dans le cadre d'un projet pilote de visites dans les écoles.
- La plus importante distribution de matériel de promotion de la Journée nationale des Autochtones, notamment de nouveaux produits réalisés par les Autochtones ou en partenariat avec eux.
- Le lancement d'initiatives locales d'éducation du public par l'entremise des bureaux régionaux.
- L'élaboration, par des éducateurs autochtones, de la trousse « Le Cercle d'apprentissage » pour AINC. Cette série de trois guides a été conçue pour aider les enseignants à initier les jeunes de moins de 14 ans aux affaires concernant les Premières nations, et répond à un besoin urgent de leur fournir à ce sujet des renseignements présentés de manière conviviale.

La réconciliation par la guérison et le règlement des griefs :

- Le règlement extrajudiciaire de 17 poursuites de nature générale.
- L'établissement de neuf projets pilotes, conçus localement par les demandeurs et la défense, pour mettre à l'essai des approches permettant de procéder au règlement extrajudiciaire des différends associés aux pensionnats. Un règlement a été conclu dans un certain nombre de causes impliquant au total 62 personnes.

Les initiatives de partenariat entre les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, les Premières nations et les Inuits :

- Une entente conclue entre les dirigeants nationaux autochtones et les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des affaires autochtones en vue de se réunir chaque année et d'établir un processus permanent pour obtenir des résultats concrets grâce à des initiatives de coopération.
- Au nombre des travaux entrepris par les représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux, la création de stratégies pour former des partenariats qui rendront plus productifs les travaux bilatéraux sur les questions autochtones. Ces stratégies préconisent la collaboration horizontale au sein du gouvernement fédéral, ainsi qu'avec d'autres intervenants au pays et dans les régions; elles insistent sur les secteurs où des approches pratiques peuvent aboutir à des résultats durables et mesurables pour toutes les parties en cause.
- Le Conseil ministériel fédéral-provincial-territorial du renouvellement de la politique sociale, ainsi que les dirigeants nationaux autochtones, ont confirmé officiellement que les organisations nationales autochtones participeraient à la mise en oeuvre de l'Accord cadre sur l'union sociale, dans les cas où il concerne les Autochtones. Le Conseil et les dirigeants ont en outre convenu d'élaborer un processus de révision triennale de l'Accord.

Quels sont les facteurs influençant le rendement?

Tous les ordres de gouvernement doivent passer outre les querelles de compétence, travailler en coopération et utiliser de nouvelles approches propices au partenariat pour que la qualité de vie des collectivités des Premières nations et des Inuits s'améliore de façon concrète.

Le nombre accru de litiges pose un sérieux défi au renouvellement des partenariats avec les Autochtones. Durant la dernière décennie, le nombre des poursuites d'ordre général s'est multiplié par six (de 99 causes en 1987 à 666 causes à la fin de mars 2000). Au cours des trois dernières années, les causes associées aux pensionnats sont passées de 88 au début de 1997 à 3 348 à la fin de mars 2000; elles impliquaient alors 6 188 personnes à la fin de mars 2000.

Le climat conflictuel caractérisant les litiges nuit à l'atteinte des objectifs à long terme de *Rassembler nos forces* et aux aspirations des Autochtones. Pour résoudre les griefs et les injustices, on s'efforce de régler promptement les litiges grâce à des stratégies qui visent le règlement extrajudiciaire des différends, les règlements à l'amiable et la défense vigoureuse des causes jusqu'au jugement.

En quoi cela est-il rentable?

Il faudra du temps pour nouer de nouvelles relations de travail avec les Autochtones et sensibiliser davantage le public aux questions qui les concernent. Par ailleurs, les investissements dans le renouvellement des partenariats procureront une solide assise sur laquelle les Premières nations et les Inuits pourront établir des gouvernements durables et responsables, qui rendront leurs collectivités saines et viables sur le plan économique.

Objectif stratégique : Renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones

Quels étaient nos engagements?

En définitive, le résultat envisagé par cet objectif stratégique est le renforcement de l'exercice des pouvoirs par les Autochtones grâce à la mise sur pied de gouvernements autochtones stables, légitimes et responsables, dotés des pouvoirs et des ressources permettant de régler localement les problèmes et de fournir aux Autochtones des programmes et des services comparables à ceux dont jouissent les autres Canadiens. Le règlement des griefs en suspens ainsi que la négociation des titres fonciers et des titres sur les ressources favoriseront aussi l'atteinte de cet objectif.

Résultats directs/intermédiaires	Extrants (devant être démontrés par)
• Une capacité accrue d'exercice des pouvoirs par les Autochtones	• Des initiatives d'édification des capacités d'exercer les pouvoirs
• Des ententes sur l'autonomie gouvernementale	• Le nombre d'ententes négociées sur l'autonomie gouvernementale
• Le transfert des fonctions assumées par le gouvernement fédéral	• Les responsabilités fédérales transférées
• Le règlement négocié des griefs en suspens*	• Le nombre de règlements de revendications négociés • Un processus amélioré pour les revendications particulières • Une meilleure gestion des litiges

*On peut obtenir des renseignements additionnels à l'adresse : http: www.inac.gc.ca ps/clm/index_f.html.

Qu'avons-nous accompli en 1999–2000?

Les principales réalisations :

- L'appui apporté au Parlement dans le cadre de l'étude du projet de loi sur l'Accord définitif Nisga'a.
- Le règlement de 19 revendications particulières.
- Des progrès dans les négociations de quelque 70 revendications territoriales globales visant diverses régions à l'échelle du pays.
- La réalisation de plus de 100 projets de perfectionnement professionnel à l'intention d'administrateurs autochtones.
- Le financement de plus de 250 projets de perfectionnement professionnel appuyant les initiatives liées à l'édification des capacités et à l'exercice des pouvoirs par les Premières nations et les Inuits.
- La sanction royale attribuée en juin 1999 à la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*. Cette loi prévoit les paramètres selon lesquels les 14 Premières nations signataires sont habilitées à établir leurs propres régimes de gestion foncière et à assumer l'administration et la gestion de leurs terres de réserve.

Objectif stratégique : Renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones

Quels étaient nos engagements?

En définitive, le résultat envisagé par cet objectif stratégique est le renforcement de l'exercice des pouvoirs par les Autochtones grâce à la mise sur pied de gouvernements autochtones stables, légitimes et responsables, dotés des pouvoirs et des ressources permettant de régler localement les problèmes et de fournir aux Autochtones des programmes et des services comparables à ceux dont jouissent les autres Canadiens. Le règlement des griefs en suspens ainsi que la négociation des titres fonciers et des titres sur les ressources favoriseront aussi l'atteinte de cet objectif.

Résultats directs/intermédiaires	Extrants (devant être démontrés par)
• Une capacité accrue d'exercice des pouvoirs par les Autochtones	• Des initiatives d'édification des capacités d'exercer les pouvoirs
• Des ententes sur l'autonomie gouvernementale	• Le nombre d'ententes négociées sur l'autonomie gouvernementale
• Le transfert des fonctions assumées par le gouvernement fédéral	• Les responsabilités fédérales transférées
• Le règlement négocié des griefs en suspens*	• Le nombre de règlements de revendications négociés • Un processus amélioré pour les revendications particulières • Une meilleure gestion des litiges

*On peut obtenir des renseignements additionnels à l'adresse : http://www.inac.gc.ca/ps/clm/index_f.html .

Qu'avons-nous accompli en 1999–2000?

Les principales réalisations :

- **L'appui apporté au Parlement dans le cadre de l'étude du projet de loi sur l'Accord définitif Nisga'a.**
- **Le règlement de 19 revendications particulières.**
- **Des progrès dans les négociations de quelque 70 revendications territoriales globales visant diverses régions à l'échelle du pays.**
- **La réalisation de plus de 100 projets de perfectionnement professionnel à l'intention d'administrateurs autochtones.**
- **Le financement de plus de 250 projets de perfectionnement professionnel appuyant les initiatives liées à l'édification des capacités et à l'exercice des pouvoirs par les Premières nations et les Inuits.**
- **La sanction royale attribuée en juin 1999 à la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*. Cette loi prévoit les paramètres selon lesquels les 14 Premières nations signataires sont habilitées à établir leurs propres régimes de gestion foncière et à assumer l'administration et la gestion de leurs terres de réserve.**

Les initiatives d'édification des capacités d'exercer les pouvoirs :

- Le financement de 17 propositions préparées par les Premières nations de diverses régions du pays. Ces propositions visent à répondre aux besoins en matière de communication, de modélisation de l'exercice des pouvoirs et d'édification des capacités, et ce, afin de faciliter le passage à l'autonomie gouvernementale.
- L'amorce de travaux avec la Federation of Saskatchewan Indian Nations (FSIN) et l'Assemblée des Premières Nations. Ces travaux portent sur la rédaction d'une proposition pour la création d'un centre de transition où les Autochtones pourront apprendre l'exercice des pouvoirs.
- La poursuite des discussions avec la FSIN et la Saskatchewan sur des questions relatives à la comparabilité du niveau de vie des Autochtones, aux recettes, à l'obligation de rendre compte, aux données démographiques, aux modes de financement et aux modèles d'exercice des pouvoirs pour les Premières nations de la Saskatchewan.
- Le début de discussions préliminaires sur le Traité n° 8 et l'exercice des pouvoirs par les signataires de ce traité.
- Les travaux préparatoires à la constitution d'un réseau sur l'exercice des pouvoirs, notamment l'établissement de relations avec des praticiens de la Harvard University, de la York University et de l'Institut sur la gouvernance.
- La réalisation de progrès substantiels dans les négociations de grande envergure qui portent sur l'autonomie gouvernementale des Premières nations signataires du Traité n° 3. Dans le cadre de ces discussions, le Canada et les signataires abordent l'élaboration de modèles d'exercice des pouvoirs, la sélection des dirigeants, le ralliement des citoyens et d'autres éléments de l'exercice des pouvoirs. Par ailleurs, un appui a été apporté au processus de réédification de la nation qui doit être mis à l'essai en 2000–2001.
- La conclusion d'ententes de principe détaillées sur l'autonomie gouvernementale des neuf Premières nations de Meadow Lake en Saskatchewan et de la Nation Dakota de Sioux Valley au Manitoba. Ces ententes de principe montrent que la Politique sur le droit inhérent peut également s'appliquer aux traités historiques et elles sont, en outre, un modèle à proposer pour obtenir plus facilement l'assentiment des provinces et permettre ainsi aux Autochtones d'accéder à l'exercice des pouvoirs.
- L'exécution de projets locaux, régionaux et nationaux de perfectionnement professionnel d'une valeur de 17,9 millions de dollars. Ces projets ont pour but d'aider les gouvernements des Premières nations et des Inuits à améliorer leurs structures et leurs procédés d'exercice des pouvoirs, ainsi qu'à renforcer leurs capacités d'administration publique dans le secteur de la gestion foncière, de la protection environnementale, de l'exploitation des ressources et de l'administration générale.
- L'offre d'une formation supplémentaire en activités foncières et fiduciaires, ainsi que de possibilités d'y participer à environ 1 500 administrateurs des Premières nations. Parmi ces derniers, plus de 65 personnes ont participé au programme de formation complète en gestion foncière offert en neuf modules par AINC.

Le nombre d'ententes négociées sur l'autonomie gouvernementale :

- Des progrès constants dans les négociations sur l'autonomie gouvernementale, réalisés à plus de 80 tables réunissant les représentants de plus de la moitié des collectivités des Premières nations et des Inuits du Canada :
  - une entente de principe avec l'Association des Inuits du Labrador, paraphée par le Canada et Terre-Neuve;

- la signature, par les Territoires du Nord-Ouest, le Canada et les Dogribs, d'une entente de principe sur l'autonomie gouvernementale et la revendication territoriale de cette Première nation;
- la sanction royale accordée à la *Loi sur l'Accord définitif Nisga'a*;
- la signature d'une entente cadre avec la Tribu des Bloods en vue de la négociation d'une entente de principe sur l'aide sociale à l'enfance;
- la conclusion d'une entente cadre tripartite avec la FSIN devant orienter les négociations officielles sur le processus d'autonomie gouvernementale à l'échelle de la province;
- l'approbation des ententes de principe avec le Conseil tribal de Meadow Lake et la Nation dakota de Sioux Valley. Ces ententes sont maintenant prêtes à être signées;
- les négociations sur une entente définitive entre le Canada et les United Anishnaabeg Councils sont presque terminées;
- l'approbation par le Cabinet du modèle d'outil de reconnaissance de l'autonomie gouvernementale proposé par Kahnawake; ce modèle peut maintenant faire l'objet de consultations;
- les négociations d'une entente sur l'autonomie gouvernementale avec la Première nation de Westbank sont presque terminées.

- L'Accord politique du Nunavik, signé par les Inuits, le Québec et le Canada le 5 novembre 1999, s'est traduit par la création subséquente de la Commission du Nunavik chargée d'élaborer et de recommander une forme de gouvernement pour les résidants du Nord québécois.

Les responsabilités fédérales transférées :

- L'initiative conjointe entre l'APN et AINC sur l'élaboration des politiques a permis d'établir un processus d'exécution des possibilités d'action et des modalités opérationnelles jugées prioritaires par les Premières nations, dans le but de leur transférer la prestation des services.
- Cinq Premières nations ont participé à l'Initiative de gestion du pétrole et du gaz des Indiens. Ce projet pilote devrait, avec le temps, aboutir à la gestion et à la maîtrise par les Premières nations des ressources pétrolières et gazières sur les terres de réserve.
- Un total de 127 Premières nations ont participé au Programme régional d'administration des terres d'AINC. De plus, en 1999–2000, 15 autres Premières nations ont administré leurs terres de réserve conformément aux articles 53 et 60 de la *Loi sur les Indiens*, et trois des 14 Premières nations signataires de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations* ont entrepris leurs activités de gestion de façon conforme aux dispositions de la *Loi*.

Le nombre de règlements de revendications négociés :

- Les négociateurs ont paraphé une entente de principe avec l'Association des Inuits du Labrador, le 10 mai 1999. Les membres ont voté en faveur de la ratification de l'entente dans une proportion de 80 %.
- Une approche commune avec les Mamuituns a été signée le 19 janvier 2000; celle-ci représente une percée importante dans les négociations entre les Innus-Montagnais, le Québec et le Canada. L'approche porte sur des éléments clés comme les titres de propriété et les droits fonciers issus des traités, la pratique des activités traditionnelles, le partage des ressources, l'autonomie gouvernementale, la délimitation du territoire, l'imposition et les questions financières.

- Un cadre stratégique a été élaboré et des mesures associées aux traités ont reçu un financement. Cet ensemble d'instruments de négociation a été conçu pour faciliter et accélérer la conclusion des traités en Colombie-Britannique.
- Le 7 janvier 2000, une entente de principe devant mener à un accord sur la revendication territoriale globale et l'autonomie gouvernementale des Dogribs a été signée. Une fois conclu, l'accord avec les Dogribs sera le premier accord sur l'autonomie gouvernementale dans les Territoires du Nord-Ouest et le premier dans ce territoire à combiner la revendication territoriale et l'autonomie gouvernementale.
- Le Canada et les Dénés du Manitoba ont signé une entente cadre visant le règlement à l'amiable de l'affaire Samuel. Le Canada envisage également une entente semblable avec les Denesulines de la Saskatchewan. Les négociations porteront sur les droits de récolte revendiqués dans des régions situées au nord du 60e parallèle, ainsi que sur les questions connexes.

Un processus amélioré pour les revendications particulières :

- Au cours de l'exercice financier 1999–2000, le Ministère a réglé 19 revendications particulières représentant une somme totale de 149 millions de dollars.
- Durant la même période, 91 revendications qui faisaient l'objet d'une évaluation sont passées à l'étape des négociations.
- La conception et la mise sur pied d'une base de données sur les revendications particulières, approuvée par le Vérificateur général, ont permis de procéder à une meilleure reddition des comptes.

Une meilleure gestion des litiges :

- AINC continue à appliquer une méthode de gestion des litiges par portefeuille, grâce à laquelle il sera possible de gérer les causes par groupes, de la réception des dossiers jusqu'au règlement des litiges, et de ralentir la montée de leurs répercussions et de leurs coûts. Des stratégies de prévention et de règlement des différends joueront également un rôle positif à cet égard. En 1999, deux nouveaux portefeuilles se sont ajoutés : les traités historiques et les litiges opérationnels. De plus, on a conçu à l'automne 1999 une structure organisationnelle qui permet d'accorder aux grandes priorités toute l'attention qu'elles méritent. Celle-ci est présentement en voie d'implantation.
- *Les processus de règlement extrajudiciaire des différends :* En 1998–1999, les dialogues préliminaires visant le règlement des litiges associés aux pensionnats ont incité les collectivités à créer et à lancer des projets pilotes axés sur la guérison et la résolution des différends.
- *La gestion du risque :* On a produit une ébauche de lignes directrices sur l'évaluation du risque (le risque financier et juridique). Un processus de sélection stratégique des litiges a été mis au point en janvier 2000. Un comité regroupant des représentants d'AINC et du ministère de la Justice examine les nouvelles causes dès les premiers jours de leur réception pour procéder à une évaluation initiale. Un mécanisme particulier a été mis en place pour fournir une synthèse des nouvelles causes aux cadres supérieurs et leur donner un préavis des décisions des tribunaux sur le point d'être rendues.
- *La planification d'urgence :* On a élaboré et mis à l'essai des paramètres de planification de mesures d'urgence relatives à plusieurs importantes décisions des tribunaux.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Quels sont les facteurs influençant le rendement?

La taille et l'isolement de nombreuses collectivités des Premières nations, combinés aux relations mal articulées avec les autres gouvernements qui dispensent des services semblables à ceux d'AINC, ont des répercussions majeures sur la capacité du Ministère d'effectuer ses activités. L'attention que portent les médias aux questions liées à l'exercice des pouvoirs par les Autochtones a accru la sensibilisation du public à cet égard et son désir d'assister à des progrès plus rapides en matière d'autonomie gouvernementale. L'attention croissante accordée à la reddition des comptes et à la nécessité de faire de meilleurs rapports d'activités au Ministre et au Parlement s'est traduite par une insistance sur les initiatives visant la reddition des comptes et le perfectionnement professionnel, tous deux des éléments essentiels de *Rassembler nos forces* et de la stratégie *Vers le développement durable.*

En quoi cela est-il rentable?

Non seulement le règlement des revendications et la promotion de l'autonomie gouvernementale nous permettent de nous acquitter de nos obligations juridiques, mais ils bénéficient à tous les Canadiens, ainsi qu'aux Premières nations en procurant à leurs collectivités les ressources et l'assise économique voulues pour réduire leur dépendance à l'endroit de l'aide sociale et améliorer leurs conditions socio-économiques. Le règlement des revendications dissipe l'incertitude relative aux titres fonciers. Par conséquent, les transactions commerciales en sont facilitées et le développement économique en est stimulé. Les ententes sur l'autonomie gouvernementale font en sorte que les collectivités des Premières nations et des Inuits disposent de gouvernements stables, légitimes et responsables, ayant la capacité de favoriser le bien-être économique en procurant à leurs commettants la qualité de vie et les normes de services dont jouissent la plupart des autres Canadiens.

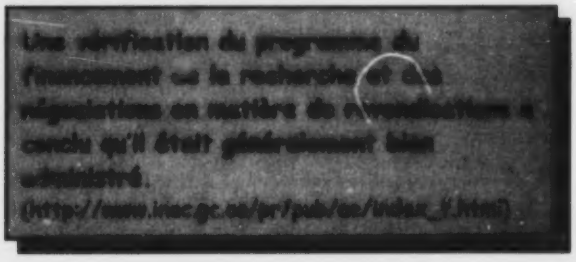

Les initiatives de perfectionnement professionnel ont porté surtout sur l'édification des capacités en matière d'administration publique chez les Premières nations, ainsi que sur les structures et les paramètres visant à favoriser l'exercice des pouvoirs et la reddition de comptes par les Premières nations. La création d'un environnement propice au développement durable favorisera les partenariats avec d'autres intérêts des secteurs public et privé et se traduira par des investissements, le développement économique, de l'emploi et une plus grande autosuffisance.

Des initiatives comme la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations* et les négociations sur les revendications territoriales globales contribuent aussi de manière significative à accroître la participation des Premières nations à la gestion des ressources naturelles et à établir des régimes de réglementation environnementale efficaces et appropriés à la culture, comme le prévoit la stratégie *Vers le développement durable.*

Objectif stratégique : Établir une nouvelle relation financière

Quels étaient nos engagements ?

Cet objectif stratégique aura pour **résultat ultime** une nouvelle relation financière obtenue grâce à l'édification des capacités des institutions. Cette édification doit se faire au moyen d'accords financiers qui procureront un financement plus stable et mieux prévisible tout en favorisant la production de recettes autonomes et en aidant les gouvernements et les institutions autochtones à rendre des comptes à leurs membres.

Résultats directs/intermédiaires	Extrants (devant se produire par
• De nouveaux modèles d'accords financiers	• De nouveaux transferts financiers de gouvernement à gouvernement et de nouvelles institutions
• Une reddition des comptes plus rigoureuse	• De meilleures mesures locales de reddition des comptes
• Des compétences et des capacités financières chez les Premières nations	• Des initiatives d'édification des capacités des collectivités

Qu'avons-nous accompli en 1999–2000?

Les principales réalisations :

- À la fin de l'exercice financier, 93 % des collectivités des Premières nations avaient réalisé des évaluations de la reddition des comptes et de la gestion des collectivités.
- Un modèle national d'entente de transfert financier entre le Canada et les Premières nations doit élaboré.
- Avec l'appui financier prévu dans *Rassembler nos forces*, l'Association des agents financiers autochtones décernait ses premières attestations de gestionnaire financier autochtone agréés.
- Le Canada, la Saskatchewan et la FSIN ont terminé leurs discussions préalables aux négociations de la table commune, qui portaient sur les relations financières et l'exercice des pouvoirs.
- En décembre 1999, les intéressés signaient un protocole d'entente énonçant le cadre des travaux de la table de négociation nationale sur les relations financières.
- Les partenaires de l'APN et des comptables généraux agréés (CGA) ont publié un guide visant à améliorer la qualité des rapports financiers vérifiés.

Quels sont les facteurs influençant le rendement?

La taille et l'isolement de nombreuses collectivités des Premières nations, combinés aux relations mal articulées avec les autres gouvernements qui dispensent des services semblables à ceux d'AINC, ont des répercussions majeures sur la capacité du Ministère d'effectuer ses activités. L'attention que portent les médias aux questions liées à l'exercice des pouvoirs par les Autochtones a accru la sensibilisation du public à cet égard et son désir d'assister à des progrès plus rapides en matière d'autonomie gouvernementale. L'attention croissante accordée à la reddition des comptes et à la nécessité de faire de meilleurs rapports d'activités au Ministre et au Parlement s'est traduite par une insistance sur les initiatives visant la reddition des comptes et le perfectionnement professionnel, tous deux des éléments essentiels de *Rassembler nos forces* et de la stratégie *Vers le développement durable*.

En quoi cela est-il rentable?

Non seulement le règlement des revendications et la promotion de l'autonomie gouvernementale nous permettent de nous acquitter de nos obligations juridiques, mais ils bénéficient à tous les Canadiens, ainsi qu'aux Premières nations en procurant à leurs collectivités les ressources et l'assise économique voulues pour réduire leur dépendance à l'endroit de l'aide sociale et améliorer leurs conditions socio-économiques. Le règlement des revendications dissipe l'incertitude relative aux titres fonciers. Par conséquent, les transactions commerciales en sont facilitées et le développement économique en est stimulé. Les ententes sur l'autonomie gouvernementale font en sorte que les collectivités des Premières nations et des Inuits disposent de gouvernements stables, légitimes et responsables, ayant la capacité de favoriser le bien-être économique en procurant à leurs commettants la qualité de vie et les normes de services dont jouissent la plupart des autres Canadiens.

Une vérification du programme du financement de la recherche et des négociations en matière de revendications a conclu qu'il était généralement bien administré.
(http://www.inac.gc.ca/pr/pub/ae/index_f.html)

Les initiatives de perfectionnement professionnel ont porté surtout sur l'édification des capacités en matière d'administration publique chez les Premières nations, ainsi que sur les structures et les paramètres visant à favoriser l'exercice des pouvoirs et la reddition de comptes par les Premières nations. La création d'un environnement propice au développement durable favorisera les partenariats avec d'autres intérêts des secteurs public et privé et se traduira par des investissements, le développement économique, de l'emploi et une plus grande autosuffisance.

Des initiatives comme la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations* et les négociations sur les revendications territoriales globales contribuent aussi de manière significative à accroître la participation des Premières nations à la gestion des ressources naturelles et à établir des régimes de réglementation environnementale efficaces et appropriés à la culture, comme le prévoit la stratégie *Vers le développement durable*.

Objectif stratégique : Établir une nouvelle relation financière

Quels étaient nos engagements ?

Cet objectif stratégique aura pour **résultat ultime** une nouvelle relation financière obtenue grâce à l'édification des capacités des institutions. Cette édification doit se faire au moyen d'accords financiers qui procureront un financement plus stable et mieux prévisible tout en favorisant la production de recettes autonomes et en aidant les gouvernements et les institutions autochtones à rendre des comptes à leurs membres.

Résultats directs/intermédiaires	Extrants (devant se manifester par)
• De nouveaux modèles d'accords financiers	• De nouveaux transferts financiers de gouvernement à gouvernement et de nouvelles institutions
• Une reddition des comptes plus rigoureuse	• De meilleures mesures locales de reddition des comptes
• Des compétences et des capacités financières chez les Premières nations	• Des initiatives d'édification des capacités des collectivités

Qu'avons-nous accompli en 1999–2000?

Les principales réalisations :

- À la fin de l'exercice financier, 93 % des collectivités des Premières nations avaient réalisé des évaluations de la reddition des comptes et de la gestion des collectivités.
- Un modèle national d'entente de transfert financier entre le Canada et les Premières nations était élaboré.
- Avec l'appui financier prévu dans *Rassembler nos forces*, l'Association des agents financiers autochtones décernait ses premières attestations de gestionnaires financiers autochtones agréés.
- Le Canada, la Saskatchewan et la FSIN ont terminé leurs discussions précédant les négociations de la table commune, qui porteront sur les relations financières et l'exercice des pouvoirs.
- En décembre 1999, les intéressés signalent un protocole d'entente marquant le début des travaux de la table de négociation nationale sur les relations financières.
- Les partenaires de l'APN et des comptables généraux agréés (CGA) ont publié un guide visant à améliorer la qualité des rapports (http://www.cga-canada.org).

De nouveaux transferts financiers de gouvernement à gouvernement et de nouvelles institutions :

- Le Canada et l'APN ont signé un protocole d'entente visant l'établissement d'une table de négociation nationale sur les relations financières.
- Un document a été élaboré pour préciser l'objet, les buts et les plans concernant les institutions financières nationales.
- Les discussions préliminaires de la table de négociation sur les relations financières entre le Canada, la Saskatchewan et la FSIN se sont conclues de manière fructueuse.
- On a pu renouveler, avec sept Premières nations exerçant leur autonomie gouvernementale, des ententes de transfert financier; les nouvelles ententes prévoient les premières mesures de remplacement des paiements de transfert fédéraux par des recettes autonomes.

De meilleures mesures locales de reddition des comptes :

- Les partenaires de l'APN et des comptables généraux agréés ont publié un guide pour améliorer la qualité des rapports (http://www.cga-canada.org).
- Les chefs de l'Alberta ont mené des projets de recherche et de démonstration pour doter les gouvernements des Premières nations de codes financiers comparables à ceux des autres gouvernements.
- En s'inspirant des normes utilisées par les gouvernements du Canada, les Premières nations ont beaucoup amélioré la qualité de leurs états financiers annuels consolidés. Depuis 1984-1985, le nombre d'états financiers des Premières nations auxquels un vérificateur indépendant et agréé a accordé une opinion favorable (état approuvé sans réserve) est passé de 57 % à 79 % (voir le graphique 5). De plus, les rapports de vérification produits sont divulgués en temps plus opportun tant aux membres de la bande qu'au gouvernement fédéral. AINC reçoit maintenant environ 60 % des rapports de vérification des états financier des Premières nations dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier.

Graphique 5

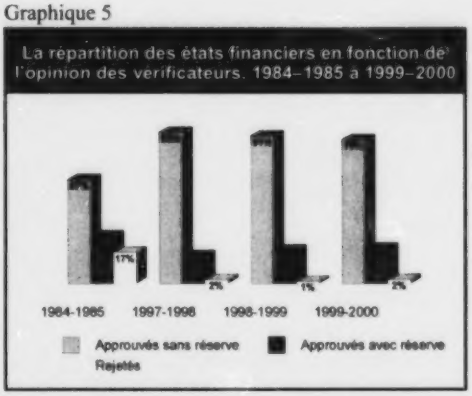

Graphique 6

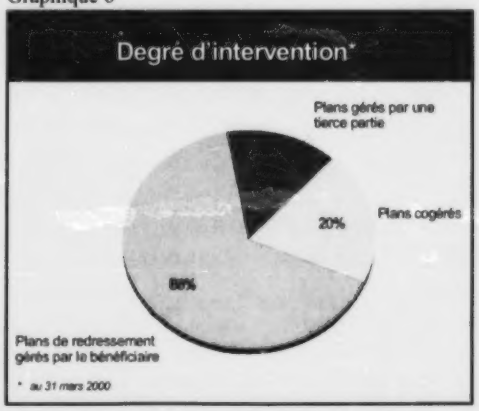

- AINC étudie les rapports de vérification des états financiers des Premières nations afin d'évaluer leur santé financière et la mesure dans laquelle elles respectent les exigences précisées dans les ententes de financement. Au 31 mars 2000, 75 % des rapports de vérification n'exigeaient aucun suivi (672 des 892 rapports). Quand un rapport de vérification cernait un problème comme l'endettement excessif (les Premières nations ont recours à l'endettement surtout à des fins de logement ou de développement économique), une intervention était alors requise. AINC a recours à trois types d'intervention dont la gravité varie en fonction de celle du problème; le Ministère peut exiger un plan d'action géré par la Première nation en cause, un plan cogéré ou encore un plan géré par une tierce partie (voir le graphique 6).

- En 1999–2000, AINC a pris des mesures pour rationaliser et rendre plus cohérent le processus de traitement des allégations concernant les Premières nations. Parmi ces mesures, mentionnons la nomination d'un coordonnateur national, l'établissement de définitions précises des allégations (méfaits criminels) et des plaintes (mauvaise gestion ou méfaits non criminels). Le Ministère a aussi élaboré et diffusé des directives nationales sur la façon de s'occuper des allégations, ainsi qu'une base de données nationale permettant de faire le suivi des allégations et des plaintes qu'il reçoit.

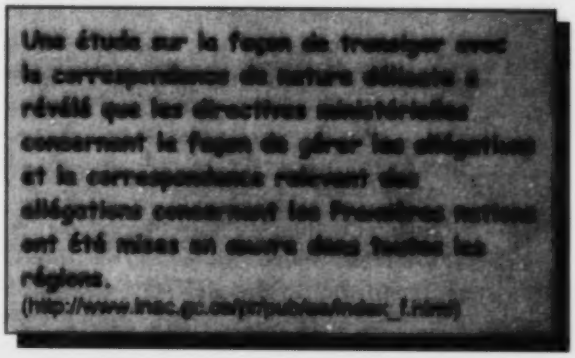

Les initiatives d'édification des capacités des collectivités :

- La création de l'Association des agents financiers autochtones du Canada.
- La création de l'attestation de gestionnaire financier autochtone agréé (GFAA).
- Le lancement d'un programme de formation menant à l'attestation de GFAA.

Quels sont les facteurs influençant le rendement ?

Les discussions sur les recettes autonomes doivent tenir compte du degré plutôt faible de développement économique dans les collectivités des Premières nations, ainsi que des préoccupations de ces dernières quant aux répercussions des recettes autonomes sur les transferts fédéraux pour les programmes et les services. De plus, les capacités en matière d'administration des fonds publics varient beaucoup d'une Première nation à l'autre et il y en a plus de 600. Depuis que les gouvernements des Premières nations ont commencé à participer davantage à la gestion et à la prestation de programmes, des progrès ont été réalisés dans le renforcement des capacités et dans la reddition des comptes, mais il reste encore du travail à accomplir. Les Premières nations reconnaissent de plus en plus qu'il importe de définir un cadre de reddition de comptes qui est réceptif aux besoins de leurs collectivités et qui accroît leur crédibilité auprès du public canadien. Le Ministère va continuer à élaborer, avec les Premières nations, des ententes en matière d'exercice des pouvoirs qui seront pratiques, durables, et fondées sur la légitimité ainsi que l'obligation de rendre des comptes.

En quoi cela est-il rentable?

Il faut du temps pour établir de nouvelles relations financières, mais elles se traduiront par des sources de financement plus stables et mieux prévisibles pour les Premières nations ainsi que par des gouvernements des Premières nations de plus en plus autosuffisants. Ces nouvelles relations appuieront la prestation des programmes et des services et rehausseront la confiance du public dans la gestion gouvernementale. Elles procureront une plus grande stabilité et permettront une utilisation plus efficace des ressources financières. L'instauration d'une saine gestion et d'une forte obligation de rendre compte dans les collectivités des Premières nations accroîtra la confiance des investisseurs, stimulera les partenariats économiques et améliorera les conditions de vie des Premières nations.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Objectif stratégique : Renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens

Quels étaient nos engagements?

La poursuite de cet objectif stratégique aura pour **résultat ultime** une qualité de vie chez les Premières nations qui est comparable à celle des collectivités avoisinantes. Pour ce faire, il faut réduire l'écart dans les conditions socio-économiques et travailler à l'amélioration du niveau de vie. Le renforcement des collectivités et des économies, et l'appui aux gens se réaliseront grâce à des partenariats avec les Premières nations, les autres gouvernements et le secteur privé.

Résultats directs/intermédiaires	Extrants (devant se manifester par)
• Une plus grande autosuffisance grâce à de meilleurs programmes d'éducation et d'aide sociale active	• Des initiatives pour accroître l'autosuffisance • De meilleurs services d'aide à l'enfance et à la jeunesse • De meilleurs programmes d'éducation et un meilleur taux de scolarisation
• Une meilleure santé et une plus grande sécurité grâce à de meilleurs logements et à une meilleure infrastructure communautaire *	• De meilleurs logements dans les réserves • De meilleurs services d'égout et d'approvisionnement en eau dans les réserves • Des mesures d'assainissement de l'environnement
• Un développement économique renforcé grâce à un meilleur accès aux possibilités économiques à l'intérieur et à l'extérieur des réserves	• Des partenariats économiques • Des activités commerciales • Des négociations sur l'accès aux ressources • Un plus grand accès aux capitaux • L'accès aux marchés • La participation au marché du travail

* On peut obtenir plus de renseignements à l'adresse http://www.inac.gc.ca/ps/hsg/cih/index_f.html .

Qu'avons-nous accompli en 1999–2000?

Les principales réalisations :

- **En mars 2000, 148 projets pilotes de réforme de la sécurité du revenu étaient en cours et 398 collectivités des Premières nations y participaient.**
- **Plus de 80 Premières nations ont participé à des initiatives communautaires dans le domaine du logement.**
- **On a fourni à 27 collectivités des systèmes d'égout et d'approvisionnement en eau.**

Les principales réalisations (suite) :

- **Les responsables du Fonds pour la création de possibilités économiques et de l'Initiative d'acquisition des ressources ont attribué la somme de 12,5 millions de dollars à 181 projets d'entreprises qui ont permis de créer 957 emplois à temps plein et 494 emplois à temps partiel.**
- **Les proportions de logements pourvus de systèmes d'approvisionnement en eau et de systèmes d'égout ont atteint respectivement 98 % et 94 %.**
- **Chez les Premières nations, le nombre d'étudiants inscrits aux études postsecondaires est passé de 250 en 1968-1969 à 24 482 en 1994–1995 et à environ 27 200 en 1999–2000.**
- **Au cours de 1999–2000, AINC a investi 1,8 million de dollars dans l'étude de 142 autres sites contaminés. De plus, AINC a consacré 16,5 millions de dollars à la réalisation de travaux d'assainissement de l'environnement dans 173 autres sites contaminés.**

Les initiatives pour accroître l'autosuffisance :

- 398 collectivités des Premières nations participent à 148 projets pilotes de réforme de la sécurité du revenu, qui sont axés sur l'apport d'une aide sociale active plutôt que passive.

De meilleurs services d'aide à l'enfance et à la jeunesse :

- AINC travaille avec les Premières nations à la mise en œuvre du régime Prestation nationale pour enfants.
- Conformément aux grands objectifs du régime Prestation nationale pour enfants, les Premières nations élaborent des initiatives communautaires qui favorisent l'employabilité des parents ainsi que la santé et le bien-être des enfants des Premières nations.

De meilleurs programmes d'éducation et un meilleur taux d'achèvement des études :

- AINC accorde son appui à 325 projets de réforme de l'éducation en fonction de critères définis conjointement avec l'APN.
- En 1999–2000, le nombre des élèves des Premières nations qui fréquentaient des écoles primaires et secondaires a atteint 119 370 (voir le graphique 7). Ceci représente un taux de participation de 86 % de la population concernée. C'est dans une proportion de 60 % que les élèves fréquentaient des écoles de réserve administrées par la bande (voir le graphique 8).

Graphique 7

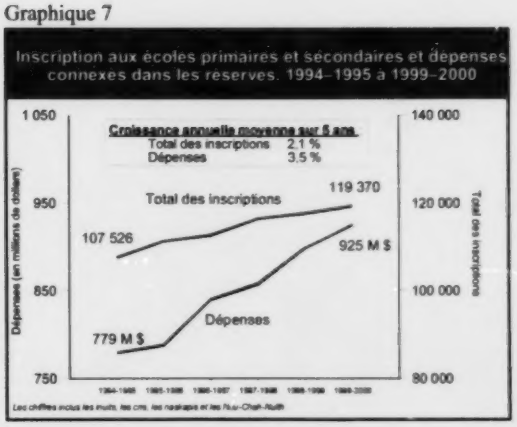

Graphique 8

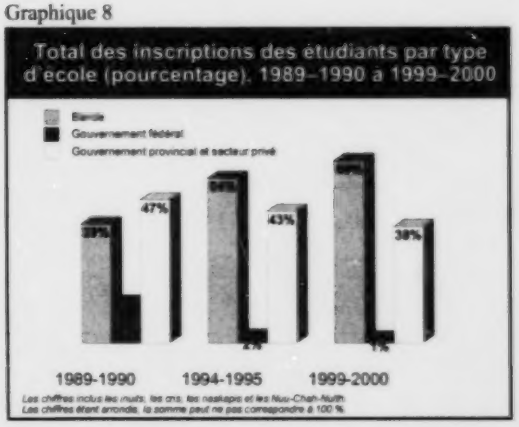

Objectif stratégique : Renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens

Quels étaient nos engagements?

La poursuite de cet objectif stratégique aura pour **résultat ultime** une qualité de vie chez les Premières nations qui est comparable à celle des collectivités avoisinantes. Pour ce faire, il faut réduire l'écart dans les conditions socio-économiques et travailler à l'amélioration du niveau de vie. Le renforcement des collectivités et des économies, et l'appui aux gens se réaliseront grâce à des partenariats avec les Premières nations, les autres gouvernements et le secteur privé.

Résultats directs/intermédiaires	Extrants (devant se manifester par)
• Une plus grande autosuffisance grâce à de meilleurs programmes d'éducation et d'aide sociale active	• Des initiatives pour accroître l'autosuffisance • De meilleurs services d'aide à l'enfance et à la jeunesse • De meilleurs programmes d'éducation et un meilleur taux de scolarisation
• Une meilleure santé et une plus grande sécurité grâce à de meilleurs logements et à une meilleure infrastructure communautaire *	• De meilleurs logements dans les réserves • De meilleurs services d'égout et d'approvisionnement en eau dans les réserves • Des mesures d'assainissement de l'environnement
• Un développement économique renforcé grâce à un meilleur accès aux possibilités économiques à l'intérieur et à l'extérieur des réserves	• Des partenariats économiques • Des activités commerciales • Des négociations sur l'accès aux ressources • Un plus grand accès aux capitaux • L'accès aux marchés • La participation au marché du travail

* On peut obtenir plus de renseignements à l'adresse http://www.inac.gc.ca/ps/hsg/cih/index_f.html.

Qu'avons-nous accompli en 1999–2000?

Les principales réalisations :

- En mars 2000, 148 projets pilotes de réforme de la sécurité du revenu étaient en cours et 398 collectivités des Premières nations y participaient.
- Plus de 80 Premières nations ont participé à des initiatives communautaires dans le domaine du logement.
- On a fourni à 27 collectivités des systèmes d'égout et d'approvisionnement en eau.

Les principales réalisations (suite) :

- Les responsables du Fonds pour la création de possibilités économiques et de l'Initiative d'acquisition des ressources ont attribué la somme de 12,5 millions de dollars à 181 projets d'entreprises qui ont permis de créer 957 emplois à temps plein et 494 emplois à temps partiel.
- Les proportions de logements pourvus de systèmes d'approvisionnement en eau et de systèmes d'égout ont atteint respectivement 98 % et 94 %.
- Chez les Premières nations, le nombre d'étudiants inscrits aux études postsecondaires est passé de 250 en 1968-1969 à 24 482 en 1994–1995 et à environ 27 200 en 1999–2000.
- Au cours de 1999–2000, AINC a investi 1,8 million de dollars dans l'étude de 142 autres sites contaminés. De plus, AINC a consacré 16,5 millions de dollars à la réalisation de travaux d'assainissement de l'environnement dans 173 autres sites contaminés.

Les initiatives pour accroître l'autosuffisance :

- 398 collectivités des Premières nations participent à 148 projets pilotes de réforme de la sécurité du revenu, qui sont axés sur l'apport d'une aide sociale active plutôt que passive.

De meilleurs services d'aide à l'enfance et à la jeunesse :

- AINC travaille avec les Premières nations à la mise en œuvre du régime Prestation nationale pour enfants.
- Conformément aux grands objectifs du régime Prestation nationale pour enfants, les Premières nations élaborent des initiatives communautaires qui favorisent l'employabilité des parents ainsi que la santé et le bien-être des enfants des Premières nations.

De meilleurs programmes d'éducation et un meilleur taux d'achèvement des études :

- AINC accorde son appui à 325 projets de réforme de l'éducation en fonction de critères définis conjointement avec l'APN.
- En 1999–2000, le nombre des élèves des Premières nations qui fréquentaient des écoles primaires et secondaires a atteint 119 370 (voir le graphique 7). Ceci représente un taux de participation de 86 % de la population concernée. C'est dans une proportion de 60 % que les élèves fréquentaient des écoles de réserve administrées par la bande (voir le graphique 8).

Graphique 7

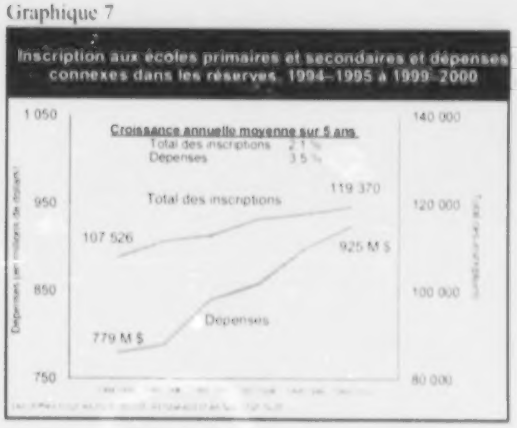

Graphique 8

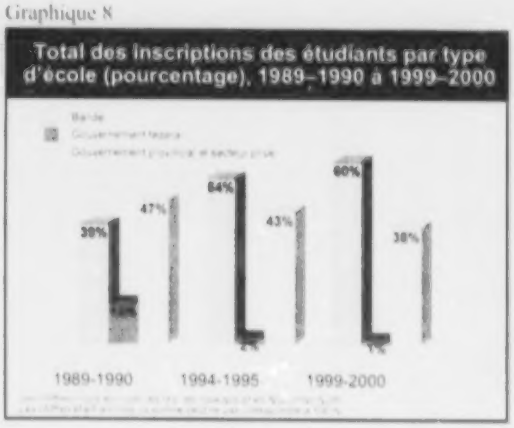

- Des progrès ont continué se réaliser dans le financement d'espace additionnel dans les écoles de réserve dont la superficie est passée de 709 310 m^2 en 1994-1995 à 876 997 m^2 en 1999–2000 (c'est-à-dire un taux de croissance annuelle de 4,3 % sur cinq ans).
- Depuis 1994–1995, les investissements dans le budget de l'éducation postsecondaire sont passés de 247 millions de dollars à 280 millions (voir le graphique 9). La liste d'inscription des étudiants des Premières nations s'est allongée, passant de 250 noms en 1968–1969, à 24 482 en 1994–1995, puis à environ 27 200 en 1999–2000. Le taux d'emploi chez les Indiens inscrits vivant dans les réserves est substantiellement plus haut pour les diplômés du niveau postsecondaire (64 %) que pour les diplômés du secondaire (45 %).

Graphique 9

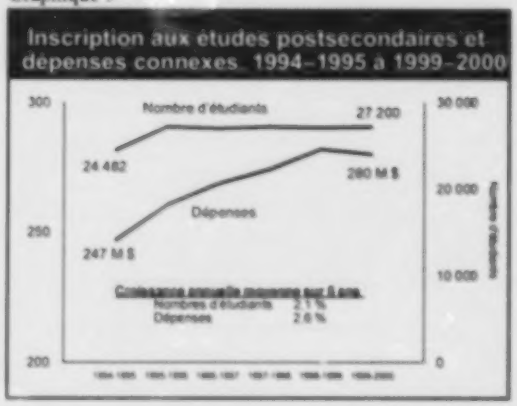

- Les revenus moyens d'emploi sont aussi plus élevés pour les diplômés de niveau postsecondaire (18 751 $ par rapport à 13 996 $ pour les diplômés du secondaire). Les avantages de l'éducation ne se limitent pas aux collectivités des étudiants.
- La proportion d'Indiens inscrits dans les réserves qui ont poursuivi des études postsecondaires est passée de 26 % en 1991 à 31 % en 1996, en comparaison de 51 % dans l'ensemble du Canada en 1996. Durant la même période, la proportion de ceux qui n'avaient pas un diplôme d'études secondaires a fléchi de 69 % à 63 %.

De meilleurs logements dans les réserves :

- Le nouveau Fonds pour l'innovation en matière de logement vise à favoriser le perfectionnement des capacités et l'innovation dans ce domaine. Jusqu'à présent, plus de 40 projets ont reçu des fonds et sont actuellement en cours. On a intégré à plusieurs projets des objectifs de développement durable comme la réduction de la consommation d'eau et d'énergie, et de l'utilisation des égouts.
- Une étude d'évaluation de cinq projets pilotes, menée dans le cadre de l'Initiative d'innovation en matière de logement des Premières nations, a démontré que le recours à des matériaux de construction et à la main-d'œuvre de source locale s'était révélé utile au succès de l'Initiative.
- La proportion de logements convenables (des unités de logement qui n'exigent aucune rénovation ou réparation mineure ou majeure) dans les réserves est passée de 46 % en 1994–1995 à 57 % en 1999–2000 (voir le graphique 10). Au total, 2 313 unités de logement étaient construites et 3 243 autres étaient rénovées en 1999–2000.

Graphique 10

De meilleurs services d'égout et d'approvisionnement en eau dans les réserves :

- Le Ministère estime qu'il est prioritaire d'augmenter le nombre de logements pourvus d'une infrastructure essentielle et pour ce faire, il finance des projets d'installation de systèmes d'approvisionnement en eau et d'égout dans les réserves. En 1999–2000, c'est dans une proportion de 98 % que les logements étaient desservis par un aqueduc et de 94 % qu'ils disposaient d'un système d'égout, ce qui représente une hausse par rapport à 94 % et à 88 % respectivement en 1994–1995 (voir le graphique 11).

Graphique 11

Les mesures d'assainissement de l'environnement :

- Le Ministère a travaillé avec diligence à la réalisation de ses objectifs liés au repérage et à l'évaluation des sites contaminés, ainsi qu'à leur assainissement. Environ 2 400 problèmes environnementaux ont été cernés jusqu'à présent. Au cours de 1999–2000, AINC a investi 1,8 million de dollars dans la réalisation de 142 études supplémentaires de sites contaminés. De plus, des mesures d'assainissement ont été apportées dans 173 autres sites contaminés, à un coût de 16,5 millions de dollars. Ceci porte le nombre total de sites décontaminés ou en voie de l'être à 592.

Les partenariats économiques :

- Dans le cadre du Fonds de partenariat fédéral-provincial-territorial, 13 projets évalués à 18,85 millions ont été approuvés. En guise de contribution, AINC a versé la somme de 1,7 million de dollars. De plus, 1,6 million de dollars ont été remis aux régions dans le but d'appuyer la mise sur pied de tribunes régionales tripartites visant la planification conjointe et la détermination rapide d'importantes possibilités de partenariat dans le domaine des ressources.

Les activités commerciales :

- Les responsables du Fonds pour la création de possibilités économiques et de l'Initiative d'acquisition des ressources ont versé 12,5 millions de dollars pour la réalisation de 181 projets d'entreprises qui ont permis de créer 957 emplois à temps plein et 494 emplois à temps partiel.
- Durant l'exercice financier, on a procédé au traitement et à l'enregistrement de plus de 12 500 baux, permis et licences touchant des terres de réserve, la majorité d'entre eux étant attribués pour la réalisation d'activités de développement économique chez les Premières nations.

Les négociations sur l'accès aux ressources :

- Grâce aux fonds versés dans le cadre du Programme de négociation de l'accès aux ressources, 213 séries de négociations ont été amorcées ou menées à bien. Ces négociations visaient à donner aux Premières nations plus de chances de participer à l'exploitation des ressources naturelles dans les réserves et en dehors des réserves, ainsi qu'aux importants projets économiques susceptibles d'apporter à leurs collectivités des retombées sur le plan financier ou celui de l'emploi.

Un plus libre accès aux capitaux :

- Le Programme de développement des entreprises autochtones a permis à six institutions financières autochtones de recourir au programme d'achat d'une réduction du taux d'intérêts grâce auquel plus de 9 millions de dollars ont pu être consentis en nouveaux prêts au développement à de petites entreprises.

L'accès aux marchés :

- En 1998, le nombre total de marchés accordés à des entreprises autochtones dans le contexte de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones s'élevait à 8 741, pour une somme de 85,3 millions de dollars. Ceci représente une augmentation de près de 10 % par rapport au montant de 76,5 millions de dollars dépensé à ce chapitre en 1997.

La participation au marché du travail :

- L'initiative Participation des Autochtones au marché du travail a poursuivi ses efforts pour favoriser et appuyer le recrutement des Autochtones dans les secteurs public et privé.

Les résultats d'un étude sur la Stratégie d'emploi pour les jeunes, financée par AINC, indiquent que les jeunes des Premières nations et les jeunes Inuits, les employeurs et les collectivités commencent à constater des résultats positifs. La phase II de l'évaluation est présentement en cours.
(http://www.inac.gc.ca/pr/pub/ee/index_f.html)

Quels sont les facteurs influençant le rendement?

Les défis inhérents à la réduction des écarts entre le niveau de vie des Autochtones et celui des non-Autochtones se compliquent du fait que la population des Indiens inscrits s'accroît presque deux fois plus vite que l'ensemble de la population canadienne. De plus, si on observe la population des Indiens inscrits, on remarquera que 57,5 % d'entre eux ont moins de 30 ans et qu'environ 32,4 % de ces derniers en ont moins de 15, ce qui accentue la demande d'espace dans les écoles, de logements, d'infrastructure publique, de services sociaux et d'emplois.

En quoi cela est-il rentable?

Les résultats se sont révélés variables. Certaines collectivités des Premières nations et des Inuits ont réalisé des progrès importants. Par ailleurs, beaucoup trop de collectivités accusent toujours du retard en ce qui concerne la majorité des facteurs déterminants d'une saine collectivité. Les investissements qui se traduisent par des collectivités, des économies et des citoyens solides entraînent une réduction correspondante des coûts en services de santé et sociaux. Ces investissements contribuent non seulement à la santé et au bien-être des populations dans les réserves, mais aussi à la prospérité du Canada. Les efforts d'AINC pour assurer un développement durable dans les collectivités s'inspirent du principe de la stratégie *Vers le développement durable*, selon lequel les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement doivent être abordés de façon intégrée.

Ces investissements démontrent aussi l'engagement d'AINC envers le principe de l'Union sociale – la comparabilité dans la prestation des services et la mobilité. Les projets de développement économique profitent indirectement aux collectivités avoisinantes grâce à la création d'emplois ainsi qu'à la stabilité et à la croissance économiques régionales.

Le Programme des affaires du Nord

Quelle est notre raison d'être?

Administrer le Plan d'action fédéral pour le Nord en vue de renforcer les régimes territoriaux d'exercice des pouvoirs et de les rendre respectueux des droits et des intérêts des Autochtones, tout en répondant aux besoins de tous les gens du Nord, en protégeant l'environnement et en favorisant le développement durable dans le Nord.

Ce qu'il en a coûté?	
Dépenses prévues	165 793 900 $
Dépenses totales autorisées	*221 786 362 $*
Dépenses réelles en 1999–2000	**216 799 125 $**

L'explication des écarts

L'écart d'environ 56 millions de dollars entre les dépenses prévues et les dépenses totales autorisées est principalement attribuable aux éléments importants suivants : l'extinction des incendies au Yukon (15 millions de dollars); l'infrastructure communautaire au Nunavut (6 millions de dollars); les contributions aux programmes d'assainissement de l'environnement, de gestion des déchets et de lutte contre les contaminants (13 millions de dollars); et les coûts de fonctionnement pour d'importantes initiatives comme celles de l'établissement du Nunavut et de la dévolution au Yukon, ainsi que les coûts accrus pour le personnel nécessaire à la prestation des programmes (21 millions de dollars).

L'écart d'environ 5 millions de dollars entre les dépenses totales autorisées et les dépenses réelles s'explique principalement par le report à des années ultérieures du financement des ressources de fonctionnement.

Quels sont les objectifs stratégiques du Programme des affaires du Nord?

Appuyer le Plan d'action pour le Nord en faisant ce qui suit :

- Gérer les intérêts fédéraux – 102 millions de dollars;
- Favoriser le développement durable dans le Nord – 114,8 millions de dollars.

Les pages suivantes décrivent les objectifs, les résultats prévus et une évaluation de la rentabilité pour chacun des objectifs stratégiques.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Objectif stratégique : Gérer les intérêts fédéraux

Quels étaient nos engagements?

Cet objectif stratégique aura pour **résultat ultime** la gestion fructueuse des intérêts fédéraux, obtenue en renforçant les régimes politiques dans le Nord et en procédant à l'intégration des relations. Pour y arriver, il faut s'acquitter des responsabilités fédérales courantes et réaliser diverses initiatives, notamment le transfert aux gouvernements territoriaux et autochtones des responsabilités de type provincial concernant la gestion des terres et des ressources. Jusqu'à ce que le transfert soit complété, les principales responsabilités demeurent la gestion efficace des ressources du Nord et la promotion du développement durable.

Résultats directs/intermédiaires	Extrants (devant se manifester par)
• Une évolution politique progressive, réalisée notamment en transférant les pouvoirs et les programmes de type provincial de manière respectueuse du droit inhérent des Autochtones à l'autonomie gouvernementale	• L'établissement de nouvelles relations intergouvernementales avec le Nunavut et les T. N.-O. • L'achèvement des activités de transition devant mener à l'habilitation du nouveau gouvernement du Nunavut • La mise au point et la conclusion d'une entente exhaustive de transfert des pouvoirs avec le gouvernement du Yukon • L'adoption de lois relatives aux pouvoirs revendiqués en matière de gestion des ressources • L'établissement de solides relations internationales dans l'Arctique • La prestation améliorée du Service aérien omnibus du Nord (approvisionnement alimentaire par la poste)

Qu'avons-nous accompli en 1999–2000?

Les principales réalisations :

- **L'achèvement des activités de transition devant mener à l'habilitation du nouveau gouvernement du Nunavut, notamment l'appui à un important programme d'amélioration de l'infrastructure municipale dans 11 collectivités.**
- **La réalisation de progrès dans le transfert des pouvoirs, de la compétence et des responsabilités de type provincial au gouvernement du Yukon.**
- **La promulgation de la partie 4 de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*.**
- **Le dépôt du projet de loi C-62 : *la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut*.**
- **La conclusion d'ententes de transfert des programmes et des services associés aux fonctions du Programme des affaires du Nord avec sept Premières nations du Yukon.**

Établir de nouvelles modalités intergouvernementales au Nunavut et dans les T. N.-O. :

Le Nunavut

- L'établissement d'un bureau régional au Nunavut, d'un groupe de travail de hauts représentants du Nunavut et d'un groupe de travail réunissant les représentants d'organisations régionales inuites et d'AINC, ainsi que le début des discussions sur la création d'un conseil fédéral du Nunavut.

Les T. N.-O.

- L'inauguration d'une tribune intergouvernementale visant l'atteinte d'un consensus entre les partenaires fédéraux, territoriaux et autochtones sur un programme commun d'évolution politique dans les T. N.-O.

L'achèvement des activités de transition devant mener à l'habilitation du gouvernement du Nunavut :

- La réalisation de travaux en collaboration avec le gouvernement du Nunavut, la Nunavut Tunngavik Incorporated et d'autres partenaires en vue de l'achèvement de deux importantes initiatives : le programme progressif d'infrastructure au Nunavut (11 bureaux du gouvernement du Nunavut et 250 unités de logement pour les employés ont été construits un an avant l'échéance prévue et dans les limites du budget par la Corporation de construction du Nunavut qui appartient à part entière à des Inuits); et la Stratégie de développement des ressources humaines du Nunavut.

L'évaluation provisoire de l'entente de partenariat sur l'infrastructure du Nunavut a révélé que les travaux de construction avaient été réalisés dans les délais prévus ou même avant. La nouvelle infrastructure excède les normes locales et la Corporation de construction du Nunavut a dépassé les exigences liées à la main-d'œuvre locale, ayant ainsi des répercussions favorables sur l'économie locale.
(http://www.inac.gc.ca/pr/pub/ae/index_f.html)

La conclusion d'une entente exhaustive sur le transfert des pouvoirs au gouvernement du Yukon :

- La poursuite des négociations multipartites visant à finaliser l'entente de transfert des pouvoirs.
- La conclusion d'ententes de transfert des programmes et des services avec sept Premières nations concernant les fonctions de gestion des terres et des ressources sur les terres visées par le règlement de revendications.

L'adoption de lois relatives aux pouvoirs revendiqués en matière de gestion des ressources :

- La promulgation de la partie 4 de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie.*
- Le dépôt du projet de loi C-62 : la *Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut.*

Objectif stratégique : Gérer les intérêts fédéraux

Quels étaient nos engagements?

Cet objectif stratégique aura pour **résultat ultime** la gestion fructueuse des intérêts fédéraux, obtenue en renforçant les régimes politiques dans le Nord et en procédant à l'intégration des relations. Pour y arriver, il faut s'acquitter des responsabilités fédérales courantes et réaliser diverses initiatives, notamment le transfert aux gouvernements territoriaux et autochtones des responsabilités de type provincial concernant la gestion des terres et des ressources. Jusqu'à ce que le transfert soit complété, les principales responsabilités demeurent la gestion efficace des ressources du Nord et la promotion du développement durable.

Résultats directs/intermédiaires	Extrants (devant se manifester par)
• Une évolution politique progressive, réalisée notamment en transférant les pouvoirs et les programmes de type provincial de manière respectueuse du droit inhérent des Autochtones à l'autonomie gouvernementale	• L'établissement de nouvelles relations intergouvernementales avec le Nunavut et les T. N.-O. • L'achèvement des activités de transition devant mener à l'habilitation du nouveau gouvernement du Nunavut • La mise au point et la conclusion d'une entente exhaustive de transfert des pouvoirs avec le gouvernement du Yukon • L'adoption de lois relatives aux pouvoirs revendiqués en matière de gestion des ressources • L'établissement de solides relations internationales dans l'Arctique • La prestation améliorée du Service aérien omnibus du Nord (approvisionnement alimentaire par la poste)

Qu'avons-nous accompli en 1999–2000?

Les principales réalisations :

- L'achèvement des activités de transition devant mener à l'habilitation du nouveau gouvernement du Nunavut, notamment l'appui à un important programme d'amélioration de l'infrastructure municipale dans 11 collectivités.
- La réalisation de progrès dans le transfert des pouvoirs, de la compétence et des responsabilités de type provincial au gouvernement du Yukon.
- La promulgation de la partie 4 de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie.*
- Le dépôt du projet de loi C-62 *: la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut.*
- La conclusion d'ententes de transfert des programmes et des services associés aux fonctions du Programme des affaires du Nord avec sept Premières nations du Yukon.

Établir de nouvelles modalités intergouvernementales au Nunavut et dans les T. N.-O. :

Le Nunavut

- L'établissement d'un bureau régional au Nunavut, d'un groupe de travail de hauts représentants du Nunavut et d'un groupe de travail réunissant les représentants d'organisations régionales inuites et d'AINC, ainsi que le début des discussions sur la création d'un conseil fédéral du Nunavut.

Les T. N.-O.

- L'inauguration d'une tribune intergouvernementale visant l'atteinte d'un consensus entre les partenaires fédéraux, territoriaux et autochtones sur un programme commun d'évolution politique dans les T. N.-O.

L'achèvement des activités de transition devant mener à l'habilitation du gouvernement du Nunavut :

- La réalisation de travaux en collaboration avec le gouvernement du Nunavut, la Nunavut Tunngavik Incorporated et d'autres partenaires en vue de l'achèvement de deux importantes initiatives : le programme progressif d'infrastructure au Nunavut (11 bureaux du gouvernement du Nunavut et 250 unités de logement pour les employés ont été construits un an avant l'échéance prévue et dans les limites du budget par la Corporation de construction du Nunavut qui appartient à part entière à des Inuits); et la Stratégie de développement des ressources humaines du Nunavut.

L'évaluation provisoire de l'entente de partenariat sur l'infrastructure du Nunavut a révélé que les travaux de construction avaient été réalisés dans les délais prévus ou même avant. La nouvelle infrastructure excède les normes locales et la Corporation de construction du Nunavut a dépassé les exigences liées à la main-d'œuvre locale, ayant ainsi des répercussions favorables sur l'économie locale.
(http://www.inac.gc.ca/pr/pub/ae/index_f.html)

La conclusion d'une entente exhaustive sur le transfert des pouvoirs au gouvernement du Yukon :

- La poursuite des négociations multipartites visant à finaliser l'entente de transfert des pouvoirs.
- La conclusion d'ententes de transfert des programmes et des services avec sept Premières nations concernant les fonctions de gestion des terres et des ressources sur les terres visées par le règlement de revendications.

L'adoption de lois relatives aux pouvoirs revendiqués en matière de gestion des ressources :

- La promulgation de la partie 4 de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie.*
- Le dépôt du projet de loi C-62 : la *Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut.*

L'établissement de solides relations internationales dans l'Arctique :

- Une assistance apportée au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international dans l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique intitulé « Le volet nordique de la politique étrangère du Canada » (http://www.dfait-maeci.gc.ca/arctic).
- La poursuite de l'appui aux travaux du Conseil de l'Arctique, notamment la mise en œuvre de l'initiative sur l'avenir des enfants et des jeunes dans l'Arctique et l'adoption d'une nouvelle orientation vers l'édification des capacités. L'appui à deux nouvelles demandes d'adhésion permanente au Conseil de l'Arctique, formulées par le Conseil tribal des Gwich'ins et le Conseil des Athabascans de l'Arctique (http://arctic-council.usgs.gov).
- La poursuite des travaux associés à la situation critique qui règne en Russie septentrionale sur les plans socio-économique et environnemental. On continue notamment la mise en œuvre d'un récent protocole d'entente conclu entre AINC et ses homologues russes. L'entente porte sur la création d'entreprises pour les femmes autochtones du Nord et vise aussi à faciliter les relations entre les entreprises d'exploitation du pétrole et du gaz et les collectivités autochtones dans le nord de la Russie.
- L'achèvement, avec Environnement Canada, du chapitre de l'Arctique et des chapitres nationaux du Programme d'action national du Canada pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres et la participation continue au Programme d'action régional de l'Arctique.

La prestation améliorée du Service aérien omnibus du Nord (approvisionnement alimentaire par la poste) :

- La hausse de 10 % du volume des livraisons aériennes de produits alimentaires, qui s'est effectuée sans augmentation des tarifs postaux.

Quels sont les facteurs influençant le rendement?

La conclusion d'une entente de transfert des pouvoirs avec le gouvernement du Yukon dépend du règlement des revendications territoriales et de la mise en œuvre des ententes sur l'autonomie gouvernementale. Les progrès en matière de transfert des pouvoirs aux T. N.-O. dépendent des mêmes facteurs, mais ils sont aussi tributaires de l'atteinte d'un consensus entre les partenaires fédéraux, territoriaux et autochtones sur un programme commun de dévolution. L'avancement de la dévolution au Nunavut dépendra des objectifs stratégiques et des capacités du tout nouveau gouvernement territorial. Dans les trois territoires, les enjeux entourant les ressources, l'échéancier et la complexité des questions qui doivent être réglées posent les mêmes défis aux partenaires fédéraux, territoriaux et autochtones. Il faut aussi créer les lois nécessaires au règlement des questions complexes de la gestion intégrée des ressources dans les territoires; mentionnons toutefois que ces lois ne représentent qu'une partie du programme d'élaboration de lois du Ministère.

En quoi cela est-il rentable?

Le Nord traverse encore une période cruciale de son évolution politique. Le troisième territoire du Canada, le Nunavut, est devenu réalité le 1er avril 1999. Le gouvernement du Yukon et les Premières nations de ce territoire ont conclu une entente sur plusieurs éléments importants du transfert des pouvoirs. Celle-ci forme l'assise qui permettra au gouvernement du Yukon d'assumer les responsabilités liées à la gestion des terres, des eaux et des ressources minières et forestières. La dévolution se traduira par des territoires plus forts et davantage autosuffisants. De plus, grâce à certains progrès réalisés, les Autochtones du Nord deviendront partenaires à part entière dans la gestion des ressources naturelles du Nord, et ce, en participant à la mise sur pied des offices et des organismes de gestion des ressources. Au Yukon, sept Premières nations ayant accédé à l'autonomie gouvernementale ont conclu des ententes avec le Canada pour assumer la responsabilité des fonds et de la prestation des programmes sur les terres visées par leurs ententes. Dans les T. N.-O., des initiatives ont été lancées dans le but d'évaluer et, au besoin, de renforcer les processus de réglementation en vue d'assurer une exploitation responsable des ressources. Des institutions d'exercice des pouvoirs plus fortes et des relations plus étroites faciliteront la réalisation des objectifs pour le Nord, notamment la création d'un climat plus favorable au développement économique et aux possibilités d'emploi et de croissance qui en découlent dans toutes les régions du Nord. Les subventions versées pour la livraison d'aliments nutritifs périssables et d'autres denrées essentielles aux collectivités nordiques éloignées favorisent l'acquisition d'habitudes alimentaires plus saines et réduisent le coût d'un régime alimentaire nutritif.

Objectif stratégique : Favoriser le développement durable dans le Nord

Quels étaient nos engagements?

Cet objectif stratégique aura pour **résultat ultime** des collectivités plus fortes, dotées d'économies viables dans le Nord. Il se réalisera grâce au développement durable dans le Nord, notamment par la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement.

Résultats directs/intermédiaires	Extrants (devant se manifester par)
• Le développement durable dans le Nord ainsi que des collectivités et des économies plus fortes dans le Nord	• Des lois, des politiques et des règlements efficaces en matière de ressources naturelles • La protection constante de l'environnement et des ressources renouvelables dans l'Arctique • La stimulation des activités d'exploitation des ressources • L'élaboration d'une Stratégie fédérale de développement durable dans le Nord

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Qu'avons-nous accompli en 1999–2000?

Les principales réalisations :

- La tenue d'une série de consultations auprès de plusieurs ministères et de collectivités nordiques nous a permis de commencer à élaborer une stratégie fédérale horizontale de développement durable pour le Nord du Canada.
- L'ouverture de la mine de diamants Ekati s'est traduite par la création de 400 emplois dans les T. N.-O.

Des lois, des règlements et des politiques efficaces en matière de ressources naturelles :

- L'élaboration de modifications à la liste de dispositions législatives et réglementaires désignées et à la liste d'inclusion de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, pour tenir compte des règlements sur l'utilisation des terres minières du Yukon qui doivent entrer en vigueur en juillet 2000.
- Grâce à l'établissement de l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie, l'élaboration d'un régime révisé d'émission des licences d'utilisation de l'eau dans la région visée par le règlement avec les Inuvialuits, et l'apport de modifications à la *N. W. T. Waters Act*.
- L'élaboration d'une politique à l'appui des plans d'affaires stratégiques visant la surveillance des eaux dans les T. N.-O. et le Nunavut durant la période s'échelonnant de 1998 à 2003.
- L'élaboration de politiques sur le déclassement des stations hydrométriques et l'assainissement de leurs sites, et l'ébauche de politiques sur l'abandon et la restauration des mines, sur l'entreposage sécuritaire des contaminants et sur les ententes relatives aux répercussions et aux avantages.
- La rédaction (pour le Nunavut) et la mise à jour (pour les T. N.-O.) d'un guide sur les exigences et les procédures relatives à l'exploration minière, ainsi qu'à la construction et à l'exploitation de mines au Nunavut et dans les T. N-O.

La protection constante de l'environnement et des ressources renouvelables :

- La participation à la mise en œuvre du Protocole sur les polluants organiques persistants (POP) de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et aux négociations sur le Programme des Nations Unies pour l'environnement, devant mener à une entente générale sur les POP d'ici 2001.
- La participation aux discussions en comité portant sur le plan d'action régional de l'Amérique du Nord, qui a été créé par la Commission de coopération environnementale pour la saine gestion des produits chimiques, laquelle réunit les pays membres de l'Accord de libre-échange nord-américain.
- L'appui aux travaux du Comité d'examen du régime d'exploitation des placers du Yukon, lesquels visent la gestion des activités d'extraction de l'or et la protection de l'habitat du poisson; l'achèvement du Livre bleu sur les processus d'évaluation environnementale au Yukon.
- L'établissement du comité sur les polluants environnementaux au Nunavut ainsi que la création du site Web sur le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord. (http://www.inac.gc.ca/ncp/index_f.html).
- La production d'une stratégie sur les zones protégées dans les T. N.-O.

Qu'avons-nous accompli en 1999–2000?

Les principales réalisations :

- **La tenue d'une série de consultations auprès de plusieurs ministères et de collectivités nordiques nous a permis de commencer à élaborer une stratégie fédérale horizontale de développement durable pour le Nord du Canada.**
- **L'ouverture de la mine de diamants Ekati s'est traduite par la création de 400 emplois dans les T. N.-O.**

Des lois, des règlements et des politiques efficaces en matière de ressources naturelles :

- L'élaboration de modifications à la liste de dispositions législatives et réglementaires désignées et à la liste d'inclusion de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, pour tenir compte des règlements sur l'utilisation des terres minières du Yukon qui doivent entrer en vigueur en juillet 2000.
- Grâce à l'établissement de l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie, l'élaboration d'un régime révisé d'émission des licences d'utilisation de l'eau dans la région visée par le règlement avec les Inuvialuits, et l'apport de modifications à la *N. W. T. Waters Act*.
- L'élaboration d'une politique à l'appui des plans d'affaires stratégiques visant la surveillance des eaux dans les T. N.-O. et le Nunavut durant la période s'échelonnant de 1998 à 2003.
- L'élaboration de politiques sur le déclassement des stations hydrométriques et l'assainissement de leurs sites, et l'ébauche de politiques sur l'abandon et la restauration des mines, sur l'entreposage sécuritaire des contaminants et sur les ententes relatives aux répercussions et aux avantages.
- La rédaction (pour le Nunavut) et la mise à jour (pour les T. N.-O.) d'un guide sur les exigences et les procédures relatives à l'exploration minière, ainsi qu'à la construction et à l'exploitation de mines au Nunavut et dans les T. N-O.

La protection constante de l'environnement et des ressources renouvelables :

- La participation à la mise en œuvre du Protocole sur les polluants organiques persistants (POP) de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et aux négociations sur le Programme des Nations Unies pour l'environnement, devant mener à une entente générale sur les POP d'ici 2001.
- La participation aux discussions en comité portant sur le plan d'action régional de l'Amérique du Nord, qui a été créé par la Commission de coopération environnementale pour la saine gestion des produits chimiques, laquelle réunit les pays membres de l'Accord de libre-échange nord-américain.
- L'appui aux travaux du Comité d'examen du régime d'exploitation des placers du Yukon, lesquels visent la gestion des activités d'extraction de l'or et la protection de l'habitat du poisson; l'achèvement du Livre bleu sur les processus d'évaluation environnementale au Yukon.
- L'établissement du comité sur les polluants environnementaux au Nunavut ainsi que la création du site Web sur le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord. (http://www.inac.gc.ca/ncp/index_f.html).
- La production d'une stratégie sur les zones protégées dans les T. N.-O.

La stimulation des activités d'exploitation des ressources :

- La détermination des terres à soustraire pour le parc territorial Tombstone et la réserve naturelle intégrale Fishing Branch au Yukon.
- L'ouverture de la mine de diamants Ekati, qui s'est traduite par la création de 400 emplois dans les T. N.-O.
- La réception des premières redevances de la mine Ekati et l'achèvement de l'évaluation environnementale de la mine de diamants Diavik, notamment l'approbation du rapport d'étude approfondie.
- L'évaluation environnementale du projet de pipeline et de puits de Ranger *et al*; l'approbation des plans d'avantages et l'obtention du consentement du gouverneur en conseil à l'égard de l'approbation, par l'Office national de l'énergie, de trois nouveaux projets d'exploitation de champs de gaz dans les T. N.-O.; l'émission de nouveaux droits d'exploration dans le delta du Mackenzie pour la première fois en huit ans.
- La négociation d'une entente visant le transfert de la propriété de la mine Giant à Miramar.
- Un appui accordé, en partenariat avec le gouvernement du Nunavut et le ministère fédéral des Ressources naturelles, au Bureau géoscientifique Canada-Nunavut à Iqaluit.

L'élaboration d'une Stratégie fédérale pour le développement durable dans le Nord :

- La réalisation d'activités précédant l'élaboration d'une stratégie fédérale de développement durable pour le Nord, pour la période de 2001 à 2003, qui consistent à consulter plusieurs ministères et à organiser des ateliers dans les collectivités nordiques.

Une étude portant sur la mise en œuvre de la stratégie Vers le développement durable d'AINC dans le Nord a fait valoir que le Ministère a travaillé avec les Premières nations et les gens du Nord dans la prestation de nombreux programmes qui ont contribué à la réalisation des buts, des objectifs et des mesures prévus dans sa stratégie. Elle conclut également qu'on procède régulièrement à un suivi et à une mise à jour des mesures prises en vertu de la stratégie.
(http://www.inac.gc.ca/pr/pub/ae/index_f.html)

Quels sont les facteurs influençant le rendement?

L'exploitation des ressources minières et pétrolières a continué d'alourdir la charge de travail dans les secteurs des inspections, des permis, des enregistrements de concessions minières, de l'administration des droits, de la collecte des redevances, de la vérification des évaluations de ressources minérales, de l'étude de projets, de l'étude et de l'approbation des plans d'avantages, ainsi que des évaluations environnementales. Toutes ces activités incombent au Ministère. En raison de la charge de travail accrue et des nouveaux domaines d'exploitation (comme les diamants), il devient de plus en plus difficile pour AINC d'assurer le respect de la réglementation avec les ressources dont il dispose actuellement. La découverte de vastes champs de gaz dans les T. N.-O. et l'intérêt renouvelé envers l'exploitation des immenses champs de gaz dans le delta du Mackenzie sont à la fois sources de problèmes (la charge de travail et le degré de préparation) et de possibilités (la création de richesse) pour les gouvernements fédéral et territoriaux, ainsi que les gens du Nord.

Pour que le Canada et le Nord réussissent à tirer parti de ces possibilités, un large éventail d'intervenants devront collaborer entre eux et procéder à un certain nombre d'investissements stratégiques. La chute du prix des minéraux et les fermetures de mines qui en ont résulté dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon depuis 1997-1998 continuent d'exiger de nouvelles approches en matière de gestion stratégique. Par exemple, les difficultés financières de la mine Giant des T. N.-O. et de la mine Faro du Yukon ont laissé AINC et le gouvernement fédéral aux prises avec de lourdes responsabilités environnementales. Par ailleurs, les efforts concertés pour rechercher, en partenariat avec le secteur privé, des moyens d'assurer la poursuite des activités des mines ont porté fruit dans une certaine mesure, comme le démontre le transfert de la propriété de la mine Giant à Miramar. Les initiatives visant à trouver des solutions au sein du secteur privé se traduiront, à long terme, par une réduction des obligations éventuelles de la Couronne. Ces initiatives permettront en outre de tirer profit des avantages liés au dynamisme accru des marchés, ainsi que de créer des emplois et des recettes gouvernementales.

Le respect de ses obligations juridiques et réglementaires pose au Ministère d'autres défis. Tous les intervenants, notamment les groupes autochtones, les groupes d'environnementalistes et l'industrie, reconnaissent les avantages que peut procurer un régime législatif et réglementaire stable pour la gestion des ressources. Les tout nouveaux offices de gestion des ressources, associés au large mandat législatif du Ministère, présenteront des défis tant au personnel qu'aux partenaires du Nord en influençant, par exemple, les échéanciers pour l'achèvement des évaluations environnementales.

En quoi cela est-il rentable?

Le Ministère cherche à créer un régime de réglementation efficace et stable et à travailler avec les gens du Nord, les gouvernements territoriaux et le secteur privé pour tirer profit des possibilités économiques. Ses activités en ce domaine influent directement sur les emplois et la croissance dans toutes les régions du Nord. Les efforts d'AINC en matière de développement durable dans le Nord s'inspirent d'abord et avant tout du principe qu'il doit se produire de manière à ne pas nuire à la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins.

Le Programme de l'administration

Quelle est la raison d'être de nos activités?

Le Programme de l'administration définit l'orientation des politiques et appuie la saine gestion du Ministère en matière de planification efficace et efficiente, de comptabilité, de ressources humaines, de communications, de gestion de l'information, de technologie de l'information et d'autres services administratifs.

Ce qu'il en a coûté?	
Dépenses prévues	74 526 900 $
Dépenses totales autorisées	*92 141 708 $*
Dépenses réelles en 1999–2000	**89 874 248 $**

L'explication des écarts

L'écart d'environ 18 millions de dollars entre les dépenses prévues et les dépenses totales autorisées est principalement attribuable au financement différentiel requis pour apporter des améliorations aux systèmes et effectuer leur entretien, à la restructuration ministérielle et à la rémunération du personnel nécessaire à ces activités.

L'écart d'environ 2 millions de dollars entre les dépenses totales autorisées et les dépenses réelles s'explique principalement par le report à des années ultérieures des ressources de fonctionnement.

Quels sont les objectifs stratégiques du Programme de l'administration?

- Appuyer *Rassembler nos forces* en trouvant des façons novatrices de mener les activités – 89,9 millions de dollars.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Objectif stratégique : Appuyer *Rassembler nos forces* en trouvant des façons novatrices de mener les activités

Quels étaient nos engagements?

Cet objectif stratégique aura pour **résultats ultimes** un programme ministériel efficient et efficace qui procure des services de grande qualité aux Premières nations, aux Inuits et aux gens du Nord, ainsi que la mise en œuvre des principales initiatives prévues dans *Rassembler nos forces — le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*. Pour apporter cet appui, il faut trouver des façons novatrices de mener les activités, déployer des efforts considérables et entretenir la coopération entre les organismes.

Résultats directs/intermédiaires	Extrants (devant se manifester par)
• Un environnement qui favorise la représentation des Autochtones; qui préconise des pratiques de saine gestion, le leadership, l'innovation, les valeurs et l'éthique; et qui se prévaut des possibilités qu'offre le changement	• Une représentation autochtone accrue au sein d'une main-d'œuvre dynamique et compétente • Le leadership dans les pratiques de saine gestion • Le leadership dans le développement durable

Qu'avons-nous accompli en 1999–2000?

Les principales réalisations :

- **La réalisation d'un évaluation des capacités du Ministère en matière de pratiques de gestion modernes et l'élaboration d'un plan d'action pour tirer parti des nouvelles possibilités de perfectionnement, dans le cadre de l'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur (http://www.inac.gc.ca/pr/pub/fn/mmpa_f.html).**
- **Le respect des engagements en matière de développement durable, notamment un guide sur les meilleures pratiques en gestion immobilière et une étude sur la consommation d'eau et d'énergie dans les installations du Ministère dans le Nord.**

Une représentation accrue des Autochtones au sein d'une main-d'œuvre dynamique et compétente :

- Le nombre d'employés autochtones au Ministère a atteint 1 061, soit 28 % de l'effectif ministériel. Au cours de l'année, 37 % de tous les postes dont le recrutement s'est effectué de l'extérieur ont été comblés par des Autochtones.
- En 1999, AINC a joué une fois de plus un rôle clé dans le Salon national des carrières pour Autochtones. Cet événement qui a eu lieu en novembre a attiré plus de 1 000 étudiants à Ottawa. On a organisé à cette occasion une tribune libre à laquelle le ministre Nault et le chef national Phil Fontaine ont été conviés pour s'entretenir avec les jeunes Autochtones.

Le leadership dans les pratiques de saine gestion :

- La mise en pratique plus fréquente des compétences, des valeurs et des principes de la gestion du risque prévus dans le Profil d'un chef de file à AINC.
- La réalisation d'une évaluation des capacités en matière de pratiques de gestion moderne (http://www.inac.gc.ca/pr/pub/fn/mmpa_f.html).
- L'élaboration d'un plan d'action pour profiter des possibilités de perfectionnement relevées dans l'évaluation des pratiques de gestion moderne du Ministère.
- L'assurance d'une même compréhension de la gestion du risque à l'échelle du Ministère.
- L'élaboration d'un plan d'action à l'appui des activités de première ligne.

Le leadership dans le développement durable :

- La poursuite de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la partie 3 de la stratégie *Vers le développement durable* d'AINC, notamment un guide sur les meilleures pratiques en gestion immobilière et une étude sur la consommation d'eau et d'énergie dans les aménagements qui appartiennent au Ministère ou qu'il exploite dans le Nord.
- La vérification du degré d'implantation de la stratégie d'écologisation qu'AINC a créée dans la foulée de la Stratégie d'écologisation des opérations gouvernementales, laquelle satisfait à la norme ISO 14 001.
- La mise en œuvre de plusieurs recommandations issues d'une vérification, notamment la dotation d'un poste dont le titulaire sera chargé d'agir comme personne-ressource pour les questions entourant l'écologisation des opérations gouvernementales, et de sensibiliser davantage les employés aux politiques, aux activités et aux responsabilités pertinentes.
- L'adhésion aux principes stipulés dans *Le développement durable dans les opérations gouvernementales : une approche concertée* (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada).

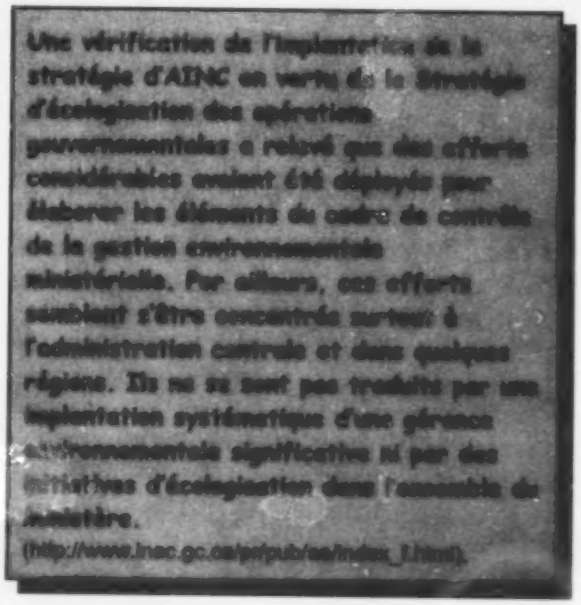

Objectif stratégique : Appuyer *Rassembler nos forces* en trouvant des façons novatrices de mener les activités

Quels étaient nos engagements?

Cet objectif stratégique aura pour **résultats ultimes** un programme ministériel efficient et efficace qui procure des services de grande qualité aux Premières nations, aux Inuits et aux gens du Nord, ainsi que la mise en œuvre des principales initiatives prévues dans *Rassembler nos forces — le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*. Pour apporter cet appui, il faut trouver des façons novatrices de mener les activités, déployer des efforts considérables et entretenir la coopération entre les organismes.

Résultats directs/intermédiaires	Extrants (devant se manifester par)
• Un environnement qui favorise la représentation des Autochtones; qui préconise des pratiques de saine gestion, le leadership, l'innovation, les valeurs et l'éthique; et qui se prévaut des possibilités qu'offre le changement	• Une représentation autochtone accrue au sein d'une main-d'œuvre dynamique et compétente • Le leadership dans les pratiques de saine gestion • Le leadership dans le développement durable

Qu'avons-nous accompli en 1999–2000?

Les principales réalisations :

- La réalisation d'un évaluation des capacités du Ministère en matière de pratiques de gestion modernes et l'élaboration d'un plan d'action pour tirer parti des nouvelles possibilités de perfectionnement, dans le cadre de l'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur (http://www.inac.gc.ca/pr/pub/fn/mmpa_f.html).
- Le respect des engagements en matière de développement durable, notamment un guide sur les meilleures pratiques en gestion immobilière et une étude sur la consommation d'eau et d'énergie dans les installations du Ministère dans le Nord.

Une représentation accrue des Autochtones au sein d'une main-d'œuvre dynamique et compétente :

- Le nombre d'employés autochtones au Ministère a atteint 1 061, soit 28 % de l'effectif ministériel. Au cours de l'année, 37 % de tous les postes dont le recrutement s'est effectué de l'extérieur ont été comblés par des Autochtones.
- En 1999, AINC a joué une fois de plus un rôle clé dans le Salon national des carrières pour Autochtones. Cet événement qui a eu lieu en novembre a attiré plus de 1 000 étudiants à Ottawa. On a organisé à cette occasion une tribune libre à laquelle le ministre Nault et le chef national Phil Fontaine ont été conviés pour s'entretenir avec les jeunes Autochtones.

Le leadership dans les pratiques de saine gestion :

- La mise en pratique plus fréquente des compétences, des valeurs et des principes de la gestion du risque prévus dans le Profil d'un chef de file à AINC.
- La réalisation d'une évaluation des capacités en matière de pratiques de gestion moderne (http: www.inac.gc.ca pr pub fn mmpa f.html).
- L'élaboration d'un plan d'action pour profiter des possibilités de perfectionnement relevées dans l'évaluation des pratiques de gestion moderne du Ministère.
- L'assurance d'une même compréhension de la gestion du risque à l'échelle du Ministère.
- L'élaboration d'un plan d'action à l'appui des activités de première ligne.

Le leadership dans le développement durable :

- La poursuite de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la partie 3 de la stratégie *Vers le développement durable* d'AINC, notamment un guide sur les meilleures pratiques en gestion immobilière et une étude sur la consommation d'eau et d'énergie dans les aménagements qui appartiennent au Ministère ou qu'il exploite dans le Nord.
- La vérification du degré d'implantation de la stratégie d'écologisation qu'AINC a créée dans la foulée de la Stratégie d'écologisation des opérations gouvernementales, laquelle satisfait à la norme ISO 14 001.
- La mise en œuvre de plusieurs recommandations issues d'une vérification, notamment la dotation d'un poste dont le titulaire sera chargé d'agir comme personne-ressource pour les questions entourant l'écologisation des opérations gouvernementales, et de sensibiliser davantage les employés aux politiques, aux activités et aux responsabilités pertinentes.
- L'adhésion aux principes stipulés dans *Le développement durable dans les opérations gouvernementales : une approche concertée* (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada).

Une vérification de l'implantation de la stratégie d'AINC en vertu de la Stratégie d'écologisation des opérations gouvernementales a relevé que des efforts considérables avaient été déployés pour élaborer les éléments du cadre de contrôle de la gestion environnementale ministérielle. Par ailleurs, ces efforts semblent s'être concentrés surtout à l'administration centrale et dans quelques régions. Ils ne se sont pas traduits par une implantation systématique d'une gérance environnementale significative ni par des initiatives d'écologisation dans l'ensemble du Ministère.
(http://www.inac.gc.ca/pr/pub/ae/index_f.html).

Quels sont les facteurs influençant le rendement?

Rassembler nos forces préconise une nouvelle relation de gouvernement à gouvernement. Le Programme de l'administration a apporté un appui clé aux Premières nations et aux Inuits dans l'édification de capacités et l'élaboration de politiques visant à rendre les collectivités fortes et durables, ainsi qu'à établir des structures d'exercice des pouvoirs.

En quoi cela est-il rentable?

L'initiative Participation des Autochtones au marché du travail a mené à la création ou au renforcement de partenariats avec les organisations autochtones, les entreprises du secteur privé, les établissements d'enseignement et les gouvernements.

Le Programme de recrutement d'Autochtones titulaires d'une maîtrise et le Programme de perfectionnement des cadres autochtones ont permis à des Autochtones d'accéder à des postes de responsabilité au Ministère par voie de recrutement ou de nomination.

Durant la période couverte par le présent rapport, les conseillers en apprentissage et en planification des Ressources humaines ont favorisé le leadership, la gestion du risque, les partenariats et les compétences en ressources humaines à l'appui de pratiques de saine gestion. Le Ministère met présentement la dernière main à une étude sur ses pratiques de gestion dans le cadre de l'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur. Un plan d'action sera ensuite élaboré pour corriger toute lacune cernée dans l'étude.

Le Ministère est au nombre des premiers à participer au projet pilote de modernisation de la fonction de contrôleur. De plus, AINC s'est démarqué des autres ministères en élaborant un excellent cadre de gestion du risque. L'adoption de pratiques de gestion conformes aux objectifs d'une fonction de contrôleur moderne permet de procéder à la meilleure utilisation possible des ressources et d'obtenir des résultats concrets. Conformément à l'esprit de *Rassembler nos forces* et à l'approche du Ministère en matière de leadership, une nouvelle initiative intitulée Appuyer les intervenants de première ligne a été conçue afin d'apporter aux employés qui traitent directement avec les clients un perfectionnement et un soutien continus.

De plus, la mise en œuvre des initiatives « écologiques » dans tous les secteurs du Ministère ainsi que la participation aux activités fédérales d'assainissement de l'environnement se traduiront par des économies à long terme. À court terme, des économies ont été réalisées grâce à la réduction du parc automobile du Ministère et au remplacement des véhicules par des modèles qui consomment moins d'essence.

En adhérant aux principes du document *Le développement durable dans les opérations gouvernementales : une approche concertée*, AINC sera mieux placé pour repérer les meilleures pratiques dans sept secteurs prioritaires d'activité (les approvisionnements, la gestion des déchets, la conservation de l'eau et la gestion des eaux usées, l'efficacité énergétique, la gestion des parcs automobiles, la gestion de l'utilisation des terres et la gestion des ressources humaines). Le document comporte une trousse d'outils comprenant des mesures communes du rendement et des objectifs concrets dans chaque secteur, assurant ainsi une même capacité dans tous les ministères de mesurer et de faire le rapport des résultats. Grâce à ce document, AINC sera capable d'évaluer les progrès et de cerner les lacunes dans l'exécution de ses activités. Par conséquent, AINC sera mieux placé pour faire respecter les lois fédérales, éviter les risques inutiles et, en définitive, limiter l'accroissement éventuel des obligations du Ministère.

La Commission canadienne des affaires polaires

Quelle est la raison d'être de nos activités ?

La Commission canadienne des affaires polaires a été créée par le Parlement en 1991, à titre de principal organisme fédéral dans le domaine des sciences polaires. La Commission procure aux Canadiens une présence nationale et internationale efficace en ce qui concerne les sciences et la technologie polaires, contribuant ainsi à une meilleure compréhension des questions polaires. Elle fait le rapport de ses activités au Parlement par l'entremise du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Ce qu'il en a coûté	
Dépenses prévues	969 000 $
Dépenses totales autorisées	*1 036 687 $*
Dépenses réelles en 1999–2000	**1 020 325 $**

L'explication des écarts

L'écart de 67 687 $ entre les dépenses prévues et les dépenses totales autorisées est principalement attribuable au report des ressources de fonctionnement de 1998–1999. L'écart de 16 362 $ entre les dépenses réelles et les dépenses totales autorisées s'explique principalement par le report à des années ultérieures des ressources de fonctionnement.

Quels sont les objectifs stratégiques de la Commission canadienne des affaires polaires?

- La constitution d'une base de savoir sur les régions polaires et la diffusion de ce savoir – 1 million de dollars.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Objectif stratégique : Constituer une base de savoir sur les régions polaires et diffuser ce savoir

Quels étaient nos engagements?

Cet objectif stratégique aura pour **résultats ultimes** la sensibilisation du public à l'importance des sciences polaires pour le développement social et économique du Canada, ainsi qu'une renommée internationale accrue pour notre pays en tant que nation circumpolaire. La Commission canadienne des affaires polaires appuiera l'atteinte de cet objectif en vérifiant l'état des connaissances sur les régions polaires, en en faisant la promotion, en en compilant de nouvelles et en les diffusant. Elle recommandera aussi au gouvernement des orientations stratégiques à suivre en matière de sciences et de recherches sur les régions polaires.

Résultats directs/intermédiaires	Extrants (devant se manifester par)
• Une meilleure compréhension des questions polaires ainsi qu'une présence nationale et internationale efficace dans les régions polaires et dans le domaine des sciences et de la technologie polaires.	• Un plus grand savoir sur les questions polaires • La sensibilisation du public aux sciences et à la recherche polaires • Une renommée internationale en tant que nation circumpolaire • Les sciences et la technologie dans les régions polaires

Qu'avons-nous accompli en 1999–2000?

Les principales réalisations :

- **L'établissement du Système canadien d'information sur les régions polaires**
- **La participation aux travaux du Comité scientifique pour les recherches antarctiques et de l'International Arctic Science Council.**

Un plus grand savoir sur les questions polaires :

- La création du Système canadien d'information sur les régions polaires.
- La poursuite de la compilation des renseignements détaillés sur les questions polaires.
- La mise à jour du répertoire des chercheurs dans le domaine des questions polaires.

La sensibilisation du public aux sciences et à la technologie polaire (http://www.polarcom.gc.ca) *:*

- La publication de bulletins.
- Un rapport sur l'état du savoir polaire.
- La publication des actes et des rapports de conférences.

Objectif stratégique : **Constituer une base de savoir sur les régions polaires et diffuser ce savoir**

Quels étaient nos engagements?

Cet objectif stratégique aura pour **résultats ultimes** la sensibilisation du public à l'importance des sciences polaires pour le développement social et économique du Canada, ainsi qu'une renommée internationale accrue pour notre pays en tant que nation circumpolaire. La Commission canadienne des affaires polaires appuiera l'atteinte de cet objectif en vérifiant l'état des connaissances sur les régions polaires, en en faisant la promotion, en en compilant de nouvelles et en les diffusant. Elle recommandera aussi au gouvernement des orientations stratégiques à suivre en matière de sciences et de recherches sur les régions polaires.

Résultats directs/intermédiaires	Extrants (devant se manifester par)
• Une meilleure compréhension des questions polaires ainsi qu'une présence nationale et internationale efficace dans les régions polaires et dans le domaine des sciences et de la technologie polaires.	• Un plus grand savoir sur les questions polaires • La sensibilisation du public aux sciences et à la recherche polaires • Une renommée internationale en tant que nation circumpolaire • Les sciences et la technologie dans les régions polaires

Qu'avons-nous accompli en 1999–2000?

Les principales réalisations :

- L'établissement du Système canadien d'information sur les régions polaires
- La participation aux travaux du Comité scientifique pour les recherches antarctiques et de l'International Arctic Science Council.

Un plus grand savoir sur les questions polaires :

- La création du Système canadien d'information sur les régions polaires.
- La poursuite de la compilation des renseignements détaillés sur les questions polaires.
- La mise à jour du répertoire des chercheurs dans le domaine des questions polaires.

La sensibilisation du public aux sciences et à la technologie polaire (http: www.polarcom.gc.ca) **:**

- La publication de bulletins.
- Un rapport sur l'état du savoir polaire.
- La publication des actes et des rapports de conférences.

Une renommée internationale en tant que nation circumpolaire :

- La participation aux travaux du Comité scientifique pour les recherches antarctiques.
- La participation aux travaux de l'International Arctic Science Council.
- La participation, au nom du Canada, aux travaux du comité consultatif du Conseil de l'Arctique et aux travaux menés de concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, sur la mise en œuvre du « Volet nordique de la politique étrangère du Canada ».

Les sciences et la technologie dans les régions polaires :

- Des travaux avec des instituts de recherche des secteurs public et privé en vue d'améliorer la coordination et la diffusion de l'information.
- L'exercice d'un suivi des indicateurs appropriés en sciences polaires.

Quels sont les facteurs influençant le rendement?

La réussite dépendra du degré d'importance accordé à la recherche polaire par les institutions fédérales et de l'appui de la part du milieu de la recherche polaire. La mesure dans laquelle les objectifs stratégiques se réaliseront est tributaire du financement et des ressources disponibles.

En quoi cela est-il rentable ?

La Commission a apporté une précieuse contribution en ce qui a trait à l'état actuel du savoir canadien sur les questions polaires. Elle a aidé à faire reconnaître sur le plan national la nécessité d'avoir une infrastructure de recherche et d'information de classe mondiale. La Commission est une importante source d'information sur la recherche polaire et elle sert de lien entre le secteur de la recherche, les collectivités autochtones, l'industrie, le milieu universitaire, les gouvernements et les Canadiens. (http://www.polarcom.gc.ca). De plus, la Commission constitue le principal point de contact avec le milieu de la recherche polaire. Non seulement ces activités complètent-elles les travaux de la Commission concernant les activités de recherches au pays, mais elles permettent aussi de contribuer aux projets scientifiques multilatéraux intéressant le Canada.

Développement durable

Progrès réalisés dans la mise en oeuvre du développement durable

Les principes du développement durable, tels qu'énoncés dans la Stratégie de développement durable (SDD) du ministère, complètent l'esprit et l'intention de *Rassembler nos forces*. Le but ultime est la mise en oeuvre du développement durable dans les collectivités autochtones, et si les mesures de *Rassembler nos forces* sont mises en oeuvre selon les principes du développement durable, elles constitueront un excellent moyen de progresser vers l'atteinte de ce but.

Le ministère s'est engagé à revoir ses activités en tenant compte du développement durable. Il a entrepris un processus visant à s'assurer que toutes les politiques et tous les programmes ministériels reflètent les principes susmentionnés. L'objectif ultime est que toutes les activités ministérielles reflètent ces principes et y soient conformes. Jusqu'à maintenant, les critères d'admissibilité de plusieurs des programmes clés, y compris du Programme de négociation de l'accès aux ressources et du Programme forestier des Premières nations, ont été modifiés pour inclure les principes du développement durable. D'autres programmes et politiques seront analysés et modifiés au cours des prochaines années pour refléter ces principes.

Des résultats positifs ont été obtenus en matière de développement durable, puisque le MAINC élabore actuellement sa première SDD pour le Nord canadien. Les thèmes suivants ont été acceptés à titre d'objectifs par les gens du Nord et par tous les ministères participant à l'élaboration d'une SDD pour le Nord :

- Environnements humain et naturel sains;
- Nouveaux régimes de gouvernance et réforme politique dans le Nord;
- Utilisation durable des ressources naturelles dans le Nord;
- Collectivités durables;
- Développement durable intégré aux activités internationales du MAINC.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) compte sur Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) pour fournir des locaux partout au pays. À l'heure actuelle, environ 80 % des bureaux du MAINC se situent dans des installations louées par le truchement de TPSGC. Un protocole d'entente entre les deux ministères est en cours d'élaboration afin de clarifier le rôle de TPSGC dans la prestation de services et de données valables sur l'environnement de travail à la Direction des services administratifs (DSA) à partir des installations. Pour permettre le virage écologique des activités gouvernementales, la DSA doit connaître précisément le rôle de TPSGC afin de pouvoir cerner les mesures à prendre, les objectifs à atteindre et les mesures de rendement à établir dans la prochaine SDD qui sera déposée à la Chambre des communes en décembre 2000.

Situation en ce qui concerne les réservoirs de stockage de combustible se trouvant sur des terres du Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC)

Rapport annuel au 30 avril 2000

Comme l'exige la Partie IV de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, soit le *Règlement sur l'enregistrement des systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés sur le territoire domanial*, le présent rapport fournit l'information prévue à l'Annexe II du règlement susmentionné, mise à jour au 31 décembre 1999.

1. **Le nombre suivant de systèmes de stockage <u>hors sol</u> :**

   Sont enregistrés auprès du MAINC : 926 .

   Sont conformes aux *Directives techniques fédérales sur les réservoirs de stockage hors sol* : 50 .

   Ne sont pas conformes aux *Directives techniques fédérales sur les réservoirs de stockage hors sol* : 876 .

   Doivent être améliorés selon les dispositions prévues à l'Annexe I des *Directives techniques fédérales sur les réservoirs de stockage hors sol* :

   a) 4 en 2000.
   b) N/A en 2001.

2. **Le nombre suivant de systèmes de stockage <u>souterrains</u> :**

   Sont enregistrés auprès du MAINC : 286 .

   Sont conformes aux *Directives techniques sur les réservoirs de stockage fédéraux souterrains* : 105 .

   Ne sont pas conformes aux *Directives techniques fédérales sur les réservoirs de stockage souterrains* : 181 .

   Doivent être améliorés selon les dispositions prévues à l'Annexe I des *Directives techniques fédérales sur les réservoirs de stockage souterrains* :

   a) 101 en 2000.
   b) N/A en 2001.

Section IV — Le rendement financier

Aperçu du rendement financier

Combien cela a-t-il coûté?	
Affaires indiennes et du Nord Canada	
Dépenses prévues	4 626 853 800 $
Autorisations totales	4 749 114 979 $
Dépenses réelles en 1999–2000	**4 697 168 895 $**
Commission canadienne des affaires polaires	
Dépenses prévues	969 000 $
Autorisations totales	1 036 687 $
Dépenses réelles en 1999–2000	**1 020 325 $**

On a consacré des ressources financières du MAINC et de la Commission canadienne des affaires polaires à assurer la prestation des objectifs énoncés dans le présent document. En outre, on trouve dans le rapport des explications des écarts importants pour chaque secteur d'activité, avec dans chaque cas des détails sur l'utilité de ces dépenses pour les Premières nations, les Inuits, les habitants du Nord et les autres Canadiens, comme suit :

Secteurs d'activité	Explication des écarts importants Déclaré à la :	Rentabilisation de cette activité Déclaré à la :
Services aux Indiens et aux Inuits/ Revendications	page 9	pages 13, 18, 21, 26
Affaires du Nord	page 27	pages 31, 34
Administration	page 35	page 38
Commission canadienne des affaires polaires	page 39	page 41

Les tableaux financiers récapitulatifs qui suivent (tableaux 1 à 10) fournissent des détails supplémentaires sur l'usage que fait le Ministère des ressources financières.

Tableaux financiers récapitulatifs

Tableau 1 – Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Crédit		1999–2000		
		Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
	Programme d'administration			
1	Dépenses du Programme	67,0	83,6	**81,3**
(L)	Paiements législatifs	7,5	8,5	**8,5**
	Total du Programme	74,5	92,1	**89,9**
	Programme des affaires indiennes et Inuits			
5	Dépenses de fonctionnement	227,6	265,4	**255,1**
7	Remise de certaines dettes et obligations dues à Sa Majesté le chef du Canada	-	1,1	**1,1**
10	Dépenses en capital	13,8	3,1	**3,1**
15	Subventions et contributions	3 994,0	3 979,2	**3 977,7**
(L)	Paiements législatifs	151,1	186,3	**153,6**
	Total du budgétaire	4 386,5	4 435,2	**4 390,5**
L15	Prêts effectués à même le Compte d'aide au logement des Indiens au titre de la construction de maisons	-	20,0	-
L20	Prêts et garanties d'emprunt à même le Compte de développement économique des Indiens	-	46,8	**(1,2)**
L20	Prêts à des revendicateurs autochtones	28,1	28,1	**28,2**
L25	Prêts aux Premières nations de la Colombie-Britannique pour les aider à participer au processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	22,8	22,8	**22,8**
L30	Prêts au conseil des indiens du Yukon au titre des prestations provisoires	0,4	0,4	**0,4**
	Total du non-budgétaire	51,3	118,1	**50,2**
	Total du Programme	4 437,8	4 553,3	**4 440,7**
	Programme des affaires du Nord			
35	Dépenses de fonctionnement	84,8	118,3	**113,6**
40	Subventions et contributions	57,1	77,5	**77,1**
45	Paiements à la Société canadienne des postes	15,6	15,7	**15,7**
(L)	Paiements législatifs	8,3	10,3	**10,3**
	Total du budgétaire	165,8	221,8	**216,8**
L40	Prêts au gouvernement du Yukon pour qu'il puisse consentir des prêts hypothécaires de deuxième rang à ses résidents	-	0,3	-
L55	Provision à la Caisse de prêts aux Inuits pour l'octroi de prêts à la promotion des activités commerciales	-	6,5	-
L81	Prêts pour l'établissement ou l'expansion des petites entreprises au Yukon par l'intermédiaire du compte de prêts aux petites entreprises du Yukon	-	5,0	-
	Total du non-budgétaire	-	11,9	-
	Total du Programme	165,8	233,6	**216,8**
	Total du Ministère	4 678,1	4 879,1	**4 747,4**
	Commission canadienne des affaires polaires			
50	Dépenses du Programme	0,9	0,9	**0,9**
(L)	Paiements législatifs	0,1	0,1	**0,1**
	Total de l'organisme	1,0	1,0	**1,0**

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.
Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 2 – Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues du ministère par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	ETP	Fonctionnement	Capital	Subventions et contributions	Total des dépenses brutes	Moins : Recettes disponibles	Total des dépenses nettes
Revendications							
(dépenses prévues)	270	56,2	-	327,4	383,6	-	383,6
(autorisations totales)	*375*	*72,8*	*3,1*	*368,3*	*444,2*	-	*444,2*
(réelles)	**375**	**72,8**	**3,1**	**368,3**	**444,2**	-	**444,2**
Services aux Indiens et aux Inuits							
(dépenses prévues)	1 718	193,4	13,8	3 795,8	4 003,0	-	4 003,0
(autorisations totales)	*1 689*	*233,3*	*17,2*	*3 740,5*	*3 991,0*	-	*3 991,0*
(réelles)	**1 689**	**190,2**	**17,2**	**3 738,9**	**3 946,3**	-	**3 946,3**
Affaires du Nord							
(dépenses prévues)	584	108,7	-	57,1	165,8	-	165,8
(autorisations totales)	*617*	*137,5*	*6,8*	*77,5*	*221,8*	-	*221,8*
(réelles)	**617**	**132,8**	**6,8**	**77,1**	**216,8**	-	**216,8**
Administration							
(dépenses prévues)	695	74,1	-	0,5	74,5	-	74,5
(autorisations totales)	*784*	*87,0*	*4,7*	*0,5*	*92,1*	-	*92,1*
(réelles)	**784**	**84,7**	**4,7**	**0,5**	**89,9**	-	**89,9**
Total							
(dépenses prévues)	3 267	432,3	13,8	4 180,8	4 626,9	-	4 626,9
(autorisations totales)	3 465	530,5	31,8	4 186,8	4 749,1	-	4 749,1
(réelles)	*3 465*	*480,5*	*31,8*	*4 184,8*	*4 697,2*	-	*4 697,2*
Autres recettes et dépenses							
Recettes non disponibles							
(dépenses prévues)							(60,6)
(autorisations totales)							*(117,5)*
(réelles)							**(117,5)**
Coût des services offerts par d'autres ministères							
(dépenses prévues)							32,0
(autorisations totales)							*44,8*
(réelles)							**44,8**
Coût net du programme							
(dépenses prévues)							4 598,2
(autorisations totales)							*4 676,4*
(réelles)							**4 624,5**
Commission canadienne des affaires polaires							
(dépenses prévues)	6	1,0	-	-	1,0	-	1,0
(autorisations totales)	*6*	*1,0*	-	-	*1,0*	-	*1,0*
(réelles)	**6**	**1,0**	-	-	**1,0**	-	**1,0**

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.
Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 3 – Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Comparaison historique des dépenses prévues du ministère par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

			1999–2000		
Secteurs d'activité	**Dépenses réelles 1997–1998**	**Dépenses réelles 1998–1999**	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
Budgétaire					
Revendications	615,7	445,4	383,6	444,2	**444,2**
Services aux Indiens et aux	3 675,9	4 141,7	4 003,0	3 991,0	**3 946,3**
Affaires du Nord	178,9	256,4	165,8	221,8	**216,8**
Administration	84,4	81,6	74,5	92,1	**89,9**
Total du budgétaire	**4 554,9**	**4 925,1**	**4 626,9**	**4 749,1**	**4 697,2**
Non-budgétaire					
Revendications	51,1	53,9	51,3	51,3	**51,4**
Services aux Indiens et aux	-	(0,1)	-	66,8	**(1,2)**
Affaires du Nord	-	-	-	11,9	**-**
Administration	-	-	-	-	**-**
Total du non-budgétaire	**51,1**	**53,8**	**51,3**	**130,0**	**50,2**
Total					
Revendications	666,8	499,3	434,9	495,4	**495,5**
Services aux Indiens et aux	3 675,9	4 141,6	4 003,0	4 057,9	**3 945,2**
Affaires du Nord	178,9	256,4	165,8	233,6	**216,8**
Administration	84,4	81,6	74,5	92,1	**89,9**
Total du Ministère	**4 606,0**	**4 978,9**	**4 678,2**	**4,879,1**	**4 747,4**
Commission canadienne des affaires polares	**1,0**	**1,0**	**1,0**	**1,0**	**1,0**

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.
Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 4 – Recettes non disponibles*

Recettes non disponibles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1997–1998	Dépenses réelles 1998–1999	1999–2000 Recettes prévues	1999–2000 Autorisations totales	1999–2000 Recettes réelles
Revendications					
Rendement des investissements :					
• Requérants autochtones	5,8	3,3	5,8	6,2	6,2
Autres recettes non fiscales	9,5	9,5	9,5	5,5	5,5
Total partiel (revendications)	**15,3**	**12,8**	**15,3**	**11,7**	**11,7**
Services aux Indiens et aux Inuits					
Taxe sur les produits et services	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Rendement des investissements :					
• Fonds de développement économique des Indiens	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Recouvrement de prêts garantis	0,4	0,1	0,4	0,1	0,1
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	16,3	13,0	9,5	14,3	14,3
Rajustement en fin d'exercice des effets débiteurs	1,1	19,7	3,3	0,3	0,3
Privilèges, licences et permis	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1
Services et frais de services	-	-	-	-	-
Produits :					
• des ventes	0,2	-	0,2	0,3	0,3
• de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	0,1	0,1	0,1	-	-
Autres recettes non fiscales	-	0,1	0,2	-	-
Total partiel (Services aux Indiens et aux Inuits)	**19,4**	**34,3**	**14,9**	**16,4**	**16,4**
Affaires du Nord					
Taxe sur les produits et services	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Rendement des investissements :					
• profits du projet Norman Wells	7,0	11,7	7,0	61,3	61,3
• autres	2,3	0,9	2,3	-	-
Remboursement des dépenses d'années antérieures	1,0	0,8	1,9	1,1	1,1
Rajustements en fin d'exercice des effets débiteurs	0,1	1,3	0,8	0,2	0,2
Exploitation minière au Canada	6,2	8,2	5,1	10,8	10,8
Extraction du quartz au Yukon	1,3	0,8	1,0	0,6	0,6
Redevances au titre de l'extraction de l'or	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
Redevances au titre de l'exploitation des carrières	0,2	0,2	0,2	1,0	1,0
Concessions houillères	-	-	-	-	-
Métallique et non métallique	0,1	-	-	-	-
Redevances au titre du pétrole et du gaz	8,6	6,0	7,8	9,1	9,1
Déchéances au titre du pétrole et du gaz	0,8	1,5	0,8	1,9	1,9

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1997–1998	Dépenses réelles 1998–1999	1999–2000		
			Recettes prévues	Autorisations totales	Recettes réelles
Foresterie	3,7	0,9	2,3	1,3	1,3
Location de terres, de bâtiments et de machines	0,8	0,7	0,3	0,8	0,8
Droits au titre de l'utilisation de terres	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2
Autres droits, produits de location et de licences	-	0,1	0,3	0,1	0,1
Logements et services	0,1	0,2	-	0,2	0,2
Produits :					
• des ventes	0,3	0,2	0,1	0,2	0,2
• de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	-	-	-	-	-
Autres recettes non fiscales	-	0,7	-	-	-
Total partiel (Affaires du Nord)	**32,9**	**34,6**	**30,3**	**89,2**	**89,2**
Administration					
Remboursements de dépenses d'exercices antérieurs	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1
Rajustements en fin d'exercice des effets débiteurs de l'exercice précédent	0,1	0,1	-	0,1	0,1
Logements et services	-	-	-	-	-
Services et droits de services	-	-	-	-	-
Produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	-	-	-	-	-
Autres recettes non fiscales	-	-	-	-	-
Total partiel (Administration)	**0,2**	**0,3**	**0,1**	**0,2**	**0,2**
Total des recettes non disponibles (Ministère)	**67,8**	**82,0**	**60,6**	**117,5**	**117,5**
Commission canadienne des affaires polaires	-	-	-	-	-

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

* Auparavant appelées "recettes à valoir sur le Trésor".

Tableau 5 – Paiements législatifs

Paiements législatifs par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1997–1998	Dépenses réelles 1998–1999	1999–2000 Dépenses prévues	1999–2000 Autorisations totales	1999–2000 Dépenses réelles
Revendications					
Subvention à la Corporation Régionale Inuvialuit aux termes de la *Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuits de la région ouest de l'Arctique*	32,0	-	-	-	-
Subventions aux organisations autochtones désignées pour recevoir les versements au titre des ententes de règlement sur les revendications territoriales, aux termes des lois sur le règlement des revendications territoriales globales	124,6	127,9	127,8	127,8	**127,8**
Incapacité due à la pollution par le mercure - Bandes de Grassy Narrows et d'Islington	-	-	-	-	-
Paiement aux termes de l'article 30 de *la Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif* en ce qui concerne un jugement rendu en faveur des bandes de la Blueberry et Doig River	147,0	-	-	-	-
Montants adjugés par la cour	3,2	0,1	-	0,3	**0,3**
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2,2	3,1	3,2	6,0	**6,0**
Total partiel (revendications)	**309,0**	**131,1**	**131,0**	**134,2**	**134,2**
Services aux Indiens et aux Inuits					
Remise de prêts consentis à même le Compte d'aide au logement des Indiens	-	-	-	-	-
Passif relatif aux garanties d'emprunt accordées au titre du développement économique et du logement des Indiens (*Loi sur les Indiens*)	1,5	0,1	2,0	0,3	**0,3**
Rentes aux Indiens (*Loi sur les Indiens*)	1.5	1,7	1,4	1,8	**1,8**
Paiement par le Trésor, de prêts garantis octroyés à même le Compte de développement économique des Indiens	0,3	-	-	32,8	-
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	13,2	18,6	16,7	16,9	**16,9**
Remboursement des sommes portées aux recettes des exercices antérieurs	-	-	-	0,3	**0,3**
Dépense des produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	0,1	0,1	-	0,1	**0,1**
Total partiel (Services aux Indiens et aux Inuits)	**16,6**	**20,4**	**20,1**	**52,1**	**19,4**

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1997–1998	Dépenses réelles 1998–1999	1999–2000		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Affaires du Nord					
Paiements aux bénéficiaires des ententes de règlement des revendications territoriales globales, en compensation des redevances sur l'exploitation des ressources	1,2	1,6	1,5	1,8	**1,8**
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5,4	7,5	6,8	7,9	**7,9**
Remboursement des sommes portées aux recettes des exercices antérieurs	**0,4**	0,7	-	0,6	**0,6**
Dépense des produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	-	-	-	-	-
Total partiel (Affaires du Nord)	**7,0**	**9,8**	**8,3**	**10,3**	**10,3**
Administration					
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien - Salaire et allocation de voiture	-	-	-	0,1	**0,1**
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5,6	7,9	7,5	8,5	**8,5**
Remboursement des sommes portées aux recettes des exercices antérieurs	-	-	-	-	-
Dépense des produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	-	-	-	-	-
Total partiel (Administration)	**5,6**	**8,0**	**7,5**	**8,5**	**8,5**
Total des paiements législatif (Ministère)	**338,3**	**169,3**	**166,9**	**205,1**	**172,4**
Commission canadienne des affaires polaires					
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**0,1**	**0,1**	**0,1**	**0,1**	**0,1**

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.
Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 6 – Paiements de transfert

Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1997–1998	Dépenses réelles 1998–1999	1999–2000 Dépenses prévues	1999–2000 Autorisations totales	1999–2000 Dépenses réelles
Subventions					
Revendications	327,8	301,3	250,3	314,5	**314,5**
Services aux Indiens et aux Inuits	165,7	529,9	243,9	208,0	**206,5**
Affaires du Nord	0,7	0,7	0,7	0,7	**0,7**
Administration	-	-	-	-	**-**
Total des subventions	**494,3**	**832,0**	**494,9**	**523,3**	**521,7**
Contributions					
Revendications	47,3	55,7	77,1	53,8	**53,8**
Services aux Indiens et aux Inuits	3 351,7	3 440,0	3 551,9	3 532,5	**3 532,5**
Affaires du Nord	83,9	122,4	56,4	76,8	**76,4**
Administration	0,5	0,5	0,5	0,5	**0,5**
Total des contributions	**3 483,5**	**3 618,6**	**3 685,9**	**3 663,5**	**3 663,2**
Total					
Revendications	375,1	357,1	327,4	368,3	**368,3**
Services aux Indiens et aux Inuits	3 517,5	3 970,0	3 795,8	3 740,5	**3 738,9**
Affaires du Nord	84,6	123,2	57,1	77,5	**77,1**
Administration	0,5	0,5	0,5	0,5	**0,5**
Total des paiements de transfert (Ministère)	**3 977,7**	**4 450,6**	**4 180,8**	**4 186,8**	**4 184,8**
Commission canadienne des affaires polaires	-	-	-	-	**-**

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.
Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 7 – Dépenses en capital

Dépenses en capital par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1997–1998	Dépenses réelles 1998–1999	1999–2000		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Revendications	1,2	0,6	-	3,1	**3,1**
Services aux Indiens et aux Inuits	594,5	494,2	507,1	484,0	**484,0**
Affaires du Nord	3,4	3,3	1,0	6,8	**6,8**
Administration	2,8	2,2	0,2	4,7	**4,7**
Total des dépenses en immobilisations (Ministère)	**602,0**	**500,3**	**508,3**	**498,6**	**498,6**
Commission canadienne des affaires polaires	-	-	-	-	-

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.
Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 8 – Projets d'immobilisations (Projets de 15 millions de dollars et plus)

Projets d'immobilisations par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activités	Coût total estimatif courant	Dépenses réelles 1997–1998	Dépenses réelles 1998–1999	1999–2000 Dépenses prévues	1999–2000 Autorisations totales	1999–2000 Dépenses réelles
Services aux Indiens et aux Inuits						
Infrastructure						
Atlantique						
Réinstallation des Innus Mushuau (Davis Inlet)	112,5	6,9	21,0	45,4	18,0	**18,0**
Quebec						
Programme d'infrastructure marin du nord du Québec – cale sèche	34,9	3,0	3,0	3,0	7,6	**7,6**
Manitoba						
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Sandy Bay	17,1	0,2	0,4	0,3	-	-
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Red Sucker Lake	23,6	-	0,4	-	1,4	**1,4**
Réseau d'aqueduc et d'égouts à God's Lake	36,1	2,7	2,8	-	2,5	**2,5**
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Oxford House	20,4	2,1	-	-	-	-
Réseau d'aqueduc et d'égouts à St. Theresa Point	37,0	6,3	4,1	0,5	0,3	**0,3**
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Wasagamack	32,0	2,9	-	-	-	-
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Sayisi	15,9	2,3	-	-	0,1	**0,1**
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Mathias Colomb	21,8	8,8	5,1	0,7	1,0	**1,0**
Total partiel (Infrastructure)		**35,2**	**36,8**	**49,9**	**30,9**	**30,9**
Installations scolaires						
Manitoba						
Ecole de Chemawawin	22,9	-	-	0,3	-	-
Phase II de l'école de Garden Hill	31,2	-	-	1,5	12,8	**12,8**
Phase II de l'école de Peguis	23,2	-	-	4,4	-	-
École de Mathias Colomb	17,1	-	8,8	6,1	5,6	**5,6**
Phase I de l'école de St. Theresa Point	22,2	8,7	11,5	6,2	2,0	**2,0**
Total partiel (Installations scolaires)		**8,7**	**20,3**	**18,5**	**20,4**	**20,4**
Acquisition de terrains						

Secteurs d'activités	Coût total estimatif courant	Dépenses réelles 1997–1998	Dépenses réelles 1998–1999	1999–2000		
				Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Québec						
Unification des terres de Kanesatake	37,4	0,8	0,2	8,7	0,4	**0,4**
Total partiel Services aux Indiens et aux Inuits (Projets de 15 millions de dollars et plus)		**44,7**	**57,3**	**77,1**	**51,7**	**51,7**
Autres dépenses d'immobilisations		557,3	459,3	431,2	446,9	**446,9**
Total des dépenses d'immobilisations		**602,0**	**516,6**	**508,3**	**498,6**	**498,6**

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.
Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 9 – Prêts

Prêts par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1997–1998	Dépenses réelles 1998–1999	1999–2000 Dépenses prévues	1999–2000 Autorisations totales	1999–2000 Dépenses réelles
Revendications					
Prêts à des requérants autochtones	28,0	30,1	28,1	28,1	**28,2**
Prêts au Conseil des Indiens du Yukon au titre des prestations provisoires pour les Aînés du Yukon	0,7	0,2	0,4	0,4	**0,4**
Prêts aux Premières nations de la Colombie-Britannique pour leur permettre de participer aux travaux de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	22,6	23,6	22,8	22,8	**22,8**
Total partiel (Revendications)	**51,3**	**53,9**	**51,3**	**51,3**	**51,4**
Services aux Indiens et aux Inuits					
Prêts effectués à même le Compte d'aide au logement des Indiens au titre de la construction de maisons (net)	(0,1)	-	-	20,0	-
Prêts et garanties d'emprunt à même le Compte de développement économique des Indiens (net)	-	(0,1)	-	46,8	**(1,2)**
Total partiel (Services aux Indiens et aux Inuits)	**(0,2)**	**(0,1)**	-	**66,8**	**(1,2)**
Affaires du Nord					
Prêts au gouvernement du Yukon pour qu'il puisse consentir des prêts hypothécaires de deuxième rang à ses résidents (net)	-	-	-	0,3	-
Provision à la Caisse de prêts aux Inuits pour l'octroi de prêts à la promotion des activités commerciales (net)	-	-	-	6,5	-
Prêt pour l'établissement ou l'expansion des petites entreprises au Yukon par l'intermédiaire du compte de prêts aux petites entreprises du Yukon (net)	-	-	-	5,0	-
Total partiel (Affaires du Nord)	-	-	-	**11,9**	-
Administration	-	-	-	-	-
Total (Ministère)	**51,1**	**53,8**	**51,3**	**130,0**	**50,2**
Commission canadienne des affaires polaires	-	-	-	-	-

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.
Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 10 – Passif éventuel

Passif éventuel (en millions de dollars)

Liste des éléments du passif éventuel	Montant des éléments de passif éventuel le 31 mars 1998	le 31 mars 1999	Courant au 31 mars 2000
Prêts			
Logement dans les réserves :			
• SCHL et autres prêteurs approuvés	1 014,7	1 158,1	1 215,0
• Société du crédit agricole	0,2	0,1	0,1
Fonds garantis aux Indiens pour le développement économique	2,2	2,5	2,7
Revendications, et causes en instance ou imminentes			
Litiges	2 185,5	8 382,9	8 446,3
Non–litigieux	173,0	174,5	43,4
Revendications particulières	1 436,9	1 361,3	1 652,4
Revendications globales sur les terres autochtones	771,2	741,6	583,1
Total (Ministère)	**5 583,6**	**11 821,1**	**11 943,0**

Congé de maladie
Les employés ont le droit d'accumuler les congés de maladie qu'ils n'utilisent pas. Toutefois, ils ne leur sont pas acquis et ne peuvent être utilisés qu'en cas de maladie. La valeur des crédits de congé accumulés qu'il faudra payer au cours des années à venir ne pouvant être établie avec assez de précision, elle n'est pas incluse dans les données présentées. Les paiements au titre des congés de maladie sont comptabilisés dans les opérations courantes lorsqu'ils sont effectués.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Section V — Un aperçu du Ministère

Le mandat, la mission et la vision

Le vaste mandat d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) est ancré dans des politiques de longue date et un solide fondement législatif, qui comporte la *Loi sur les Indiens*, la *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien* et les lois concernant les territoires. On peut consulter la liste complète des lois et des règlements administrés par AINC et des initiatives prévues en matière de réglementation pour 2000-2001 au http://www.inac.gc.ca/pr/leg/index_f.html. Cette information est aussi disponible auprès du kiosque de renseignements au public du Ministère au (819) 997-0380.

Affaires indiennes et du Nord Canada

Mission

Travailler ensemble pour faire du Canada un meilleur endroit pour les Premières nations et les gens du Nord.

Vision

Un environnement propice à un avenir plus prometteur pour l'ensemble des Premières nations, des Inuits et des autres gens du Nord et qui favorise l'autosuffisance, l'autonomie économique et un degré d'obligation de rendre des comptes semblable à celui des autres gouvernements au Canada.

C'est à AINC qu'il incombe en premier lieu, mais non de manière exclusive, de remplir les obligations constitutionnelles, politiques, juridiques et définies par les traités du gouvernement fédéral envers les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord. Le Ministère offre les fonds nécessaires pour veiller à ce que les Indiens inscrits vivant dans les réserves jouissent de services essentiels semblables à ceux qui sont fournis aux résidants canadiens par les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux. Au nombre des services en question figurent l'éducation, le logement, l'infrastructure communautaire, l'aide sociale et les services de soutien sociaux. De plus, le Ministère négocie et supervise au nom du gouvernement fédéral la mise en œuvre des règlements de revendications globales et particulières ainsi que des ententes sur l'autonomie gouvernementale. Il favorise aussi le développement économique

Dans le Nord canadien, le Ministère valorise l'évolution politique et le développement durable en participant avec ses partenaires du Nord à l'élaboration des structures d'exercice des pouvoirs; en parachevant et en implantant les ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale; en encourageant le développement économique tout en veillant à protéger l'environnement et à maximiser les avantages sur le plan social et culturel. Le Ministère encourage aussi le leadership dans l'intendance environnementale et le développement durable autant au pays qu'au sein des nations circumpolaires.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la Commission canadienne des affaires polaires*, cette commission est exploitée en tant qu'agence indépendante (http://www.polarcom.gc.ca) et elle se rapporte au Parlement par l'entremise du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Créée en 1991 à titre de principale organisation dans le domaine de la recherche polaire, la Commission canadienne des affaires polaires est responsable de surveiller les régions polaires, d'en faire la promotion et de diffuser le savoir qui les concerne. Elle a pour mandat de contribuer à la sensibilisation du public à l'endroit de l'importance des sciences polaires au Canada et de mettre en valeur le profil international du Canada à titre de pays circumpolaire. Il lui incombe de recommander au Canada l'orientation de ses politiques sur les sciences polaires.

Commission canadienne des affaires polaires

Mission

Assurer une présence nationale et internationale efficace dans les régions polaires concernant les sciences et la technologie polaires qui contribuent à une meilleure compréhension des questions polaires.

Vision

La Commission canadienne des affaires polaires jouera un rôle central dans le perfectionnement et la diffusion des connaissances nordiques grâce à la consultation, à la communication et aux partenariats, au profit de tous les Canadiens et Canadiennes et de leurs responsabilités dans le monde circumpolaire.

Le mandat, la mission et la vision

Le vaste mandat d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) est ancré dans des politiques de longue date et un solide fondement législatif, qui comporte la *Loi sur les Indiens*, la *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien* et les lois concernant les territoires. On peut consulter la liste complète des lois et des règlements administrés par AINC et des initiatives prévues en matière de réglementation pour 2000-2001 au http://www.inac.gc.ca/pr/leg/index_f.html. Cette information est aussi disponible auprès du kiosque de renseignements au public du Ministère au (819) 997-0380.

Affaires indiennes et du Nord Canada

Mission

Travailler ensemble pour faire du Canada un meilleur endroit pour les Premières nations et les gens du Nord.

Vision

Un environnement propice à un avenir plus prometteur pour l'ensemble des Premières nations, des Inuits et des autres gens du Nord et qui favorise l'autosuffisance, l'autonomie économique et un degré d'obligation de rendre des comptes semblable à celui des autres gouvernements au Canada.

C'est à AINC qu'il incombe en premier lieu, mais non de manière exclusive, de remplir les obligations constitutionnelles, politiques, juridiques et définies par les traités du gouvernement fédéral envers les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord. Le Ministère offre les fonds nécessaires pour veiller à ce que les Indiens inscrits vivant dans les réserves jouissent de services essentiels semblables à ceux qui sont fournis aux résidants canadiens par les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux. Au nombre des services en question figurent l'éducation, le logement, l'infrastructure communautaire, l'aide sociale et les services de soutien sociaux. De plus, le Ministère négocie et supervise au nom du gouvernement fédéral la mise en œuvre des règlements de revendications globales et particulières ainsi que des ententes sur l'autonomie gouvernementale. Il favorise aussi le développement économique

Dans le Nord canadien, le Ministère valorise l'évolution politique et le développement durable en participant avec ses partenaires du Nord à l'élaboration des structures d'exercice des pouvoirs; en parachevant et en implantant les ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale; en encourageant le développement économique tout en veillant à protéger l'environnement et à maximiser les avantages sur le plan social et culturel. Le Ministère encourage aussi le leadership dans l'intendance environnementale et le développement durable autant au pays qu'au sein des nations circumpolaires.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la Commission canadienne des affaires polaires*, cette commission est exploitée en tant qu'agence indépendante (http://www.polarcom.gc.ca) et elle se rapporte au Parlement par l'entremise du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Créée en 1991 à titre de principale organisation dans le domaine de la recherche polaire, la Commission canadienne des affaires polaires est responsable de surveiller les régions polaires, d'en faire la promotion et de diffuser le savoir qui les concerne. Elle a pour mandat de contribuer à la sensibilisation du public à l'endroit de l'importance des sciences polaires au Canada et de mettre en valeur le profil international du Canada à titre de pays circumpolaire. Il lui incombe de recommander au Canada l'orientation de ses politiques sur les sciences polaires.

Commission canadienne des affaires polaires

Mission

Assurer une présence nationale et internationale efficace dans les régions polaires concernant les sciences et la technologie polaires qui contribuent à une meilleure compréhension des questions polaires.

Vision

La Commission canadienne des affaires polaires jouera un rôle central dans le perfectionnement et la diffusion des connaissances nordiques grâce à la consultation, à la communication et aux partenariats, au profit de tous les Canadiens et Canadiennes et de leurs responsabilités dans le monde circumpolaire.

L'organigramme

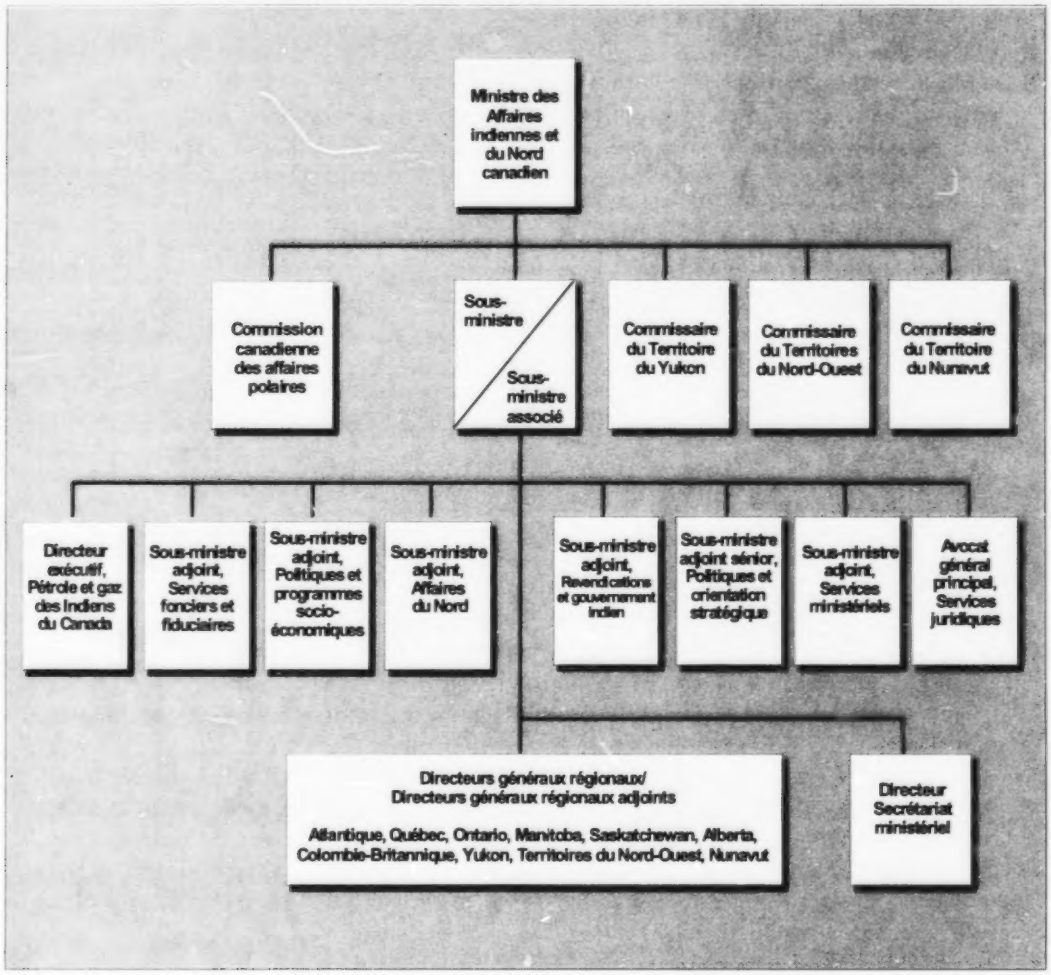

Description des secteurs d'activité

Programme des affaires indiennes et inuites

Revendications
Régler les revendications globales reconnues; faire en sorte que le gouvernement respecte, en réglant des revendications particulières, les obligations exposées dans la Loi sur les Indiens et les traités et surveiller les ententes de mise en œuvre; fournir du financement de recherche pour le compte des bandes indiennes revendicatrices; et soutenir le ministère de la Justice au sujet des litiges liés aux Premières nations.

Services aux Indiens et Inuits
Aider les Indiens et les Inuits à répondre à leurs aspirations de même qu'à leurs besoins en ce qui a trait à l'autonomie gouvernementale, à l'économie, à l'éducation, à la culture, aux affaires sociales et au développement communautaire; et assurer le respect des obligations et des responsabilités constitutionnelles et législatives du Canada à l'égard des Indiens et des Inuits.

Programme des affaires du Nord

Services aux affaires du Nord
Ce secteur d'activité élabore et met en œuvre les politiques et les programmes relatifs au développement politique, économique, social et durable du Nord canadien; gère les volets constitutionnels des relations entre le Ministère et les gouvernements territoriaux; négocie et met en œuvre les ententes de transfert de ressources aux gouvernements nordiques; assure la coordination et l'orientation continues de la gestion des intérêts fédéraux dans le Nord; gère les ressources naturelles du Nord et favorise la protection et l'assainissement de l'environnement arctique à l'échelle nationale et internationale; coordonne la mise en œuvre des ententes relatives aux revendications territoriales dans le Nord et met en valeur les intérêts des Autochtones dans le développement du Nord et dans l'industrie de la fourrure partout au Canada; fait la promotion de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes à caractère scientifique et technologique à l'échelle nationale et internationale.

Programme d'administration

Soutien ministériel
Fournit des directives en matière de politiques et assure le soutien administratif au Programme des affaires indiennes et inuites et au Programme des affaires du Nord grâce à la haute direction, aux politiques et à l'orientation stratégique, et aux services ministériels.

Sources d'information additionnelle

Affaires indiennes et du Nord canadien

Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, Tour Nord
Hull (Québec)
Adresse postale :
Ottawa (Ontario) K1A 0H4

Internet
http://www.inac.gc.ca

Renseignements généraux et distribution des publications

- Personnes-resources : (819) 997-0380
  Courrier électronique : InfoPubs@inac.gc.ca

Bibliothèque ministérielle

- Bibliothécaires de recherche (819) 997-0811
  Courrier électronique : Reference@inac.gc.ca

- Prêts entre bibliothèques (819) 994-1347
  Courrier électronique : illpeb@inac.gc.ca

Médias — Communications

- Personnes-ressources : (819) 997-8404 ou (819) 994-2044

Renseignements statistiques (socio-démographiques)

- Personne-ressource : (819) 953-9999
  Courrier électronique : INSTAT@inac.gc.ca
  Publication sur les statistiques socio-démographiques disponible à :
  http://www.inac.gc.ca/pr/sts/index_f.html.

Commission canadienne des affaires polaires

Constitution Square, pièce 1710
360, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1R 7X7
(613) 943-8605 ou 1-888-POLAR01
Courrier électronique: mail@polarcom.gc.ca

Internet
http://www.polarcom.gc.ca

Médias — Communications

- Personnes-ressources : (613) 943-0716

Partenaires dans la prestation conjointe

Santé Canada – Appeler au (613) 954-8815 ou visiter le site http://www.hc-sc.gc.ca.

- Services de santé non assurés. Services de santé communautaires, Santé du milieu et surveillance, Services hospitaliers. Programme national de lutte contre l'abus de drogues et d'alcool par les Autochtones. Grandir ensemble – Santé mentale communautaire, développement de l'enfant et Bon départ pour les Autochtones. Programme national pour les enfants. Stratégie sur le diabète chez les Autochtones. Institut de santé des Autochtones. Programme de soutien communautaire et à domicile pour les Premières nations.

Développement des ressources humaines Canada – Appeler au (819) 953-1812 ou visiter le site http://www.hrdc-drhc.gc.ca.

- Stratégie de perfectionnement des ressources humaines autochtones, soins aux inuits et aux Premières Nations, initiative pour les autochtones en milieu urbain et stratégie d'emploi des jeunes.

Société canadienne d'hypothèques et de logement – Appeler au (613) 748-2586 ou visiter le site http://www.cmhc-schl.gc.ca.

- Programmes sans but lucratif d'aide à la remise en état des logements dans les réserves. Hors réserves – Programme de logement rural et autochtone, Programme de logement sans but lucratif pour les Autochtones en milieu urbain, Programmes d'aide à la remise en état des logements et de réparations d'urgence.

Solliciteur général du Canada – Appeler au (613) 991-3283 ou visiter le site http://www.sgc.gc.ca.

- Politique sur les services policiers des Premières nations – Services de police des premières nations dans les réserves. Solliciteur général du Canada et Services correctionnels Canada – élaborer des façons innovatrices de traiter les contrevenants autochtones dans les collectivités et mettre sur pied des programmes appropriés dans les établissements.

Patrimoine canadien – Communiquer avec la Direction de la participation des citoyens autochtones au (819) 994-3835.

- Centres d'amitié autochtones, Programme d'accès des autochtones du Nord à la radiotélédiffusion, Organisations autochtones représentatives, Programme pour les femmes autochtones, Programme des langues autochtones, Accords sur les langues autochtones dans les Territoires et centres polyvalents pour les jeunes autochtones en milieu urbain.

Industrie Canada – Appeler au (613) 992-6033 ou visiter le site http://www.abc.gc.ca.

- Entreprise autochtone Canada – promouvoir la création d'entreprises autochtones, leur compétitivité et leur résussite sur les marchés canadiens et internationaux.

Pêches et Océans – Communiquer avec la Direction des affaires autochtones au (613) 993-9161.

- Stratégie sur les pêches autochtones et le programme d'accès aux pêcheries – accroître la participation des Autochtones à tous les aspects de la pêcherie à la gestion des habitats et aux possibilités de pêche commerciale.

Ressources naturelles – Communiquer avec la Direction générale de la gestion financière au (613) 996-6865.

- Arpentage des terres du Canada, Programme de foresterie des Premières nations et projets de développement des capacités en gestion des ressources.

Justice Canada – Communiquer avec la Direction générale des Programmes / Justice autochtone au (613) 957-3180.

- Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, Programme d'études juridiques pour les Autochtones et Fonds pour la Stratégie en matière de justice applicable aux Autochtones.

Bureau du Conseil privé – Appeler l'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits au (613) 947-1848 (bureau du Conseil privé); ou communiquer avec la Commission des revendications particulières des Indiens au (613) 943-1515 ou visiter le site http://www.indianclaims.ca.

- Négociation de l'autonomie gouvernementale des Autochtones et collectivités et associations autochtones représentant les Autochtones hors-réserves.

Défense nationale – Communiquer avec les Services ministériels au (613) 992-6033.

- Rangers canadiens, Bold Eagle, Programme d'entrée autochtone dans les forces armées canadiennes, Bon départ (emploi des étudiants) – ces programmes visent l'emploi et la formation de personnel compétent en vue d'un emploi à temps plein ou partiel dans les forces canadiennes.

Index par sujets

A

Autochtones *1-9, 11-15, 18, 19, 21, 23, 26-31, 34, 36-38, 41, 42, 45, 48-50, 56. 57, 60, 62*
Autonomie gouvernementale *4, 14-18, 20, 28, 30, 31, 58, 60, 62*

D

Développement durable *3, 8, 11, 18, 24, 26-28, 31, 32-34, 36-38, 42, 58*
Développement économique *2, 5, 18, 20-22, 25, 26, 31, 45, 48, 50, 56-58*

E

Éducation *1, 2, 10, 12, 22-24, 58, 60*
Emploi *2, 8, 12, 18, 24-26, 31,-34, 62*
Enfants *1, 23, 30, 62*
Environnement *8, 9, 15, 18, 22, 25-27, 30-34, 36-38, 42, 43, 58, 60*
Exploitation des ressources *15, 25, 31, 33, 34, 51*
Exercice des pouvoirs *1, 4, 5, 8, 11, 14, 15, 18, 19, 21, 23, 27, 31, 38, 58*

F

Femmes *30, 62*

I

Infrastructure *2, 3, 8, 10, 22, 25-29, 41, 54, 58*
Inuits *2, 7-18, 23, 26, 29, 36, 38, 44-48, 50, 52,-56, 58, 60, 62*

J

Jeunes *12, 22, 23, 26, 30, 36, 62*

L

Litiges *9, 13, 14, 17, 60*

M

Métis *7, 62*
Mines *32, 34*

P

Partenariats *1, 4, 5, 8, 11-13, 18, 21, 22, 25, 38*
Premières nations ..... *1-3, 7-16, 18-26, 28, 2[illegible] . 36, 38, 42, 44, 45, 56, 58, 60, 62*

R

Ressource de pétrole et du gaz *16*

S

Santé *2, 8, 20, 22, 23, 26, 62*
Sciences polaires *39-41, 58*

T

Transfert des responsabilités *3*

U

Union sociale *13, 26*